

RAPPORT GÉNÉRAL
DU
Ministre des Travaux publics
et du Travail

DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN

1916

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR E.-E. CINQ-MARS
IMPRIMEUR DU ROI

1916



SALLE DU CONSEIL EXÉCUTIF

A L'HONORABLE SIR PIERRE-ÉVARISTE LEBLANC,

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

En conformité des articles 2363 et 2375 des Statuts Refondus de la province de Québec, 1909, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur le fonctionnement du département des Travaux publics et du Travail pendant l'année financière 1915-1916. Vous y trouverez les rapports spéciaux des chefs des différents services relatifs à la construction et à l'entretien des édifices du gouvernement, aux chemins de fer, à l'inspection des établissements industriels et des édifices publics et à l'exécution de la loi des différends industriels, à la construction des ponts métalliques au fonctionnement des bureaux de placement provinciaux, à l'inspection des hôtels, à la comptabilité du département, etc.

TRAVAUX PUBLICS

Les livres que contenait l'ancienne bibliothèque ayant été transportés dans l'annexe qui leur était destinée, l'espace ainsi laissé libre a été converti en bureaux, maintenant occupés par partie de mon département. Plusieurs chaires ci-devant à l'usage des Travaux publics ont été mises à la disposition du département de l'Agriculture.

Les services du jardinier qui s'occupait de l'embellissement des terrains de Spencer Wood et de l'Hôtel du Gouvernement ayant été retenus exclusivement pour ce dernier édifice, une serre a été construite sur l'avenue Dufferin, près des Fortifications. L'ingénieur, dans son rapport, en donne une description, de même que de tous les ouvrages de construction, de réparation ou de restauration qui ont été exécutés à l'Hôtel du Gouvernement, au Château de Spencer Wood et aux autres édifices appartenant à la Province.

L'appendice N° 1 est l'acte d'achat de la propriété Derousselle, dans le quartier Bordeaux, cité de Montréal. Cet emplacement contenant un quart d'arpent de largeur sur un arpent de profondeur, avec maison et dépendances, était devenu nécessaire pour la bonne administration de la prison, et il est maintenant occupé par le gouverneur de la prison de Bordeaux.

CHEMINS DE FER

Durant l'année qui vient de s'écouler, des travaux ont été exécutés par les compagnies Canadian Northern; Quebec Railway; James Bay and Eastern; Québec Central et St-Charles & Huron River Railway. Il a été payé une somme de \$47,140.94 à la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES ÉDIFICES PUBLICS

Ce service, organisé en 1888, est toujours de plus en plus apprécié tant des industriels que des ouvriers. Il se perfectionne d'une année à l'autre par suite de l'expérience acquise et par le contact journalier et constant de nos officiers avec les représentants des diverses classes industrielles. Nos inspecteurs et inspectrices, dans leurs rapports, sont unanimes à constater l'absence presque complète aujourd'hui d'enfants illettrés dans les manufactures, grâce à des fréquentes visites et à une étroite surveillance. Certains manufacturiers même ont cessé d'employer des jeunes filles de moins de 15 à 16 ans dans leurs fabriques.

Nos inspecteurs, cependant, signalent un plus grand nombre d'accidents cette année que l'an dernier. Ce fait peut d'abord paraître étrange après de si nombreuses inspections et améliorations de toutes sortes apportées dans nos manufactures; mais il s'explique surtout par le fait des conditions nouvelles où s'est trouvée notre industrie par suite de la guerre, celle-ci ayant eu pour effet de donner naissance à nombre d'industries jusqu'ici inconnues dans notre pays. Nos ouvriers canadiens, fait remarquer à ce propos l'Inspecteur-en-chef, dans son rapport, au chapitre des accidents, se sont trouvés tout à fait inexpérimentés. De là des tâtonnements et des transformations dans l'outillage des fabriques et des modifications dans les formules des laboratoires où se fabriquent les explosifs. Il s'en est suivi plusieurs explosions sérieuses dans les fabriques d'explosifs, entraînant un nombre de pertes de vies considérable. Dans les fabriques d'obus, il a fallu travailler dans des installations hâtives ou incomplètes: de là encore de nombreux blessés par la chute de lourdes pièces ou dans le maniement des machines insuffisamment connues des ouvriers.

Depuis deux ans, le nombre de poudrières a plus que doublé.

BUREAUX DE PLACEMENT PROVINCIAUX

Les conditions du travail ayant été meilleures cette année que l'année dernière, les rapports des surintendants de nos bureaux de placement montrent des résultats très satisfaisants. Il est même souvent arrivé

que la demande a excédé l'offre. Mais c'est surtout à la campagne, chez la classe agricole, que la rareté de la main-d'œuvre s'est fait sentir. Dans plus d'une localité même il y a eu disette d'ouvriers de ferme, dit M. Payette dans son rapport, et il en attribue la cause à l'arrêt momentané de l'émigration ainsi qu'aux nombreux enrôlements pour le service d'outre-mer. De son côté, M. Marois, surintendant du bureau de Québec, signale nombre d'industries auxquelles il a été impossible de répondre d'une façon satisfaisante, vu la rareté de la main-d'œuvre. Nous aurions pu placer, par exemple, trois cents bucherons et employés de moulins à scier le bois, dit-il, et c'est à peine si nous en avons trouvé quinze en tout. Cette pénurie a eu pour effet de faire élever considérablement les salaires, tant parmi les ouvriers de la campagne que parmi ceux des villes.

Fait intéressant à noter : Plus de deux cents mille individus ont trouvé, l'an dernier, des positions par l'intermédiaire des bureaux de placement aux États-Unis et au Canada, ce qui démontre l'importance de ces bureaux et les services qu'ils rendent.

DIFFÉREND INDUSTRIELS

Je me permets de signaler à Votre Honneur le rapport d'un intérêt plus qu'ordinaire que me soumet cette année le greffier des Conseils de conciliation et d'arbitrage, M. Félix Marois.

“Depuis deux ou trois ans, dit-il, les conflits entre patrons et ouvriers se font de plus en plus rares. Mais cela ne veut pas dire que la situation est sans danger. L'amour du luxe et du pécuniaire ne manque pas d'occasions de se satisfaire, et la morale en souffre dans plus d'un cas. Il se crée une situation pleine de possibilités, et quoique plusieurs s'en aperçoivent, l'énormité des profits réalisés dans l'exécution de certains contrats, la fait regarder avec légèreté. Il se peut que la clairvoyance parvienne à éviter les désastres qui suivront inévitablement de tels excès, mais l'effet n'en est pas moins démoralisant pour le capital et le travail également.

“Les ouvriers veulent naturellement avoir leur part des profits, et ils y réussissent sans trop de difficulté. Un grand nombre de patrons traitent leurs employés avec libéralité, et ont accordé plus d'une augmentation de salaires, à cause des contrats de guerre qu'ils ont obtenus. Mais lorsque cesseront ces contrats et que les conditions redeviendront normales, la question des gages se posera aiguë; car les ouvriers ne se rendant pas exactement compte de la situation, ne voudront pas retourner aux salaires de jadis. Il faudra trouver d'autres moyens que les grèves pour régler les disputes à propos de salaires.”

M. Marois parle ensuite de l'esprit de justice qui doit toujours animer les chefs des deux parties dans le règlement de leurs difficultés. "Le capital et le travail sont nécessairement partenaires, le premier assumant les risques et la direction, tandis que l'autre fournit le travail et l'habileté. Pour les deux, l'harmonie est préférable à la friction et aux disputes, et les profits se devraient diviser après des pourparlers amicaux, et non par la force brutale ou la grève."

Après avoir donné quelques statistiques sur le coût de la vie, qui augmente "avec une persistance et une rapidité à faire peur", et qui oblige un grand nombre d'enfants à abandonner l'école pour aller travailler dès l'âge de 14 ou 15 ans, pour aider à l'existence de la famille, M. Marois conclut par l'avis suivant, si judicieux, surtout dans les circonstances actuelles: "En face de ce pénible état de choses, combien ils ont raison les patriotes sincères qui font appel au peuple de s'attacher de plus en plus au sol, et de demander à la terre sa subsistance en même temps que sa bonne et saine liberté".

CONSTRUCTION DES PONTS MÉTALLIQUES

La construction des ponts métallique est toujours très active, les demandes nombreuses et parfois pressantes. Il m'a fallu dans le cours de l'année augmenter le personnel de mon département qui s'occupe spécialement de cette branche du service. Le rapport que me soumet l'ingénieur énumère les ponts construits et ceux en voie de construction, etc., et les gravures insérées à la fin du présent volume permettent de se rendre compte du mode de construction d'un certain nombre de ces ponts.

Nombre de ponts construits au 30 juin 1916.	377
Nombre de ponts en construction	67
Coût des ponts construits au 30 juin, 1916. . \$2,556,814.78	
Coût des ponts en construction	\$410,990.00
Nombre de nouvelles demandes, au-delà de	150
Projets de ponts préparés durant l'année	109
Projets de ponts à l'étude, au 30 juin, 1916	50

ABOLITION DES CHEMINS À BARRIÈRES ET DES PONTS DE PÉAGE

Durant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs municipalités se sont prévaluées de la loi pourvoyant à l'abolition des chemins à barrières et des ponts de péage. La partie IX de ce rapport renferme la liste des chemins et des ponts rachetés au 30 juin, 1916.

Le nombre de ponts de péage abolis depuis la mise en vigueur de cette politique est de quinze.

Le nombre de chemins à barrières est de 35 et forme une étendue de 122.10 milles.

Le montant total payé par le gouvernement, tant pour l'abolition des ponts de péage que pour les chemins à barrières, est de \$421,014.72.

Dans cette somme n'est pas compris le montant que le gouvernement sera appelé à payer à l'acquit de la cité des Trois-Rivières pour l'abolition de deux ponts sur la rivière St-Maurice, conformément à la loi 5, Geo. V, ch. 10, ni celui prévu au statut 6, Geo. V, ch. 2, pour le rachat des débetures des chemins et barrières de péage de la rive Nord de Québec.

PRÉVENTION DES INCENDIES

A la dernière session, les demandes devenant tellement considérables, j'ai fait porter de \$10,000.00 à \$25,000.00 le montant de la prime votée pour aider les municipalités de village à se protéger contre les incendies. Le commissaire, dans son rapport, dit qu'il a reçu cette année, vingt-neuf demandes. Le montant de \$10,000.00 déjà voté a été réparti durant l'année 1915-16, entre cinq municipalités qui avaient elles-mêmes dépensé une somme de \$29,835.00. Il restait à payer \$4,700.00 à deux municipalités, qui, s'étant conformées à la loi, avaient droit de toucher, l'une \$2,700.00 l'autre \$2,000.00. Ces deux municipalités avaient dépensé \$15,660.00.

A part ses visites d'inspection, le commissaire, tel qu'autorisé par la loi, a tenu quatre enquêtes, pour établir les causes d'incendie. Trois de ces incendies avaient eu tout simplement pour origine le manque de précautions des gens: des poêles surchauffés.

INSPECTION DES HÔTELS

On ne lira pas sans intérêt les rapports des inspecteurs des hôtels et maisons de pension. Voilà à peine deux ans que ce service fonctionne et cependant on remarque déjà un progrès notable dans la tenue des hôtels, au grand plaisir et confort du public voyageur.

L'inspecteur pour la région de Québec dit avoir parcouru seize mille milles de terrain et fait au-delà de 600 inspections. Celui préposé à la division de Montréal compte 863 inspections, et constate un progrès sensible dans la tenue des hôtels de son district. Le fait, dit-il, que j'ai reçu moins de vingt-cinq plaintes cette année du public voyageur, semblerait indiquer que les voyageurs, de même que tous les passants, se trouvent mainte-

nant mieux hébergés. Naturellement, il en est des hôtels et des maisons de pension comme des établissements industriels: on n'obtient pas du coup, à une première inspection, toutes les améliorations que l'on demande. Il faut parfois plus d'une visite pour obtenir que les recommandations que l'on croit devoir faire se réalisent.

EXAMINATEURS DES INGÉNIEURS STATIONNAIRES

Les examinateurs des ingénieurs-stationnaires me soumettent cette année leur premier rapport régulier sur le fonctionnement de la loi des ingénieurs stationnaires sanctionnée le 19 février 1914. Ces rapports font voir des résultats très encourageants. La plupart des industriels se montrent favorablement disposés à l'application de cette loi. Ils comprennent que cette réforme est dans leur l'intérêt et leur assure les services d'hommes qualifiés à prendre charge des appareils de chauffage ou de pouvoirs mécaniques. .

Le nombre de diplômes qui ont été émis depuis le 30 juin 1914, dans le district de Montréal, est comme suit:

Inspecteur de chaudières	1
Ingénieurs de première classe	40
Ingénieurs de deuxième classe	90
Ingénieurs de troisième classe	357
Ingénieurs de quatrième classe	785
Chauffeurs	686
	—
	1959

Pour la région de Québec, le nombre de diplômes émis est de 698, et se décompose comme suit:

Ingénieurs de première classe	14
Ingénieurs de deuxième classe	57
Ingénieurs de troisième classe	107
Ingénieurs de quatrième classe	336
Ingénieurs de locomobiles et d'appareils portatifs	46
Chauffeurs	138
	—
	698

OFFICIER DES SALAIRES RAISONNABLES

Le 2 novembre 1915, pour me rendre aux vœux exprimés par plusieurs corporations ouvrières, je nommais un officier spécialement chargé de s'enquérir des plaintes relatives aux salaires payés par les entrepreneurs sur les contrats du gouvernement. Depuis sa nomination, cet officier a pris connaissance de deux plaintes, qui ont été réglées à la satisfaction mutuelle des intéressés. J'ai donc lieu de croire que les difficultés qui surgissaient dans le passé, et qui, bien souvent ne reposaient que sur un malentendu, seront maintenant réglées bien plus facilement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail.

Québec, 20 octobre, 1916.

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL À QUÉBEC

(octobre 1916)

L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU . . . ministre.

S. SYLVESTRE sous-ministre.

ALPHONSE GAGNON secrétaire.

EUGÈNE DES RIVIÈRES secrétaire particulier du ministre.

GEORGES ST-MICHEL architecte, directeur des travaux pu-
blics.

LOUIS-A. VALLÉE ingénieur, directeur des chemins de
fer.

IVAN-E. VALLÉE 1er asst-ingénieur et asst-directeur
des chemins de fer.

F.-BENOIT PAINCHAUD 2nd asst-ingénieur.

ERNEST LAVIGNE 3e asst-ingénieur.

L.-P. VALLERAND, J.-GEO. MOREL et
JOSEPH PAQUET dessinateurs.

ELZÉAR THERRIEN sténographe et dactylographe.

ADÉLARD CÔTÉ sténographe et dactylographe.

ARTHUR GAGNON comptable.

J.-H. BRASSARD assistant-comptable.

F. GIBAUT teneur de livres.

J.-E. GARNEAU régistiaire.

J.-P. LEMIEUX assist-régretraire.

№5

J.-A. TAILLON, CLAUDE DÉNÉCHAUD
et ERNEST MACKAY commis.

JACQUES VÉZINA contremaître à l'Hôtel du Gouver-
nement.

ADÉLARD GAGNON électricien.

PIERRE FISET ingénieur.

PHILIPPE LAPERRIÈRE ingénieur-mécanicien en chef.

ALPHONSE BLANCHET, ALPHONSE POU-
LIOT et LOUIS LAVOIE messagers.

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

I

ÉDIFICES PUBLICS

RAPPORT DE L'ARCHITECTE-DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

Québec, 1er juillet, 1916

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année financière 1915-1916, sur les travaux exécutés aux édifices publics de la province, sous le contrôle de ce département.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

A part les menues réparations ordinaires, on a fait les travaux de restauration nécessaires pour mettre plusieurs chambres en bon état, notamment l'espace ci-devant occupé par l'ancienne bibliothèque de la Législature, qui a été transformé en bureaux, maintenant mis à la disposition du Ministère des Travaux publics et du Travail. Nous avons renouvelé un grand nombre de tapis, tentures, etc.

Nous avons continué les améliorations commencées il y a quelques années, au système d'éclairage électrique dans toute la bâtisse, de manière à réaliser plus de sécurité et à rencontrer les exigences des compagnies d'assurance. Nous avons aussi fait des travaux en plomberie assez considérables dans les nouveaux bureaux occupés par le Ministère des Travaux publics pour l'installation de lavabos dans ces bureaux et pour l'introduction de la lumière électrique. Les cloisonnements qui isolaient autrefois la bibliothèque ont été enlevés, et le parquet du passage qui longe ces divers bureaux a été fini en tuile.

Comme complément à la prise de possession de la nouvelle annexe, érigée récemment, nous avons fait le déménagement de la bibliothèque et avons pourvu celle-ci et ses bureaux des meubles nécessaires. Une verrière d'un très bel effet a été placée dans la fenêtre en face de l'entrée principale de la bibliothèque. Cette verrière, qui symbolise l'Etude et la Science, porte comme devise: "Je puise, mais n'épuise".

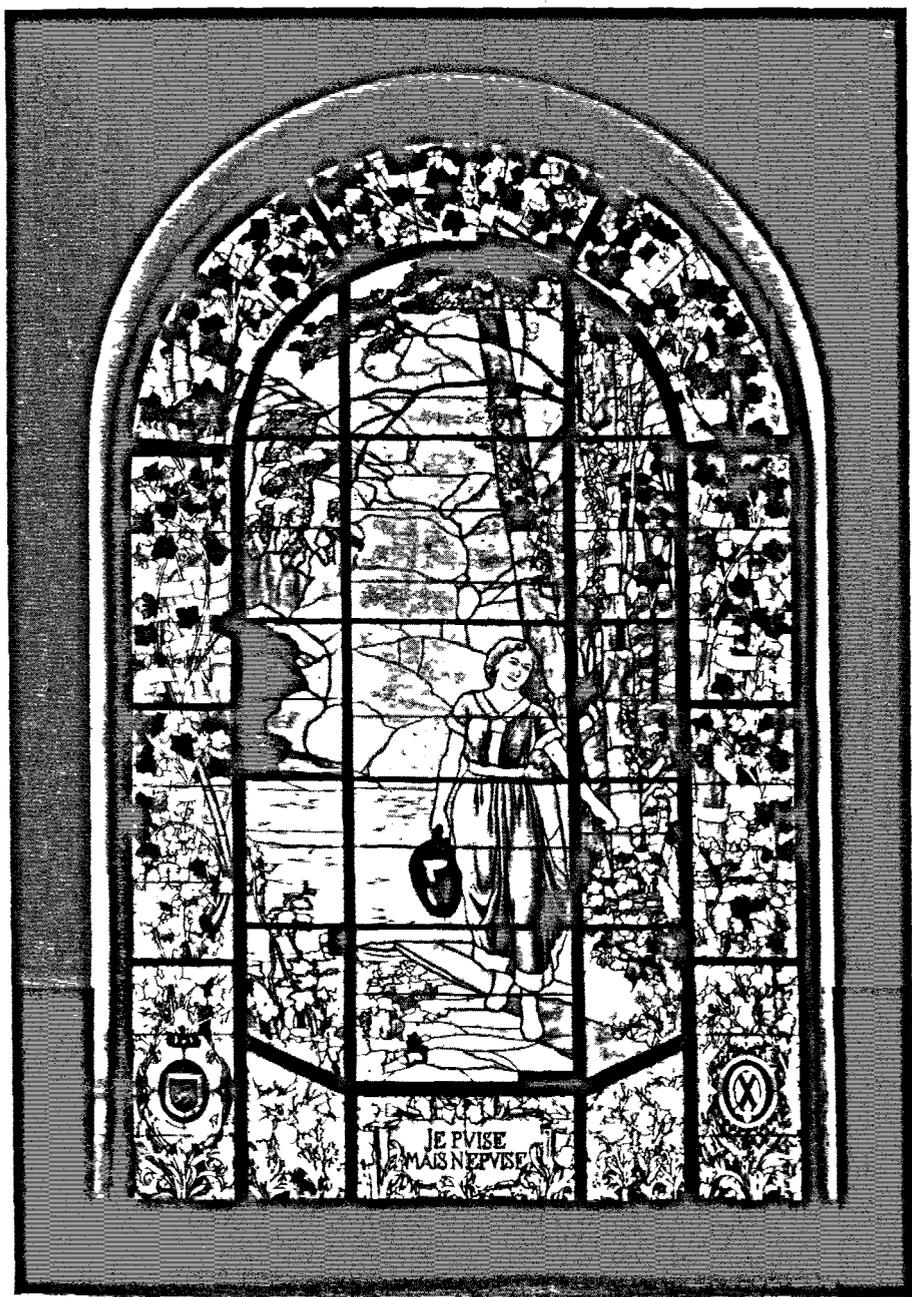
Le sous-sol de l'annexe a été divisé en plusieurs compartiments, dont les trois-quarts au moins ont été affectés à la bibliothèque pour les réserves. Tous ces compartiments ont été pourvus de tablettes, tables, étagères pour recevoir les journaux et les brochures destinés à la reliure, et aussi pour y garder les doubles des ouvrages qui sont déjà dans la bibliothèque. Les autres pièces de ce sous-sol ont été mises à la disposition des divers départements de l'administration de la Province pour emmagasinage de livres, brochures et divers autres articles.

Les deux statues en bronze représentant l'intendant Talon et lord Dorchester, dont l'exécution avait été confiée en 1914 à monsieur A. Laliberté, artiste-sculpteur de Montréal, ont été reçues et placées sur les piédestaux qui leur étaient destinés.

La nouvelle bâtisse des pouvoirs, Café et Chaufferie, érigée dans la cour de l'Hôtel du Gouvernement, n'a été l'objet d'aucun travail digne de mention durant l'année écoulée, à part un petit viaduc reliant cette bâtisse au 1er palier de l'escalier d'honneur du Palais Législatif.

Nous avons dû changer les deux gazomètres servant à contrôler le gaz dans la bâtisse des départements, par un plus gros et plus puissant.

Une serre a été construite sur le terrain du gouvernement, du côté est de l'avenue Dufferin, près des Fortifications. Cette serre a été construite en trois parties: la première partie est une construction de 30' x 60' en briques, sur fondation en béton et divisée en plusieurs compartiments pour les différents besoins, soit: chambre de travail, chambre des fournaies, soûte à charbon, chambre pour les cendres, chambre pour la terre devant servir au rempotage. Le comble a aussi son utilité pour le traitement des



VERRIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

plantes. Les deux autres parties sont des ailes en verre, aussi sur une fondation en béton. Ces ailes ont 25' x 50' chacune; elles sont pourvues d'un appareil de chauffage à eau chaude, d'un luminaire électrique, de bancs pour les plantes. Les allées sont en béton.

Dans la préparation des plans de cette serre, le Département a laissé de côté toute préoccupation de luxe pour ne viser qu'à la solidité et à la durabilité de la bâtisse, et surtout à la commodité qu'elle devait offrir pour l'embellissement de nos terrains durant la belle saison.

Un bon nombre de meubles et beaucoup de travaux de réparations ont été faits par les ouvriers des boutiques du Ministère des Travaux publics, pour les besoins des bureaux en général.

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC

Le peinturage de la Cour de Police et du vestibule de cette cour a été fait à trois couches de peinture à l'huile.

Des échelles métalliques ont été installées dans les bureaux du Proto-notaire, de même que dans les bureaux du Régistrateur, afin de faciliter l'accès aux différents casiers.

La palissade en bois et en tuyaux de fer dans la cour a été renouvelée et peinturée.

La lumière électrique a été installée dans la Cour de Police et dans tous les bureaux et passages de la partie droite du sous-sol, aussi dans le bureau de l'honorable juge L.-P. Pelletier, dans la partie occupée par le Régistrateur au sous-sol. Un certificat des "Underwriters" a été fourni au département pour tous ces travaux. Ces installations de lumière ont nécessité quelques travaux de maçonnerie, plâtrerie, etc. Les planchers en tuile, les passages, cours, etc., ont été remis en ordre.

Le bureau de l'archiviste a été divisé en deux, afin de donner un bureau au constable du Bureau du revenu: ce qui a nécessité des travaux en menuiserie, plâtrerie, peinture, etc.

La salle des ventes a été transformée en bureau pour les copistes du Régistrateur. Cette salle a été restaurée à neuf, peinturée, etc.

Des grilles et deux sections des fournaies ont été renouvelées.

PRISON DE QUÉBEC

Avant que le nouveau gouverneur prenne possession de ses appartements dans la prison, nous avons fait doubler en bois dur tous les planchers du logement, tapisser toutes les pièces et peinturer toutes les boiseries;

les planchers ont été huilés et vernis. Des guichets, pour la ventilation, ont été posés dans tous les châssis. Les grilles en fer de toutes les fenêtres du logement du géolier ont été enlevées.

Le perron en pierre de l'entrée principale a été refait. Les sonneries électriques ont été renouvelées.

Une quinzaine de bancs ont été faits et posés dans la chapelle catholique.

Des armoires et des garde-robes ont été faits, peinturées et placées dans différents endroits de la prison pour répondre au besoin général de l'administration.

Des poêles spéciaux pour faire bouillir le linge ont été placés dans la buanderie. Il y a eu aussi quelques changements apportés à la plomberie dans cet endroit.

Le drainage en tuyaux de ciment, commencé l'année dernière, a été terminé, la partie faite cette année courant du sommet de la falaise en descendant jusqu'à l'égout collecteur de la rue Champlain, environ 370 pieds.

La couverture de la prison, qui était quelque peu défectueuse, a été remise en ordre.

Les travaux en bois énumérés dans ce rapport ont été faits par l'ouvrier du Département des Travaux publics attaché au service de la prison.

ÉCOLE NORMALE LAVAL (Chemin Ste-Foy)

Les jeux de balle dans la cour ont été pontés en neuf.

Un trottoir d'environ 100' par 12' a été fait en arrière de l'école.

Les galeries ont été réparées et repeinturées. Les clôtures en bois ont été réparées et un hangar à bois a été construit. Un ouvrier à la solde du Département est constamment occupé à diverses réparations qui se présentent à tout instant. Le pavé en béton de la chambre des fournaies a aussi été réparé.

RÉSIDENCE DE SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR À SPENCER WOOD

Une véranda de l'ordre Dorique a été construite sur la façade du Château, donnant sur le fleuve, de même qu'une descente sur le talus, longeant cette véranda.

L'extérieur du Château a été peinturé en blanc et la couverture en vert foncé. Les toits de l'écurie, étables, remises ont aussi été peinturés complètement. Le terrain en général a été nettoyé, nivelé, les souches arrachées, etc.

Les jalousies du Château et des dépendances ont été repeinturées.

Un contrat a été signé pour la construction de nouvelles serres pour remplacer celles qui existent actuellement et qui menacent ruine. Les travaux sont commencés.

Les avenues ont été un peu redressées, et une bande de gazon a été placée de chaque côté.

Un pont en béton a été construit dans l'avenue Coulonge.

Un tennis a été installé sur le terrain près du Château. Un aqueduc a été construit du chemin St-Louis au Château, avec des embranchements aux divers bâtiments de la propriété.

PALAIS DE JUSTICE DE SHERBROOKE

Il n'y a eu absolument aucuns travaux de faits à ce palais de justice depuis l'année dernière.

PRISON DE SHERBROOKE

Un hangar a été construit dans la cour de la prison pour remplacer celui qui a été détruit dans un incendie.

Les planchers de la prison ont été refaits en bois dur. Le département a fourni le bois, environ 10,000 pieds superficiels de merisier, et l'ouvrage a été fait par les prisonniers, sous la surveillance du géolier.

PALAIS DE JUSTICE DE TROIS-RIVIÈRES

Les casiers des voûtes du protonotaire ont été réparés de manière à pouvoir servir de nouveau. De nouveaux casiers en bois pour les voûtes des greffes des différentes cours ont été faits, et ceux qui existaient déjà ont été réparés.

Des casiers en métal ont été placés dans les voûtes du Régistrateur.

Des planchers ont été refaits dans deux de ces voûtes. Deux tambours ont été placés, un à la porte d'entrée des bureaux du régistrateur et un à la porte d'entrée du gardien.

Des trottoirs en béton et asphalte ont été faits sur le terrain du palais de justice, de l'entrée principale à aller jusqu'au trottoir de la rue. Des téléphones privés pour communiquer d'un bureau à l'autre ont aussi été placés dans la bâtisse.

PRISON DES TROIS-RIVIÈRES

Rien autres que les travaux d'entretien ordinaires ont été faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SOREL

Des travaux de réparation ont été faits aux murs de la prison, ainsi que le rejointoiement des murs de la cour de cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BEAUCE

Une nouvelle fournaise a été ajoutée à celle qui existait déjà, tel que prévu, lors de la pose de la première. Pour placer cette fournaise, il a fallu, comme pour la première, creuser le sol et refaire en béton le plancher au niveau voulu, ce qui a nécessité la construction d'un petit mur de retenue de 2' de hauteur par 12" d'épaisseur autour de la chambre des fournaises afin de prévenir la chute des terres sous les murs actuels.

Un plancher a été refait dans deux chambres du soubassement.

Les dalles et dalots ont aussi été réparés. Un radiateur cassé par la gelée a été remplacé dans la prison.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE

Un hangar de 30' x 24' a été construit en bois sur le terrain du palais de justice. Les planchers du 2e étage, et les escaliers du palais de justice ont été nettoyés et vernis. Du linoléum a été posé dans quatre bureaux. Les planchers des passages ont été refaits en bois franc.

Quelques meubles ont été achetés pour le bureau du protonotaire, et on a fait aussi quelques travaux en menuiserie pour remettre les boiseries, portes, fenêtres, etc., en ordre.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BRYSON

Quelques travaux de réparations ont été faits au système de chauffage, ainsi qu'à la canalisation d'égoût.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE CHICOUTIMI

Des travaux en terrassement sont commencés en face du palais de justice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ROBERVAL

Une bibliothèque et un casier ont été placés dans le bureau du protonotaire.

Quelques menus ouvrages d'entretien ont aussi été exécutés.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE RIMOUSKI

Tous les plafonds du palais de justice, moins ceux de la salle d'audience, des chambres du Magistrat et de celles du Juge, ont été refaits en bois. Les enduits en plâtre ont été réparés dans presque toutes les chambres et les passages.

Les planchers, moins ceux de la salle des séances, des chambres du Juge et du Magistrat, ont été refaits en bois dur. Les planchers du logement du géolier ont aussi été refaits en bois dur. L'eau a été introduite dans la chambre des témoins.

Les portes intérieures ont été retouchées et la face donnant sur les passages a été revernie. Les stores de la salle des séances ont été renouvelés.

Les lambris stylobates, dans les corridors, les escaliers, etc., ont été réparés et vernis, de même que les portes d'entrée.

Le système de chauffage a été considérablement amélioré, en ajoutant un maître tuyau, de la fournaise allant directement au bureau du Régistrateur, et en changeant les radiateurs de ce dernier.

Le luminaire électrique a été amélioré de manière à le mettre en conformité avec les règlements des assureurs.

Tous les nouveaux ouvrages en bois ont été peints à trois couches de peinture à l'huile. Le mur d'enceinte a été presque entièrement refait à neuf; il est maintenant en parfait ordre. Le perron en pierre a été rejointoyé.

Un mât de 90 pieds de hauteur a été placé sur le terrain en face du palais de justice. La clôture en bois sur la rue a été réparée et peinte sur une étendue d'environ 40 pagées de 10 pieds par 4' 6'' de hauteur.

PALAIS DE JUSTICE DE SWEETSBURG

Environ la moitié de la couverture du hangar de la prison, qui a été enlevée par une tempête, a été remise à neuf.

Douze lits en fer ont été faits et placés dans les cellules de la prison.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DES ILES DE LA MADELEINE

Il n'y a eu rien de fait à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'IBERVILLE (SAINT-JEAN)

Rien de particulier à noter au sujet de cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ST-HYACINTHE

Des casiers de différentes formes et dimensions, suivant les besoins, ont été placés dans les nouvelles voûtes du protonotaire. Il y a eu aussi quelques travaux d'entretien ordinaire de faits.

Une chambre de toilette est en voie d'exécution, de même que des réparations au bureau du protonotaire.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE JOLIETTE

La salle des séances de ce palais de justice a été restaurée, et des meubles fixes en chêne, et une boiserie murale de cinq pieds, ont été installés, ainsi qu'un tapis liège dans cette même salle.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTMAGNY

Aucun ouvrage digne de mention n'a été fait à cet édifice dans le cours de l'année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE STE-SCHOLASTIQUE

Le rejointoiement de la face extérieure du mur d'enceinte de la prison est complètement fait, et une grande partie de la face intérieure a aussi été reprise. La partie supérieure de la porte cochère a été renouvelée en béton.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE VALLEYFIELD

Il n'y a absolument rien eu de fait à ce palais de justice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'ARTHABASKA

Des armoires à rayons ont été ajoutées à la bibliothèque du Barreau. Le bureau du shérif a été complètement restauré et pourvu d'un nouvel ameublement. Le logement du géolier a été restauré à neuf, peinturé, tapissé, etc.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE LA MALBAIE

La totalité de la plomberie a été renouvelée dans la prison de la Malbaie. Une plantation d'épinettes a été faite pour l'embellissement du terrain.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE PERCÉ

Le logement du géolier de la prison de Percé a été peinturé, de même que l'extérieur de la maison et la couverture. Aussi la couverture de la cuisine de la prison, les châssis, etc. Dans le palais de justice, les bureaux du protonotaire, la chambre des jurés, celle des avocats, etc., ont aussi été peinturés.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE NEW-CARLISLE

Aucuns travaux n'ont été faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE MONT-LAURIER

Une chambre a été divisée par une cloison en colombages, lattée, crépie.

Le chauffage a été amélioré dans les chambres du juge du palais de justice et dans les cellules de la prison. Un appareil pour fournir l'eau chaude du palais de justice a aussi été installé. Une clôture pour entourer le terrain du palais de justice et prison a été commandée.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE HULL

L'intérieur du mur d'enceinte de la prison a été réparé; une partie a été bouchardée afin de prévenir toute évasion. Un ameublement complet a été placée dans la Cour de Circuit, nouvelle annexe du palais de justice.

Un appareil à eau chaude a été installé dans la chambre du juge.

La salle des séances et diverses autres pièces du palais de justice et prison ont été restaurées. Des armoires à rayons ont été placées dans la bibliothèque du Barreau, et une bibliothèque tournante dans le bureau de l'honorable juge McDougall.

Quelques autres travaux de réparations et d'entretien ont aussi été faits à la bâtisse.

MAISON DE DÉTENTION À STE-ANNE DES MONTS

Une maison, devant servir de logement au géolier de la prison, et attenante à la maison de détention, a été construite. Le géolier n'avait pas de logement proprement dit; il n'avait que deux ou trois chambres dans la prison même. Cette maison a été construite en bois sur fondation en maçonnerie.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE NICOLET

Le trottoir en ciment en face du palais de justice a été réparé. A noter aussi quelques travaux de réparations au cabinet de toilette, à la fournaise et à un évier.

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DE QUÉBEC

Aucun ouvrage n'a été fait à cet édifice.

ÉCOLE NORMALE MCGILL DE MONTRÉAL

Le trottoir sur la rue Ste-Geneviève a été refait.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

La couverture de cette école a été réparée et peinturée. La balustrade qui courait sur le bord des trois ailes, a été enlevée. La tôle revêtant la grande cheminée du centre a été renouvelée dans le même style et pein-

turée. Les revêtements en tôle du toit des trois tours de l'édifice central ont été peints.

Les corniches, les dalles, les lucarnes, frontons, colonnettes latérales, etc., ont aussi été peints.

PRISON DE MONTRÉAL

Le plafond de la cuisine de la prison a été réparé. Des paratonnerres ont été posés sur les différents corps de la bâtisse comprenant 49 pointes sur la prison, 4 sur les cheminées et 3 sur les bâtisses de l'administration. Des grilles en fonte ont été fournies pour les fours rotatoires de la boulangerie. Une porte a été percée dans le bureau du grand connetable. La couverture du dôme de la prison a été peinte.

BUREAU N° 63, RUE ST-GABRIEL, MONTRÉAL

Aucun ouvrage n'a été fait à cette propriété.

BUREAU DES MINISTRES (Bâtisse de la Sauvegarde), 90, rue Notre-Dame, MONTRÉAL

Des restaurations en peinture ont été faites dans les bureaux des Ministres.

NOUVELLES PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT, À L'ANGLE DES RUES NOTRE-DAME, ST-GABRIEL et ST-JACQUES

Des réparations d'entretien ordinaires ont été faites à ces propriétés.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Deux ascenseurs additionnels ont été posés au palais de justice de Montréal. Les travaux de réparations des dommages causés par l'incendie du 11 mars 1915 sont maintenant terminés. Des réparations en peinture et verni ont été faites aux ameublements du bureau d'enregistrement, du protonotaire, dans la voûte du protonotaire, dans la voûte du rez-de-chaussée et dans diverses autres pièces, etc. Le parquet du bureau d'enregistre-

ment a été refait en mosaïque unie sur béton. La tuile et le marbre des corridors et les marches d'escalier ont aussi été réparés. Les portes extérieures, les plafonds à l'intérieur du portique, murs, porte de vestibule de l'entrée principale, etc., ont été peints à trois couches.

Trois portes tournantes ont été posées aux entrées du palais de justice.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

GEO. ST-MICHEL,

Architecte et directeur des Travaux publics

II
RECETTES ET DÉPENSES

RAPPORT DU COMPTABLE

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics et du Travail depuis
le 1er juillet 1915 jusqu'au 30 juin, 1916

RECETTES

La Cie du Château Frontenac:	
Portion du terrain occupé par le Château Frontenac, 2 janvier 1915 au 2 janvier, 1916.	\$ 760.60
Quebec Lawn Tennis Club:	
Loyer du terrain contigu au mur de la Porte St-Louis, 1er juillet 1915 au 1er juillet 1916.	1.00
Mme James Baxter:	
Loyer du terrain, 1er mai 1909 au 1er novembre, 1909, partie du lot N° 148; Quartier Centre, Montréal.	12.50
École normale McGill:	
Bureau des Commissaires des Écoles protestantes, Montréal. Deux ans loyer au 1er juin, 1916.	2,000.00
Chambre de Commerce du district de Montréal:	
6 mois, intérêt au 4 novembre, 1915, sur \$10,000.00 ...	\$ 225.00
6 mois, intérêt au 5 mai 1916, sur \$10,000.00.	225.61
Payé a-c sur Capital le 25 mai, 1916.	1,000.00
Divers vieux effets vendus.	30.38
	\$ 4,225.09

Département des Travaux publics et du Travail.
Québec, 30 juin, 1916

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics et du Travail, depuis le 1er juillet 1915 jusqu'au 30 juin 1916—*Suite*

DÉPENSES

ENTRETIEN, ETC., DES ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL:		
Édifice de la Législature et des départements.....	121,640.67	
Édifices publics en général.....	11,241.62	
Spencer Wood.....	29,000.00	
École normale Laval.....	741.33	
Bureaux du Gouvernement, Montréal.....	733.49	
Propriétés du Gouvernement.....	1,365.15	
Inspection, etc.....	131.93	
Bureau d'Immigration, Montréal.....	107.50	
Bureau du Revenu.....	377.50	
École normale McGill.....	183.84	
		185,523.03
ASSURANCES DES ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL.....		10,151.21
TAXES SUR ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL.....		9,688.00
INSPECTION, EXPLORATION, ETC.....		3,500.00
INSPECTION DES CHEMINS DE FER.....		1,000.00
RÉPARATIONS DES ÉCOLES NORMALES.....		5,000.00
PONTS EN FER.....		210,000.00
EMBELLISSEMENT DES BÂTIMENTS ET DES TERRAINS DU PARLEMENT.....		3,000.00
LOYER DES BUREAUX DU GOUVERNEMENT, À MONTRÉAL.....		3,500.00
RÉPARATIONS DES PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS:		
Palais de Justice et Prison, Montmagny.....	1,500.00	
“ “ Fraserville.....	1,147.23	
“ “ Arthabaska.....	718.20	
“ “ Joliette.....	892.52	
“ “ St-Jean.....	293.00	
“ “ Beauce.....	1,294.83	
“ “ Ste-Scholastique.....	571.70	
“ “ Sorel.....	205.35	
“ “ Hull.....	942.95	
“ “ Chicoutimi.....	209.28	
“ “ Malbaie.....	826.75	
“ “ Percé.....	778.15	
“ “ New Carlisle.....	33.05	
“ “ Rimouski.....	3,500.00	
“ “ Sweetsburg.....	17.50	
“ “ St-Hyacinthe.....	1,942.52	
“ “ Roberval.....	221.75	
“ “ Nicolet.....	114.85	
“ “ Mont-Laurier.....	146.25	
“ “ Kamouraska.....	15.00	
Reporté.....	15,370.88	431,362.24

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics et du Travail, depuis le 1er juillet 1915 jusqu'au 30 juin 1916—*Suite*

DÉPENSES

Report.	15,370.88	431,862.24
Palais de Justice, Montréal.	3,257.15	
Prison de Montréal.	2,438.15	
Ancienne Prison de Montréal.	701.69	
Palais de Justice, Québec.	7,264.32	
Prison de Québec.	5,090.66	
Palais de Justice, Trois-Rivières.	5,525.06	
		39,647.91
Assurances des Palais de Justice et Prisons.		18,650.40
Loyer des Palais de Justice et Prisons.		426.76
Palais de Justice de Trois-Rivières (Ameublement).		5,000.00
Palais de Justice et Prison de Hull.		2,785.50
Edifices de la Législature et des départements. Nouvelle Bibliothèque.		158,000.00
Loi des Établissements Industriels.		20,784.67
Greffier des Conseils de Conciliation et Arbitrage.		600.00
Bureaux de Placements.		15,676.40
Inspection des Hôtels, etc.		8,333.85
Ingénieurs Stationnaires.		6,030.22
Loi préventive des Incendies.		10,000.00
Mandat spécial, Spencer Wood.		37,579.19
Mandat spécial, Pal. Jus. de Montréal (Réparations).		23,566.34
CHEMIN DE FER:		
Paiement de l'intérêt pour un an au 17 juin 1916 à 3 p. c. sur \$25,000.00 prix d'achat d'un clos à charbon pour le chemin de fer Q. M. O. & O.		750.00
		\$ 779,195.48

Département des Travaux publics et du Travail.
Québec, 30 juin, 1916

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

III

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT

DIVISION DE QUÉBEC

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
Hôtel du gouvernement (palais législatif et départements publics) Québec.	\$ 375,000 00	\$ 125,000 00	\$	\$ 500,000 00	1 août '18
École normale Laval et École modèle annexe (département des institutrices) chez les Ursulines de Québec	3,000 00	3,000 00	1 mai '19
École normale Laval et École modèle annexe (département des instituteurs), chemin Ste-Foy, Québec.	10,000 00	9,000 00
Nouvelle annexe (côté est) de l'École normale Laval, et addition contiguë conduisant à la vieille bâtisse	15,000 00	6,000 00
Nouvelle annexe (côté ouest) de l'École normale Laval.	20,000 00	5,000 00	65,000 00	1 mai '19
Spencer Wood, château, dépendances et autres constructions sur la propriété y compris la maison du gardien près du chemin St-Louis.	38,000 00	17,000 00	15,000 00	70,000 00	1 mai '19
École des Arts et Métiers, rue St-Joachim, Québec	8,000 00	1,000 00	9,000 00	1 mai '19
Hôtel du Gouvernement, (Bouillaires)	25,000 00	25,000 00	7 nov. '16
Nouvelle Bibliothèque, (ameublement).	4,000 00	4,000 00	3 fév. '17
Nouvelle Bibliothèque, (ameublement).	16,000 00	16,000 00	1 août '18
Prison commune de Québec.	25,000 00	6,000 00	1,500 00	32,500 00	1 mai '19
Maison présentement occupée par M. B. Larue, tourne-clief.	800 00
Maison présentement occupée par M. Delage, jardinier.	800 00
Palais de Justice, Québec.	19,500 00	1,000 00	20,500 00	1 mai '19
" " et Prison Iles-de-la-Madeleine.	5,000 00	500 00	5,500 00	" '19
" " " Percé, Gaspé	10,000 00	600 00	10,600 00	" '19

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite)

DIVISION DE MONTRÉAL

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
École normale McGill.	\$ 45,000 00	\$ 3,000 00	\$	\$ 48,000 00	1 mai '19
Maison N° 63, rue St-Gabriel.	8,000 00	1,000 00		9,000 00	" "
École normale Jacques-Cartier.	85,000 00	20,000 00	500 00	105,500 00	" "
École d'Industrie Laitière, St-Hyacinthe.	40,000 00	6,000 00	8,000 00	54,000 00	" "
École d'Industrie Laitière, St-Hyacinthe					" "
Conseil des Arts et Manufactures.					" "
Marché St-Laurent.		500 00		500 00	30 juin '17
Monument National.		3,500 00		3,500 00	30 juin '17
Bureau de Placement de Montréal.		1,000 00		1,000 00	21 avril '17
Maison Pérodeau.	17,000 00			17,000 00	1 mai '19
Palais de Justice de Montréal.	150,000 00			150,000 00	10 déc. '18
" " " annexe	250,000 00	50,000 00		300,000 00	1 mai '19
	80,000 00	15,000 00		95,000 00	" "
Palais de Justice et Prison, Beauharnois.	14,700 00		300 00	15,000 00	" "
" " Valleyfield.	30,000 00	2,000 00		32,000 00	" "
" " St-Jean.	20,000 00	1,500 00	400 00	21,900 00	" "
" " St-Hyacinthe.	25,000 00	800 00	400 00	26,200 00	" "
" " Ste-Scholastique.	20,000 00	1,500 00	400 00	21,900 00	" "
" " Sweetsburg.	25,000 00	800 00	400 00	26,200 00	" "
" " Bryson.	20,000 00	1,200 00		21,200 00	" "
" " Hull.	30,000 00	5,000 00		35,000 00	" "
" " Mont-Laurier.	35,000 00	5,000 00		40,000 00	" "
	\$ 894,700 00	\$ 117,800 00	\$ 10,400 00	\$ 1,022,900 00	

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT. — (Suite et fin)

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, ETC., ETC.

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifice	Sur bibliothé- que et ameub- lement	Sur hangars remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Palais de Justice des Trois-Rivières.....	75,000 00	10,000 00	85,000 00	1 mai '19
Prison des Trois-Rivières.....	9,000 00	500 00	500 00	10,000 00	" "
Palais de Justice de Sherbrooke.....	70,000 00	10,000 00	80,000 00	" "
Prison de Sherbrooke.....	10,000 00	500 00	500 00	11,000 00	" "
Palais de Justice et Prison, Sorel.....	20,000 00	800 00	400 00	21,200 00	" "
" " Arthabaska.....	17,000 00	1,000 00	400 00	18,400 00	" "
" " Joliette.....	25,000 00	2,600 00	400 00	28,000 00	" "
" " Nicolet.....	15,000 00	2,500 00	17,500 00	" "
	\$ 241,000 00	\$ 27,900 00	\$ 2,200 00	\$ 271,100 00	

RÉCAPITULATION

Assurances de la division de Québec.....	\$ 929,100 00	\$ 10,944 08
Assurances de la division de Montréal.....	1,022,900 00	14,452 83
Assurances de la div. des Trois-Rivières, de Sherbrooke, etc ..	271,100 00	3,449 75
Montant total des primes payées pour les assurances portées au tableau ci-dessus	\$ 2,200 00	\$ 28,846 16

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin, 1916.

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

IV

CHEMINS DE FER

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR-DIRECTEUR DES CHEMINS DE
FER

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

BUREAU DES CHEMINS DE FER

Québec, 30 juin, 1916.

L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail.

Québec.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous présenter mon vingt-unième rapport en ma qualité de directeur et ingénieur des chemins de fer de la province de Québec pour l'année écoulée depuis le 30 juin 1915 à venir au 30 juin 1916.

Durant le cours de ces douze mois, des travaux ont été exécutés par les compagnies de chemin de fer "Canadian Northern Quebec Railway", James Bay & Eastern, Quebec Central et St Charles & Huron River R'y Co.

Il a été payé en argent par la province de Québec durant les derniers douze mois écoulés au 30 juin 1916 pour la construction des chemins de fer, en outre des subventions en terres, non convertibles en argent, une somme de \$47,140.94 à la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Comme annexes à ce rapport vous trouverez :

1o. Dans le tableau "A", les balances restées disponibles dans le Département des Travaux publics et du Travail sur les sommes reçues du Trésor;

2o. Dans le tableau "B", (a) les subventions en argent accordées à certaines compagnies; (b) les sommes payées au 30 juin 1916; (c) les montants à payer à cette date; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc.

3o. Dans le tableau "C": (a) les subventions en terres accordées à certaines compagnies; (b) les sommes payées jusqu'au 30 juin 1916; (c) les montants restant à payer à cette dernière date; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc., etc.

40. Dans le tableau "D", les subventions en terres non convertibles en argent gagnées par différentes compagnies de chemin de fer à venir au 30 juin 1916, sur les subventions accordées par les Actes 4 Ed., VII, chap. 2, sect. 1; 6 Ed. VII, chap. 4, sect. 1; 8 Ed. VII, chap. 5, sect. 1; et 2 Geo. V, chap. 5, sect. 1.

50. Dans le tableau "E": (a) les subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies; (b) les subventions gagnées jusqu'au 30 juin 1916; (c) les subventions restant à gagner à cette dernière date; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc.

60. Dans le tableau "F", l'énumération du nombre de milles de chemin de fer qui ont été construits et mis en exploitation ou qui sont prêts à l'être en cette Province, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1916.

Humblement soumis,

LOUIS-A. VALLÉE,

Ingénieur et directeur des chemins de fer.

TABLEAU "A"

État indiquant les balances restant disponibles dans le Département des Travaux publics et du Travail, sur les sommes reçues du Département du Trésor, pour payer les subventions en terres non converties en argent, deuxième 35 centins réduits à 17½ centins, suivant les dispositions de l'Acte 60 Victoria, chap. 4, sec 12, et les subventions en argent aux compagnies de chemins de fer suivantes:

Grand Nord:	
(Section de Lachute à St-André)	\$ 971.41
(Section de St-Jérôme à New-Glasgow)	3,157.23
Baie des Chaleur	1,029.05
Quebec, Montmorency & Charlevoix	36.25
	\$ 5,193.94
Total	

LOUIS-A. VALLÉE,

Ingénieur et directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail,

Québec, 30 juin 1916.

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignées; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés.
Arthabaska et Wolfe.....	54 Vict., ch. 88, par. hh.....	\$ 3,200 00 ^{cts}	60
Baie des Chaleurs (ancienne compagnie) ..	37 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	180
	38 Vict., ch. 2, sec. 1.....		
do pour pont sur la rivière Grande Cascapédia.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. i.		
Jonction de Beauharnois.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....	5,000 00	20
do do pont sur la rivière Châteauguay.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....		
Canada Atlantique, (ponts de Côteau Landing à la frontière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. b.....		
Cap Rouge et St-Laurent.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. y et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200 00	9
Comté de Drummond.....	51-52 Vict., ch. 91 sec. 6 par d.	4,000 00	39
do construction de ponts	54 Vict., ch. 88, sec. 1 par f.....		
Grand Oriental, Yamaska à Doucet's Landing.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 5 et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	4,000 00	31
Grand Oriental, pont sur la rivière Nicolet.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6 par a.....		
Grand Nord, entre Caxton et Joliette partie des subventions déclinées par le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix et Pontiac et Pacifique.....	58 Vict., ch. 2, sec. 1 et 4		
	60 Vict., ch. 4 sec. 7.....		
A Reporter.....			339

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916 et 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
192,000 00			192,000 00		
720,000 00		12,840 95	707,159 05		
50,000 00		50,000 00			
100,000 00	19 13	95,610 00	4,390 00		
50,000 00		50,000 00			
200,000 00		200,000 00			
28,800 00			28,800 00		
156,000 00	38 98	155,945 00	55 00		
50,000 00		50,000 00			
124,000 00	12 36	62,742 00	61,258 00		
32,000 00		32,000 00			
50,000 00	48 00	50,000 00			
1,752,800 00	118,47	759,137 95	993,662 05		

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOM DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports			339
Grand Nord, pont sur la rivière Shawi- nigan	60 Vict., ch. 4, sec. 7		
Grand Nord, pont sur la rivière Assomp- tion	60 Vict., ch. 4, sec. 7		
Grand Nord, (section des basses Lauren- tides)	54 Vict., ch. 88, sec. 1 par K, et 56 Vict., ch. 3, sec. 2, et 3 ..	5,000 00	23
do pont sur le St-Maurice à Grand-Mère	56 Vict., ch. 3, sec. 2, et 58 Vict., ch. 2, sec. 4, ss. 3		
Hereford, de Cookshire à Lime Ridge	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. 1 .	3,000 00	18
International	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1	4,000 00	} 80
do (partie de la subvention for- faite du chemin de fer de la Baie des Chaleurs)	40 Vict., ch. 3, sec. 4	941 45	
Lachine et Hochelaga	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. m et 57 Vict., ch. 5, céd. A	3,200 00	15
Colonisation du lac Témiscamingue	51-52 Vict., ch. 91, sec. 11, 53 Vict., ch. 101, sec. 4, 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. t, et 57 Vict., ch. 5, céd. A	5,000 00	50
A reporter			525

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916 et 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subvention devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
1,752,800 00	118 47	759,137 95	993,662 05		
25,000 00	25,000 00			
25,000 00	25,000 00			
115,000 00	20	115,000 00			
50,000 00	50,000 00			
54,000 00	18	54,000 00			
320,000 00	} 80	395,315 80			
75,315 80					
48,000 00	48,000 00		
250,000 00	45 88	232,266 82	17,733 18		
2,715,115 80	282,35	1,655,720 57	1,059,395 23		

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts	
Reports.			525
Vallée du Missisquoi.	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1 et 4 et 45 Vict., ch. 23, sec. 1, par. g.	2,500 00	56
Massawippi, de Magog à Coaticook.	54 Vict., chap. 88, sec. 1 par. m et 57 Vict., ch. 5, céd. A	3,200 00	25
Montreal Bridge Company, pour explo- rations.	54 Vict., ch. 88, sec. 1 par. i.i., et 57 Vict., ch. 5, céd. A		
Jonction de Montréal et lac Champlain. .	51-52 Vict., ch. 91, sec. 2.		
Montréal et lac Maskinongé.	49-50 Vict., ch. 77, sec. 7 et 51- 52 Vict., ch. 91, sec. 3, par. b.	5,000 00	13
Montréal et Laurentides.	37-38 Vict., ch. 2 et 40 Vict., ch. 3.	4,000 00	15
do do aux municipalités de St-Lin et Ste- Anne-des-Plaines	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. o. o.		
Montréal et Ottawa, pont sur la rivière "La-Graisse"	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. w et 57 Vict., ch. 5, céd. A		
Montréal Portland et Boston.	37 Vict., ch. 2, sec. 1, 39 Vict., ch. 3, 40 Vict., ch. 3, sec. 3, et 46 Vict., ch. 85.	4,000 00	58
Montréal et Sorel.	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. A et B.	2,500 00	45
A reporter.			737

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916 et 3, des montants restant à payer à cette dernière date

EN ARGENT.

Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
2,715,115 80	282 35	1,655,720 57	1,059,395 23		
140,000 00	10 10	43,842 50	96,157 50		
80,000 00	80,000 00		
10,000 00	2,449 96	7,550 04		
150,000 00	150,000 00			
65,000 00	13	65,000 00			
60,000 00	15	60,000 00			
30,000 00	30,000 00			
37,500 00	24,710 00	12,790 00		
232,000 00	57 76	231,122 00	878 00		
112,500 00	45	112,500 00			
3,632,115 80	423,21	2,375,345 03	1,256,770 77		

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts	
Reports.....			737
Montréal et Sorel.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. B. B. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Montréal et Sorel, pont sur la rivière Riche- lieu.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. a. a. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Montréal et Occidental.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 4, 51-52 Vict., ch. 91, sec. 5 et 54 Vict., ch. 88, sec. 3.....	5,000 00	70
Montagne d'Orford.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1 et 4; 52 Vict., ch. 86, sec. 3; 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. C.C., 2 Ed. VII ch. 2, sec. 2; 62 Vict., ch. 4, sec. 4; 4 Ed. VII, ch. 2, sec. 9; 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. u.....	4,000 00	38 50
Vallée d'Ottawa et de la Gatineau.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 7, et 54 Vict., ch. 88, sec. 2.....	5,161 00	62
do (partie des subventions déclinées par le Q. M. et C., et jonction de Pontiac au Pacifique).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1; 63 Vict., ch. 2, sec. 4, et 2 Ed., VII, ch. 2, sec. 1.....		
Jonction des carrières de Philipsburg, (subvention caduque du St-Laurent et Lac Champlain).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. j.j.,	4,000 00	6 75
A reporter.....			914 25

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916, et 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	cts
3,632,115 80	423,21	2,375,345 03	1,256,770 77		
150,000 00	114,145 00	35,855 00		
50,000 00		50,000 00		
350,000 00	70	350,000 00			
153,907 50	36,383	150,340 31	3,567 19	
319,982 00	62 00	319,982 00			
115,320 00	1 00	115,320 00			
25,720 00	6 87	25,720 00			
4,797,045 30	599,463	3,450,852 34	1,342,625 77	3,567 19	

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts	
Reports.....			914 25
Québec Frontière, (exploration).....	37-39 Vict., ch. 2.....		
Québec et Lac St-Jean.....	37-38, Vict., ch. 2, sec. 1, et 45 Vict., ch. 23, sec. 1.....	5,000 00	170
do do	O. C. N° 293 du 22 avril, 1897.....		
do do (Pointe aux Trembles à Métabetchouan).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. a, et 55-56, Vict., ch. 66.....	5,000 00	14
do do (Jeune Lorette à Qué- bec).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. c.	5,000 00	12
do do (Métabetchouan à la Baie des Ha! Ha!).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. p. et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000 00	
do do	55-56 Vict., ch. 66.....		66
do do	57 Vict., ch. 5, sec. 5.....		
Québec et Lac St-Jean (construction de ponts sur les rivières Méta- betchouan, Kouspiganiche et Bel- le-Rivière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. q.....		
Québec, Montmorency et Charlevoix, (Québec à Cap Tourmente).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6.....	4,000 00	
do do (partie de subvention dé- clinée entre le Cap Tourmente et Murray Bay).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1.....		30
A reporter.....			1,206 25

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916, et, 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
4,797,045 30	599,463	3,450,852 34	1,342,625 77	3,567 19	
6,027 00	6,027 00			
850,000 00	170	850,000 00		
148,171 20	148,171 20			
70,000 00	7 71	38,550 00	31,450 00		
60,000 00	12	60,000 00			
330,000 00					
31,450 00	46,347	456,408 43	5,041 57		
100,000 00					
150,000 00	150,000 00			
120,000 00	30	220,000 00			
100,000 00					
6,762,693 50	865,52	5,380,008 97	1,379,117 34	3,567 19	

TABLEAU

ÉTAT:—1 des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

		SUBVENTIONS	
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nombre de milles subventionnés.]
		\$ cts	
	Reports.....		1,206 25
Jonction Pontiac au Pacifique.....	44-45 Vict., ch. 2; 51-52 Vict., ch. 91; 57 Vict., ch. 5 et 58 Vict., ch. 2.....	6,000 00	95
Jonction de Pontiac, au Pacifique (pour construction de pont).....	38 Vict., ch. 2, sec. 7.....		
do (partie de subvention déclinée sur les derniers 24 milles).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1, et 63 Vict., ch. 2, sec. 5.....		
Québec et Boston Air Line.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. x., et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,000 00	100
Quebec Central.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	100
do (partie de subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	739 22	
Québec Central (Lévis et Kennebec)....	37-38 Vict., ch. 3, sec. 1; 40 Vict., ch. 3, sec. 1 et 4; 41 Vict., ch. 2, sec. 1 et 54 Vict., ch. 88, sec. 4.....	4,000 00	90
do (partie de la subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Chaleurs)....	40 Vict., ch. 8, sec. 4.....	710 53	
do (Jonction de Tring au Lac Mégantic).....	52 Vict., ch. 86, sec. 1, et 53 Vict., ch. 101, sec. 1.....		52
do (partie de la subvention caduque du Lévis et Kennebec).....	54 Vict., ch. 89, sec. 4.....		
A reporter.....			1,643 25

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916 et 3, des montants restant à payer à cette date.

EN ARGENT.

Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues	Dates fixées pour l'achèvement des travaux
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
6,762,693 50	865,52	5,380,008 97	1,379,117 34	3,567 19	
570,000 00	71	426,000 00	144,000 00		
30,000 00	30,000 00		
110,000 00	8,50	110,000 00			
300,000 00	7,500 00	292,500 00		
400,000 00	99,964	473,750 79	143 96		
73,894 75					
360,000 00	60,86	321,660 00	102,287 35		
63,947 35					
117,000 00	40	219,287 35			
102,287 35					
8,889,822 95	1,145,844	6,938,207 11	1,948,048 65	3,567 19	

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2, des som-

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nom- bre de milles subventionnés.
		\$ cts.	
Reports.....			1643 25
Québec, Montmorency et Charlevoix, (Cap- Tourmente à Murray Bay) .	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. K.K. 57 Vict., ch. 5, céd. A, et 58 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	60
do do (pour la construction d'un pont sur la rivière St-Char- les, et d'une gare, etc).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. s ..		
Sud-Est (primitif).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1.....	1,000 00	43
do do (de Sorel à la jonction de Sutton).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1, 39 Vict., ch. 3, sec. 5.....	3,932 30	
do do partie de subvention deve- nue caduque du chemin de la Baie des Chaleurs.....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	592 10	96
Sud-Est (primitif) Embranch. de l'Avenir (abandonnée).....	32 Vict., ch. 52.....	1,710 00	11 50
De la rive sud (partie de subvention dé- clinée par les compagnies de Q. M. et C. et P. et P.).....	58 Vict., ch. 2, sec. 5.....		
Embranchement St-Jérôme du chemin de colonisation de Montréal, au-delà de St-Jérôme.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	18 00
St-Laurent et Adirondack.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. A, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.	3,200 00	22 00
A reporter.....			1,893 75

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916 et 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la Subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux
\$ cts		\$ cts	\$ cts	\$ cts	
8,889,922 95	1,145,844	6,938,207 11	1,948,048 65	3,567 19	
240,000 00	240,000 00		
30,000 00	30,000 00			
43,000 00	43	43,000 00			
377,500 00	} 96	434,342 10			
56,842 10					
19,665 00	19,665 00			
50,000 00	50,000 00			
72,000 00	3,150 00	68,850 00		
70,400 00	20,38	65,216 00	5,184 00		
9,849,230 05	1,305,224	7,583,580 21	2,262,082 65	3,567 19	

TABLEAU

ÉTAT:—1. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés; 2. des som-

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Quantum par mille.	Total du nombre de milles subventionnés.
Reports.....	\$ cts	1,893 75
St-Laurent et Lac Champlain.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1, et 49-50 Vict., ch. 77, sec. 5.....	4,000 00	69
Waterloo et Magog.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1, et 40 Vict., ch. 3.....	4,000 00	43
Compagnie du Pont de Québec.....	63 Vict, ch 2, sec 1.....
Chemin de fer depuis Labelle au Lac Nomingue.....	63 Vict, ch 2, sec 3; 2 Ed., VII, ch 2, sec 3.....
Chemin de fer de la rive sud.....	63 Vict, ch 2, sec 2.....
Chemin de fer de la colonisation de Montfort.....	60 Vict, ch. 4, sec. 3.....
Chemin de fer de colonisation de Montfort (pour exploration).....
Chemin de fer Grand Nord.....	4 Ed. VII., ch. 2, par. 3.....
Totaux.....	2,005 75

B

mes payées jusqu'au 30 juin 1916, et 3, des montants restant à payer à cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Subventions devenues caduques transportées ou abandonnées	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts 9,849,230 05	1,305,224	\$ cts 7,583,580 21	\$ cts 2,262,082 65	\$ cts 3,567 19	
276,000 00	62,57	250,280 00	25,720 00		
172,000 00	43,00	172,000 00			
250,000 00	250,000 00			
96,000 00	20,90	96,000 00			ont été pris sur les sommes votées pour la colonisation.
89,000 00	87,964 49	1,035 51	à être pris sur les sommes votées pour l'agriculture.
60,000 00	12,00	60,000 00	ont été pris la moitié sur les sommes votées pour la colonisation et l'autre moitié sur les sommes votées pour l'agriculture.
5,000 000	5,000 00			
6,000 00	6,000 00			
10803,230 05	1,455,194	8,510,824 70	2,287,802 65	4,602 70	

LOUIS-A. VALLÉE,
Ingénieur et directeur des chemins de fer.

TABLEAU "C"

TABLEAU C

ÉTAT—1° des subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; 2° des sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1916; 3° des montants à payer à cette date; 4° des subventions qui sont devenues caduques, etc.
SUBVENTIONS EN TERRES

NOMS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS	Nombres de milles donnant droit à une subvention.	Nombre d'acres par mille.	Subventions totales en acres de terre.	Date de la conversion en argent à 70 cts l'acre.	Montant des lers 35 cts par acre.		Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés sur les lers 35 cts jusqu'au 30 juin 1916.		Total des montants payés jusqu'au 30 juin 1916.	Balance à payer quand elles seront dues sur les premiers 35 cts.		Subventions qui sont devenues caduques par laps de temps ou par nombres de milles en moins, etc.			
						\$	cts.		\$	cts.		\$	cts.	\$	cts.	lers 35 cts	2èmes 35 cts réduits à 17 1/2 cts.
Baie des Chaleurs.....	45 Victoria, chap. 23, sec. 1 par. b.....	180.	10,000	1,800,000	14 août '86	630,000	00	100.00	630,000	49	679,530	49		265,469	51		
do do.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 12 et 3 Edouard VII, chap. 3, sec. 1.....				23 avril '91	280,000	00	140,000	00	280,000	00	35,999	315,999	12		104,000	88
	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. j.....																
Jonction de Beauharnois.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 3.....	20.	5,000	100,000	19 janv. '89	35,000	00	19.13	33,464	16,731	50,195	25	1,536	768	25		
Comté de Drummond.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d.....	27.	10,000	270,000	16 janv. '91	94,500	00	27.	94,500	47,250	141,750	00					
do do.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. e; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	23.	10,000	230,000		80,500	00						80,500	40,250	00		
Vallée Est du Richelieu.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ee; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	25.	10,000	250,000	8 juillet '92	87,500	00	22.16	77,560	38,780	116,340	00	9,940	4,970	00		
Grand Nord.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. ss. 1; et 56 Vict., chap. 3, secs 2 et 3.....	33.	10,000	330,000	19 juin '88 9 fév. '91 16 juil. '88	115,550	00	33.	115,500	57,750	173,250	00					
Grand Nord (Section des Basses Laurentides).....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. k; et 56 Vict., chap. 3, secs 2 et 3.....	23.	5,000	115,000	août 1893	40,250	00	20.	40,250	20,125	60,375	00					
Pont sur le Saint-Maurice.....	56 Vict., chap. 3, sec. 2; et 58 Vict., chap. 2, sec. 4, ss. 3.....			50,000		17,500	00		17,500	8,750	26,250	00					
Grand Nord (Saint-André à Lachute).....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. ss. 2; et 57 Vict., chap. 5 Ced. A.....	7.	10,000	70,000	9 fév. '91	24,500	00	6.74	23,590	11,795	35,385	00	910	455	00		
Hereford.....	45 Vict., chap. 23 sec. 1; et 51-52 Vict., chap. 91, secs 9 et 10.....	35.	4,000	140,000	2 août '88	49,000	00	35.	49,000	24,500	73,500	00					
Joliette et Saint-Jean de Matha.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	8.	10,000	80,000	27 juin '91	28,000	00		600	600	600	00	27,400	14,000	00		
L'Assomption.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 9.....	3.50	3,000	10,500	7 janv. '87	3,675	50	3.50	3,675	1,837	5,512	50					
Lac Saint-Francois et Navigation.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. u; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	20.	10,000	200,000	8 juillet '92	70,000	00		1,443	1,443	1,443	75	68,556	35,000	00		
Colonisation du Lac Témiscamingue.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. t; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	50.	5,000	250,000	5 sept. '93	87,500	00	44.88	78,548	39,270	117,810	00	8,960	4,480	00		
Lotbinière et Mégantic.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d.d.....	25.	10,000	250,000	5 fév. '92	87,500	00	25.	87,350	43,750	131,100	83	149.17				
Basses Laurentides.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 53 Vict., chap. 101, sec. 5.....	38.84	12,358 1/2	480,000	12 oct. '86	168,000	00	38.84	168,000	84,000	252,000	00					
Matane.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. v; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	30.	10,000	300,000		105,000	00		52,500				105,000	52,500	00		
Colonisation de Montford.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g.g.....	21.	10,000	210,000	6 juillet '91	73,500	00	21.	73,500	36,395	109,895	80	354	20			
Montréal et Lac Maskinongé.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 7; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 3, par. b.....	13.	5,000	65,000	16 juillet '88	22,750	00	13.	22,750	11,375	34,125	00					
Montréal et Ottawa.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 9; et 53 Vict., chap. 101, sec. 6.....	30.	10,000	300,000	29 janv. '89	105,000	00	23.50	105,000	52,500	157,500	00					
Montréal et Occidental.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 4; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 5.....	70.	5,000	350,000	28 mai '92	122,500	00	70.00	122,500	61,250	183,750	00					
Jonction de Napierville.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. o; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	15.	10,000	150,000		52,500	00						52,500	26,250	00		
Ottawa et Vallée de la Gatineau.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 56 Vict., chap. 3, sec. 4.....	52.	4,000	208,000	10 juillet '93	72,800	00		72,800	36,400	109,200	00					
do do do.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; 54 Vict., chap. 88, sec. 2; et 2 Ed. VII, chap. 2, sec. 1.....	75.	6,000	450,000	31 déc. '91	157,500	00	62.	157,500	78,750	236,250	00					
Embranchement du Portage du Fort et de Bristol.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. f.f.; et 57 Vict., chap. 5; Ced. A.....	15.	10,000	150,000	5 sept. '93 8 juillet '92	52,500	00						52,500	26,250	00		
Pontiac et Renfrew.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. l.l.....			50,000	3 fév. '91	17,500	00	5.	17,500	8,750	26,250	00					
Québec Central, Jonction de Tring et Lac Mégantic.....	52 Vict., chap. 86, sec. 1; 53 Vict., chap. 101, sec. 9; et 54 Vict., chap. 88, sec. 4.....	52.	2,250	117,000	5 sept. '93	40,950	00	59.36	40,950	20,475	61,425	00					
Québec et Lac Saint-Jean.....	37-38 Vict., chap. 2, sec. 1; et 45 Vict., chap. 23, sec. 1.....	170.	5,000	850,000	14 août. '86	297,500	00	170.	297,500	148,750	446,250	00					
Québec et Lac Saint-Jean de Pointe-aux-Trembles à Roberval.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1.....	14.	10,000	140,000	3 sept. '88	49,000	00	13.86	48,510	24,255	72,765	00	490	245	00		
do do do à Métabetchouan.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 55-56 Vict., chap. 66.....	14.	5,000	70,000	3 sept. '88	24,500	00	7.71	13,492	6,746	20,238	75	11,007	5,503	75		
do do Métabetchouan à la Baie des Ha! Ha!.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. p; et 55-56 Vict., chap. 66.....	66.	5,000	330 000	13 mai '92	115,500	00	46.347	124,742	52,746	177,489	35	1,764	10,507	35		
do do do do do.....	55-56 Vict., chap. 66.....			31,450		11,007	50									5,503	75
do do Embran. entre Rivière à Pierre et La Tuque.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. r; et 57 Vict., chap. 5, sec. 5, Ced. A.....	45.	10,000	450,000	8 avril '91	157,500	00						157,500	78,750	00		
Québec, Montmorency et Charlevoix.....	45 Vict., chap. 23; 57 Vict., chap. 5; et 58 Vict., chap. 2.....	90.	4,000	360,000	11 août '87	126,000	00	30.	42,000	21,000	63,000	00	84,000	42,000	00		
Québec Oriental.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n.n; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	100.	10,000	1,000,000		350,000	00						350,000	175,000	00		
St-Chrysostôme.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. z; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	30.	10,000	300,000		105,000	00						105,000	52,500	00		
St-Jacques-d'Achigan.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 8.....	7.	4,000	28,000		9,800	00						9,800	4,900	00		
Trois-Rivières et Nord-Ouest.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 57 Vict., chap. 5, Ced. A.....	70.	10,000	700,000	4 août '88	245,000	00		4,950		4,950	00	240,050	122,500	00		
Témiscouata.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 8.....	69.	10,000	690,000	13 oct. '86 4 août '88	241,500	00	69.	241,500	128,750	362,250	00					
Comtés-Unis.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 6; et 54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. c.....	60.	10,000	600,000	10 juin '89 24 jan. '91	210,000	00	59.84	207,565	103,782	311,347	18	1,875	937	82		
	Total.....	1,631.34		13,324,950		4,663,732	50	2,331,866	25	1025.867	3,293,734	03	1,263,993	99	4,557,728	02	
													2,024	17	1,292	02	
															1,367,974	80	
															1,066,579	74	

TABLEAU "D"

État des subventions en terres non convertibles en argent gagnées par les compagnies de chemins de fer ci-après désignées à venir au 30 juin 1916 sur les subventions accordées par les Actes 4 Ed. VII, chap. 2, sec. 1; 6 Ed. VII, chap. 4, sec. 1; 8 Ed. VII, chap. 5, sec. 1; et 2 Geo. V, chap. 5, sec. 1.

Noms des compagnies de chemins de fer	Montant des subventions gagnées en acres
Atlantique, Québec & Occidental.....	400,000
Colonisation du Nord.....	96,000
Matane & Gaspé.....	143,113
Orford Mountain.....	18,000
" ".....	21,320
Québec Central.....	36,000
" ".....	90,000
" ".....	4,020
" ".....	19,163
" ".....	27,640
Québec & Lac St-Jean.....	152,000
" " ".....	5,160
" " ".....	4,000
Quebec, Montreal & Southern.....	105,876
The St-Maurice Valley.....	56,022
Baie des Ha! Ha!.....	77,539
The Napierville Junction.....	27,160
The Great Northern R'y of Canada.....	30,400
The Canadian Northern Quebec Ry.....	47,880
" " " " ".....	165,120
" " " " ".....	15,240
The North Shore Power & Navigation Ry Co.,.....	27,000
Total.....	1,568,653 acres

LOUIS-A. VALLÉE,

Ingénieur et Directeur des Chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin, 1916.

TABLEAU 'E'

ETAT—1.—Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemin de fer.—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin, 1916.—3.—Des subventions restant à gagner à cette date.—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

NOM DES CHEMINS DE FER	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de miles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de miles actuellement construits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1916	Montants restants à gagner au 30 juin 1916	Montants devenus caduques par laps de temps ou nombre de milles en moins.	
Atlantique Québec & Occidental	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1 par. a	4,000	50	200,000				200,000	
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1 par. a								
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1 par. u								
do	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. z	4,000	100	400,000	100	400,000			
6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. u									
8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. u									
Argenteuil	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. k.k.	2,000	15	30,000			30,000		
Baie des Haies	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. l.	4,000	20	80,000	19.39	77,539			2,461
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. r.								
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. h.								
	O. C. No 393 du 22 mai 1908.								
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. t.	2,000	4	8,000			8,000		
do	2 Geo. V, ch. 5, par. v.	2,000	12	24,000			24,000		
Colonisation du Nord	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. l.	3,000	32	96,000	32	96,000			
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. c.c.	3,000	100	300,000			300,000		
Québec & Lac St-Jean	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. c.	4,000	38	152,000	28	152,000			
	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. i.								
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. d.	4,000	1	4,000	1	4,000			

	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. e.	2	6,000	1.72	5,160	840
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. e.					
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. e.					
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. k.	3.8	11,400			11,400
	2 Geo. B, ch. 5, sec. 1, par. f.					
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. f.	4.5	13,500			13,500
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. l.					
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. g.					
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. g.	12	36,000			36,000
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. m.					
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. h.					
do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. e.	7.62	15,240		15,240	
maintenant	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. c.					
The Canadian	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. b.					
Northern Québec,						
Ry Co.						
Grand Nord du						
Canada.						
maintenant						
The Canadian	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. n.	85	170,000	82.50	156,120	4,880
Northern Ry	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. o.					
The Great North-						
ern Ry of Can.	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. s.	18	36,000	15.20	30,480	5,600
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. p.					
The Canadian						
Northern Que-	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. i.	20	60,000	15.96	47,880	12,120
bec Ry Co.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. d.					
do	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. j.	65	130,000			117,000
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. e.					
Interprovincial	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. g.	50	200,000			200,000
Bay Jsjmes	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. i.					
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. p.					
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. k.					
The Joliette & La-	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. f.	60	240,000			240,000
ke Manuan Co-	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. i.					
lonization Rail-	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. n.					
way Company.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. l.					

TABLEAU "E" (Suite)

STAT 1. Des subventions en terre non convertibles en argent accordées à certaines compagnies de chemins de fer; 2.—Des subventions gagnées par des compagnies jusqu'au 30 juin, 1916; 3.—Des subventions restant à gagner à cette date; 4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

NOM DES CHEMINS DE FER	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles sub- ventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1916	Montants restant à gagner au 30 juin 1916	Montants devenus caduques par laps de temps ou nom- bre de milles en moins.
A une compagnie maintenant James Bay & Eastern Ry Co	4 Ed. VII ch 2 sec. 1 par. k.	4,000	30	120,000			120,000	
	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. q.							
	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. s.							
	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. m.							
Kamouraska & L'Islet	2 Geo V ch 5 sec. 1 par. 11.	2,000	25	50,000			50,000	
	6 Ed. VII ch. 4 sec. 1 par. o.	2,000	60	120,000			60,000	60,000
8 Ed. VII ch. 5 sec. 1 par. t.								
2 Geo V ch 5 sec 1, par. f.f. S.S. 3.								
Quebec Eastern Railway Co...								
do	2 Geo V ch 5 sec 1, par. f.f. S.S. 1.	2,000	120	240,000			240,000	
do	2 Geo. V ch. 5 ser. 1 par. f.f. S.S. 2.	2,000	10	20,000			20,000	
Métabetchouan...	8 Ed. VII ch. 5 sec. 1 par. v.	1,000	13	13,000			13,000	
	2 Geo. V ch. 5 ser. 1 par. n.							
Matane & Gaspé Canada & Gulf Terminal Ry	4 Ed. VII ch. 2 sec. 1 par. b.	4,000	37	148,000	35.80	143,113		4,887
	6 Ed. VII ch. 4 sec. 1 par. b.							
	8 Ed. VII, ch. 5 sec. 1 par. g.							
do	2 Geo. V ch. 5 sec. 1 par. g.g.	3,000	190	570,000			570,000	
Montague Orford	4 Ed VII, ch. 2, sec. 1, par. m.	1,500	12	18,000	12	18,000		

do	6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. 4. 8 Ed. VII ch. 5 sec. 1 par. b. S.S. 5.	2,000	5	10,000			10,000
do	8 Ed. VII ch. 5 sec. 1 par. b, S.S. 1, 2, 3, et 4. 2 Geo. V, ch. 5 sec. 1 par. a. S.S. 1, 2, 3, et 4.	2,000	22 16	44,320	10 66	21,320	23,000
A une compagnie ou provincial	Pontiac & Inter-4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. h. 6 Ed. VII ch. 4 sec. 1, par. k. maintenant 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. q. Grand Lake and 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. l. Bell River R'y, Company	2,000	45	90,000			90,000
Pacifique Canadien	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1 par. n.n.	2,000	20	40,000			40,000
do	Québec-Saguenay 2 Geo. V ch. 5 sec. 1 par. l.l. s.s. 1. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1 par. i.i. s.s. 2.	3,000	63	189,000			189,000
Roberbal & Saguenay	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. z.	3,000	80	240,000			240,000
Rivière des Sauvages	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. d. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. f. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. j.	4,000	19	76,000			57,000
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. x.	3,000	50	150,000			150,000
Richmond, Magog & Stanstead	2 Geo. V, ch. 5 sec. 1, par. y. s.s. 1.	2,000	55	110,000			110,000
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. y. s.s. 2.	2,000	20	40,000			40,000
Quebec Montreal & Southern	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. d. 2 Geo. V ch. 5, sec. 1 par. c.s.s. 1.	2,000	107	214,000	60	105,876	99,444
do	8 Ed. VII ch. 5 sec. 1, par. e. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. c. s.s. 2.	2,000	4	8,000			6,740
St. Maurice Valley	Ed. VII, 6 ch. 4, sec. 1, par. m.	2,000	30	60,000	27.96	58,022	3,978

TABLEAU 'E' (Suite)

ETAT—1.—Des subventions en terre non convertible en argent accordées à certaines compagnies de chemins de fer;—2.—Des subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin, 1916;—3.—Des subventions restant à gagner à cette date;—4.—Des subventions qui sont devenues caduques, etc.

NOM DES CHEMINS DE FER	Actes accordant la ou les subventions	Quantum par mille	Total du nombre de milles subventionnés	Total de la subvention	Nombre de milles actuellement construits 30 juin 1916	Montants gagnés jusqu'au 30 juin 1916	Montants restant à gagner au 30 juin 1916	Montants devenus caduques par laps de temps ou nombre de milles en moins.
The Napierville Junction Ry . . .	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. a.	1,000	27.25	27,250	27.25	27,160	90	
The St. Charles Huron River Railway Co. . . .	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. d.d.	2,000	8	16,000			16,000	
The North Shore Power Co.	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. e.e.	3,000	15	45,000	9	27,000	18,000	
Quebec Central . . .	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. e. 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. h.	4,000	9	36,000	9	36,000		
do	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. a.	3,000	30	90,000	30	90,000		
Quebec Central . . .	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. q.	3,000	1.34	4,020	1.34	4,020		
do	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. r.	2,000	25	50,000	23.82	46,803	3,197	
A une compagnie	4 Ed. VII, ch. 2, sec. 1, par. j. 6 Ed. VII, ch. 4, sec. 1, par. p. 8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. r.	4,000	10	40,000				40,000
The Little Nation River R'y Co. . .	8 Ed. VII, ch. 5, sec. 1, par. o. 2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. j.	3,000	30	90,000			90,000	
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. a.a.	2,000	50	100,000			100,000	

A une compagnie maintenant The St. Francis Valley R'y Co	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. h.b. O. C. No. 373 du 4 avril 1914.	2,000	27	54,000	49,000	5,000
A une compagnie maintenant North Railw. Co.	2 Geo. V, ch. 8, sec. 1, par. h.h. 3 Geo. V, ch. 8, sec. 1, par. h.h.	8,000 10,000	200 350	1,600,000 3,500,000	1,600,000 3,500,000	
A une compagnie	2 Geo. V, ch. 5, sec. 1, par. m.m.	2,000	60	120,000	420,000	
Total			2,631.87	10,770,730	8,792,281	409,706

LOUIS-A. VALLEE,
Inspecteur et Directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin, 1916.

TABLEAU " F "

TABLEAU indiquant la longueur des chemins de fer construits ou en exploitation, ou prêts à être livrés à l'exploitation, dans la province de Québec le 30 juin, 1916:

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

	Milles
De la rivière Restigouche—(frontière du Nouveau-Brunswick jusqu'à la jonction de la " Chaudière")	300.07
Embranchement de la Rivière-du-Loup	4.00
" de la Chaudière	16.38
" de Rimouski	2.00
" de la Rivière-Ouelle	6.30
	———328.75

CHEMIN DE FER "LE QUÉBEC CENTRAL"

De la jonction à Harlaka, avec l'Intercolonial, jusqu'à Sherbrooke	138.00
De la jonction Beauce jusqu'à St-Georges	24.15
Embranchement de Tring	59.36
De St-Georges à Sainte-Sabine	31.34
De Ste-Sabine au lac de la Frontière	23.82
	———376.67

CHEMIN DE FER "INTERNATIONAL"

(Maintenant un chaînon de la ligne courte de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.)	
De la jonction avec le Grand-Tronc, à Lennoxville, jusqu'à la frontière du Maine, É.-U.	81.24

CHEMIN DE FER "LE GRAND-TRONC"

De la frontière de New-Hampshire jusqu'à Montréal	131.00
De Lévis à Richmond	96.50
Embranchement d'Arthabaska jusqu'à "Doucet's Landing"	34.71
De la jonction à St-Lambert jusqu'à "Rouse's Point"	43.68
Embranchement de Ste-Martine: de St-Isidore à Hemmingford	24.15
De Brousseau à Dundee	62.20
De Montréal à Lachine	8.00

De Montréal à la frontière d'Ontario	44.00
De la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique au Sault-au-Récollet, jusqu'à Lachine	6.50
	—450.74

RÉSEAU DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST

(Maintenant sous le contrôle de la Compagnie du Pacifique Canadien)

Chemin de fer du Sud-Est proprement dit:—

	Milles
De la frontière du Vermont à Farnham-Ouest	44.00
Chemin de fer Richelieu, Drummond et Arthabaska: de la jonction de Sutton à Sorel	96.00
Embranchement de St-Césaire	8.00
Chemin de fer de jonction du St-Laurent et du Lac Champlain: de Standbridge à St-Guillaume	61.00
Embranchement de l'Avenir	11.50
	—220.50

CHEMIN DE FER "LE CANADA ATLANTIQUE"

(Maintenant exploité par la Compagnie du Grand-Tronc.)

De la frontière Ontario à la jonction Lacolle	53.09
---------------------------------------------------------	-------

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

Depuis la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifi- que, à 4 milles de Québec, à l'Ancienne-Lorette jusqu'à la la jonction de Chambord	172.84
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Roberval	13.86
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Chicoutimi	51.22
Section terminale entre St-Ambroise et la Jeune-Lorette et la nouvelle station sur la propriété Drum au "Palais", à Québec	12.00
Embranchement, La Tuque	39.72
" Roberval, jusqu'au quai du gouvernement	1.00
" de Limoilou jusqu'à l'Étang sur la rivière Montmorency	7.62
	—298.26

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DU LAC MASKINONGÉ

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis la jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique
Près de St-Félix de Valois, jusqu'à St-Gabriel de Brandon 13.00

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE DRUMMOND

(Maintenant partie de l'Intercolonial.)

De la jonction avec le Grand-Tronc, à Ste-Rosalie, jusqu'à la
jonction de la Chaudière 115.98
Depuis St-Léonard jusqu'à Nicolet 14.68
————— 130.66

CHEMIN DE FER DE L'ASSOMPTION

(Maintenant Canadian Northern Railway.)

De la jonction avec le Pacifique Canadien, à l'Épiphanie, jus-
qu'au village de l'Assomption ——— 3.50

RÉSEAU DU VERMONT CENTRAL

Chemin de fer Vermont Central—de St-Jean à la frontière du
Vermont 26.00
Chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly;—de la jon-
ction avec le Vermont Central, à deux milles de St-Jean,
jusqu'à Waterloo 41.00
Chemin de fer Montréal, Portland et Boston; de St-Lambert
à la frontière, près de Frelighsburg 54.00
————— 121.00

CHEMIN DE FER DE BOSTON ET MAINE,—RÉSEAU DE LOWELL**DIVISION DE PASSUMPSIC**

Chemin de fer de Massawippi;—de la jonction avec le Grand-
Tronc, à Lennoxville, jusqu'à "North Derby", sur la
frontière de New-Hampshire 34.75
Embranchement de Stanstead 5.00
————— 39.75

CHEMIN DE FER CANADIEN-PACIFIQUE

De Montréal à Ottawa	120.00
De Hull à Aylmer	7.50
Embranchement, de St-Jérôme	13.30
" Buckingham: depuis la station de Bucking- ham jusqu'au village de Buckingham . . .	3.20
" St-Lin	15.10
" St-Eustache	6.00
" Joliette:—de la jonction de Joliette à St- Félix-de-Valois	16.60
" Berthier	2.10
" des Piles	26.90
De la jonction à St-Martin jusqu'à Québec	159.10
Extension à l'eau profonde, Québec	0.86
Chemin de ceinture, à Trois-Rivières	3.00
De la jonction de Montréal à la frontière d'Ontario	42.00
De la jonction de Montréal jusqu'au "North Troy", comté de Brome	89.00
De Waterloo à Sherbrooke	39.00
De la station de Windsor à la jonction de Montréal	4.80
De Mile-End à la jonction Adirondack	10.00
De la jonction St-Luc à la jonction ouest	1.70
	—————560.16

CHEMIN DE FER DU TÉMISCOUATA

Depuis Fraserville jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick 69.28

CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL ET PRESCOTT

(Maintenant le chemin de fer Montréal et Ottawa—exploité par le Pacifique
 Canadien)

De Vaudreuil à la Pointe-Fortune ——— 23.50

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DES ADIRONDACKS

(Exploité par le New-York Central.)

De la jonction avec le Canada-Atlantique, près de Valleyfield,

jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, États-Unis	20.38	
De Valleyfield à la jonction Adirondack	16.10	
		36.48

CHEMIN DE FER D'HEREFORD

(Maintenant exploité par le "Maine Central.")

De Cookshire jusqu'à la frontière du Vermont, à Hall's Stream	35.00	
Embranchement de Cookshire jusqu'à "Lime Ridge", aux car- rières de chaux et de marbre	18.52	
		53.52

CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'ORFORD

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis Windsor Mills jusqu'à la ligne frontière E.-U.	57.30	
---------------------------------------------------------------	-------	--

CHEMIN DE FER DE PONTIAC ET RENFREW

Depuis la station Wiman, sur le chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, jusqu'aux mines de la compagnie de Bristol	5.00	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--

CHEMIN DE FER COMTÉS-UNIS

(Exploité par le "Québec, Montréal & Southern".)

De la jonction avec le Grand-Tronc, à St-Hyacinthe, jusqu'à Iberville	28.70	
De St-Hyacinthe à la jonction du Pacifique à St-Robert	31.14	
		59.84

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE MONTFORT

(Exploité par le Canadian Northern.)

De la jonction avec le chemin de fer Montréal et Occidental, à St-Sauveur, jusqu'à Arundel, comté d'Agenteuil	32.27	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	--

CHEMIN DE FER DE LOTBINIÈRE ET MÉGANTIC

De Lyster à St-Jean Deschaillons ——— 30.00

CHEMIN DE FER DE JONCTION ET DES CARRIÈRES, DE PHILIPSBURG

De la jonction avec le Vermont Central, à Stanbridge, jusqu'à
Philipsburg ——— 5.87

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE
DE "NEW-ROCKLAND"

De la jonction avec le Grand-Tronc, jusqu'aux carrières de
New-Rockland ——— 4.12

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE LA VALLÉE DE LA GATI-
NEAU

(Maintenant Ottawa Northern and Western—exploité par le Pacifique
Canadien.)

Depuis Hull jusqu'au village de Maniwaki ——— 80.10

CHEMIN DE FER "MONTRÉAL ET OCCIDENTAL"

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis St-Jérôme jusqu'à la Chûte aux Iroquois ——— 70.00

CHEMIN DE FER "LE GRAND-NORD"

(Maintenant le Canadien Northern.)

De la jonction avec les Basses-Laurentides, à St-Tite, jusqu'à
la rivière Ottawa, vis-à-vis Hawkesbury 129.16

De Montréal à Joliette 36.00

Embranchement de l'Épiphanie à Rawdon 18.30

De la jonction Garneau jusqu'à Québec 77.40

De St-Jérôme à St-Sauveur, dans le comté de Terrebonne . . . 15.20

Embranchement du Pont de Québec 5.16

—————281.22

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE NAPIERVILLE

De la ligne de frontière à Rouse's Point, N. Y., jusqu'à St-Constant..... 27.16

[CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE D'OTTAWA

De Lachûte à St-André..... 6.74

CHEMIN DE FER DE LA JONCTION DE PONTIAC AU PACIFIQUE

(Maintenant Ottawa, Northern and Western.—Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis Aylmer jusqu'à Waltham..... 71.00
 De Aylmer à Hull..... 8.50
 ————— 79.50

CHEMIN DE FER DES BASSES LAURENTIDES

(Maintenant exploité par le "Canadian Northern".)

Du point de jonction avec le chemin de fer des Piles, à la station de St-Tite, à 3 milles au sud du terminus du chemin des Piles à aller jusqu'à la station de la Rivière-à-Pierre sur la ligne de Québec et du Lac St-Jean..... 38. 4

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

(Maintenant partie de l'Atlantique et Lac Supérieur.)

De la jonction avec l'Intercolonial, à Matapédia, jusqu'à Paspébiac.....100.00

CHEMIN DE FER "QUÉBEC, MONTRÉAL & SOUTHERN"

De Pierreville à Ste-Philomène..... 48.33

CHEMIN DE FER "QUÉBEC, MONTMORENCY & CHARLEVOIX"

(Maintenant "Québec Railway, Light & Power, mû par la vapeur et l'électricité.)

De Québec au Cap Tourmente, à St-Joachim ——— 30.00

Chemin de fer "The North Shore Power & Navigation" ——— 9.00

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU LAC TÉMISCAMINGUE

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

De Mattawa au Lac Kippewa ——— 45.88

CHEMIN DE FER DU CAP DE LA MADELEINE

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

De la jonction avec le Pacifique à la jonction des Piles, jusqu'au village du Cap de la Madeleine et à l'Île de la Potterie ——— 4.91

CHEMIN DE FER DE LA COLONISATION DU NORD

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

De Labelle au Rapide de l'Original (Mont-Laurier) ——— 58.00

CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD

(Exploité par le "Quebec, Montreal & Southern".)

De St-Lambert à Pierreville ——— 61.50

CHEMIN DE FER CARILLON ET GRENVILLE

De Carillon à Grenville ——— 12.75

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE BEAUHARNOIS

(Exploité par la Cie du chemin de fer le Grand-Tronc.)

Ste-Martine à Valleyfield ——— 19. 13

CHEMIN DE FER VALLÉE EST DU RICHELIEU

(Exploité par le "Quebec, Montreal & Southern".)

D'Iberville à la jonction de Noyau ——— 22. 16

CHEMIN DE FER "QUÉBEC & SAGUENAY"

Du quai de la Malbaie aux Châtes Nairn ——— 7. 35

CHEMIN DE FER MATANE & GASPÉ

(Maintenant Canada & Gulf Terminal.)

De Ste-Flavie à Matane ——— 35. 80

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES HA ! HA !

De Jonquières à St-Alphonse 19. 39

Embranchement de Laterrière 8. 00

" de Chicoutimi 4. 00

————— 31. 39

CHEMIN DE FER ATLANTIQUE, QUÉBEC ET OCCIDENTAL

De Paspébiac à l'Anse-au-Bassin de Gaspé ——— 102. 00

CHEMIN DE FER "THE ST. MAURICE VALLEY"

Exploité par le Pacifique Canadien.)

De Trois-Rivières à Grand'Mère ——— 27. 96

CHEMINS DE FER MÛS PAR L'ÉLECTRICITÉ

	Milles
Châteauguay et Nord (maintenant Montreal Terminal).....	12.00
Montreal Terminal.....	6.34
Comté de Lévis.....	10.25
Montreal Park & Island.....	37.99
Montreal Street.....	124.42
Quebec Railway, Light & Power (div. de la Citadelle).....	17.22
“ “ “ “ (div. Q. M. & Charlevoix, mû par la vapeur et l'élec- tricité, 30 milles.).....	
Hull Electric.....	14.50
Sherbrooke Street.....	7.00
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 229.72
Formant dans toute la province un total de voies ferrées, cons- truites ou en exploitation, ou prêtes à être livrées à l'ex- ploitation, à venir au 30 juin, 1916.....	
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 4,383.86
Sur ce total 4,383.86 milles, il a été construit, depuis le 1er juillet 1867, date de l'établissement de la Confédération....	3,808.61
Et avant le 1er juillet, 1867.....	575.25
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
En tout.....	4,383.86

LOUIS-A. VALLÉE,
Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL,

Bureau des chemins de fer.

Québec, 30 juin, 1916.

V

**INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES
ÉDIFICES PUBLICS**

Par ordre-en-conseil du 27 juin 1893, la province de Québec a été partagée en trois divisions pour les fins de l'inspection des établissements industriels, savoir :

La division de Québec, comprenant les districts judiciaires de Québec, Trois-Rivières, Beauce, Montmagny, Kamouraska, Chicoutimi, Saguenay, Rimouski et Gaspé.

La division des Cantons de l'Est, comprenant les districts judiciaires de Bedford, Saint-François et Arthabaska.

La division de Montréal, comprenant les districts judiciaires de Montréal, Ottawa, Pontiac, Terrebonne, Joliette, Saint-Hyacinthe, Beauharnois, Iberville et Richelieu, auxquels on peut ajouter le nouveau district judiciaire de Montcalm, créé en vertu de la loi 1 Geo. V., ch. 8.

PERSONNEL DU SERVICE

Inspecteurs: M. Louis Guyon, inspecteur-en-chef, 9, rue St-Jacques, Montréal; MM. James Mitchel, O.-J. Monday, J.-E. Deslauriers, L.-O. Guyon, Alfred Robert, L.-E. Régnier, 9, rue St-Jacques, Montréal; MM. P.-J. Jobin, S. Desrochers, Hôtel du Gouvernement, Québec; R.-H. Gooley, Coaticooke.

Inspectrices: Madame Louisa King et Mademoiselle Clémentin Clément, 9, rue St-Jacques, Montréal, et Madame C.-E. Lemieux, Hôtel du Gouvernement, Québec.

RAPPORT ANNUEL DE M. Ls GUYON, INSPECTEUR-EN-CHEF

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la mise en force de la loi des établissements industriels et des édifices publics, ainsi que quelques notes touchant le fonctionnement des divers services confiés à ma direction.

INSPECTION DU TRAVAIL

Comme vous pourrez le constater en lisant les divers rapports présentés par les officiers du Département, l'inspection des manufactures et des bâtisses publiques du district de Montréal s'est effectuée normalement. Nos inspecteurs ont dû consacrer beaucoup plus de temps cependant à l'inscription des noms des ingénieurs stationnaires, car bon nombre de ceux-ci ne montraient que très peu d'empressement à se présenter aux examens.

Pour ce qui en est des inspections dans la métropole, nous nous sommes appliqués à obtenir les améliorations demandées à la première visite. Il n'y a, en effet, que de fréquentes contre-visites qui puissent avoir raison de l'apathie de certains patrons.

Le système qui donne le plus de satisfaction est encore celui de ne pas laisser s'écouler trop de temps entre chaque visite, et, bien que le chiffre élevé des manufactures visitées pendant l'année fasse bonne figure dans le rapport annuel, l'expérience a prouvé depuis longtemps que l'inspection qui compte le plus est celle où l'inspecteur, à force d'insistance et de raisonnement, a réussi à obtenir des changements substantiels, soit dans la ventilation des pièces, soit pour la protection des organes dangereux des machines, etc., etc.

Le nombre de visites faites dans le district de Montréal se monte à 4,300. Ceci ne représente pas les visites faites dans les édifices publics par les officiers du département.

LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

A la veille d'entreprendre un voyage d'étude des conditions sociales des ouvriers dans les divers pays d'Europe, M. Cyr Van Overbergh, l'éminent juriconsulte belge, auteur d'un remarquable travail sur l'organisation de l'inspection du travail, recevait ce conseil d'un de ses amis: "Fixez votre attention toute spéciale sur la question des inspecteurs du travail dans les fabriques. On n'en soupçonne pas l'importance, peu la connaissent, d'autres la dédaignent. Cependant, il n'en est aucune dont la solution soit plus urgente et plus nécessaire.

"On admet qu'il importe de réfréner les abus sociaux énormes causés par le machinisme sous le régime de l'illimitée concurrence; il faut des lois pour protéger la vie et la santé des enfants adolescents: femmes et adultes, on les décrète partout, l'élan est général. Mais à quoi sert de promulguer ces lois si elles ne sont pas observées? Et elles ne seront pas exécutées aussi longtemps qu'il n'existera pas en tous pays un service perfectionné d'agents contrôlants nombreux et choisis.

"Contribuer à cette œuvre de propagande, c'est rendre le plus signalé service aux intérêts de la classe ouvrière."

Qu'est-ce donc que la mission de l'inspecteur, et quelles sont les qualités requises de lui?

Qualités physiques, intellectuelles et morales.

Qualités physiques.—La profession d'inspecteur est fatigante; elle impose la fréquentation d'usines, d'ateliers peu aérés et insalubres, d'où la nécessité pour l'inspecteur d'une santé solide, défiant les intempéries et les miasmes délétères de ces milieux divers. Nécessité d'une vigueur physique robuste, nécessité enfin d'un âge ni trop tendre ni trop avancé.

Qualités intellectuelles.—Nous entendons parler de la science exigée des inspecteurs. Deux opinions se partagent les sympathies des sociologues. Les uns soucieux du côté spécialement technique des fonctions, soutiennent que seuls les ingénieurs sont capables de fournir de bons inspecteurs. D'autres pensent qu'il vaut mieux choisir des inspecteurs dans toutes les professions, quitte à exiger d'eux un ensemble défini de connaissances théoriques générales. C'est aujourd'hui l'avis des gouvernements anglais, français, suisse, etc.

Qualités morales.—Le tact (courtoisie), amabilité, distinction unis à beaucoup de fermeté.

La nature de ses fonctions oblige l'inspecteur d'entrer en contact journalier permanent avec les représentants des diverses classes sociales. Il doit traiter en même temps sur les sujets les plus délicats avec les patrons

et les ouvriers, et ménager toujours autant que possible la susceptibilité des gens.

Cet exposé succinct des qualités requises d'un bon inspecteur ne saurait avoir qu'une raison d'être au commencement de ce rapport—celle du perfectionnement des services dont les exigences scientifiques s'élargissent d'année en année.

Après vingt-huit ans d'existence, notre système pour l'admission à faire partie du corps des inspecteurs est resté stationnaire, et je sou mets bien respectueusement que puisque le plus humble ingénieur, le plombier, l'officier sanitaire, est contraint de subir un examen touchant ses connaissances avant d'avoir permission d'exercer son métier ou sa profession, j'estime qu'il n'en saurait être autrement pour des officiers ayant la haute mission de protéger la vie et la santé des ouvriers dans les usines et les manufactures de notre province.

Aux États-Unis, les inspecteurs du travail sont en général nommés par le gouverneur de l'État, et il nous est toujours facile, durant nos congrès annuels, de reconnaître l'inspecteur qui représente un État où il existe un système d'examen pour le service civil.

On l'a dit maintes fois, l'industrie, et surtout l'industrie moderne est un véritable champ de bataille ayant ses morts et ses blessés, et en vue des futurs conflits, on a dernièrement popularisé une expression anglaise "preparedness".

Par extension, cette expression peut s'appliquer aux rivalités dans l'industrie qui surgiront logiquement du terrible conflit qui passionne en ce moment l'univers. Plus que jamais, la vie, la santé et le bien-être des forces vives de notre jeune pays, que cela soit les ouvriers adultes, les enfants et les jeunes filles, femmes de demain, devront attirer l'attention de nos législateurs; et pour atteindre ce but, il faut de la préparation. Il faut des inspecteurs et des inspectrices en plus grand nombre qu'un budget substantiel permettrait de sillonner le pays en tout sens, assurant par là la plus grande somme de protection possible aux travailleurs du pays.

On accuse souvent les ouvriers d'être négligents, téméraires et sans précautions, et que de nombreux accidents pourraient être évités si ceux-ci obéissaient aux recommandations des patrons ou des surveillants. Évidemment, ce que les américains appellent "human element" joue un grand rôle dans la vie ouvrière; mais, d'un autre côté, il est difficile de croire qu'un avis mettant l'ouvrier en garde contre les accidents, suspendu au-dessus d'une machine dont on aura négligé de couvrir les parties dangereuses, empêchera les accidents de se produire. Le fait qu'une machine dangereuse a été placée là ne saurait créer d'autre impression dans l'esprit d'un ouvrier que

le plus négligent des deux est le patron qui a installé dans sa fabrique une machine dangereuse qu'il pouvait et devait entourer de gardes protectrices.

Le tableau suivant donnera une idée de l'importance de l'inspection du travail aux États-Unis:

<i>Etats</i>	Nombre d'inspecteurs	Budget pour 2 ans
New-York	165	\$ 1,500,000
Pensylvanie	58	325,400
Illinois	30	164,820
Ohio	30	160,000
Massachusetts	30	270,000
Missouri	9	105,000
Indiana	30	99,600
New-Jersey	21	170,200
Wisconsin	17	161,000
Minnesota	15	129,360
Connecticut	8	46,000
Rhode-Island	4	21,600

Ces chiffres ont été tirés du rapport de l'Etat de l'Illinois, 1913-1914. L'auteur ajoute au bas du tableau: "Une ample subvention pour l'inspection des établissements industriels est une assurance que l'Etat paie pour la santé et le bien-être des travailleurs".

Les salaires des inspecteurs pour l'Etat de New-York sont les suivants: 80 inspecteurs à \$1,200.00 par année: 41 à \$1,500.00; 10 à \$1,800.00; 11 à \$2,000.00; 11 à \$2,500.00; 2 à \$3,000.00; 5 à \$3,500.00; 4 inspecteurs à \$4,000.00, et un chef à \$5,000.00. Le salaire minimum dans presque tous les autres Etats est de \$1,500.00.

TRAVAIL DES GARÇONS ET DES JEUNES FILLES

Dans notre province, la loi fixe l'âge d'admission des jeunes filles dans la fabrique à 14 ans.

Dans plusieurs Etats, chez nos voisins, l'âge d'admission des jeunes filles a été porté à 16 ans. Il est regrettable que cela ne soit pas général dans tous les pays, car en dépit des fausses théories de certains industriels, la jeune fille de 14 ans hâtivement transplantée de l'école à la manufacture, sauf dans des cas exceptionnels, ne sera jamais qu'une ménagère bien in-expérimentée, sinon indifférente. La future famille ouvrière en souffrira et dans son modeste budget et sans son développement paisible. On ne

soupçonne pas le nombre de naufrages dans les ménages ouvriers qui ont eu pour point de départ le manque de connaissances et l'indifférence des jeunes femmes dans les soins à donner au nouveau foyer.

Il est bien vrai que la loi interdit l'emploi de jeunes filles d'au-dessous de 18 ans à des travaux dangereux et insalubres, mais cette mesure n'atteint que le petit nombre. D'après les retours de l'année dernière dans les fabriques de Montréal seulement, il y avait 6,000 jeunes filles au-dessous de 18 ans.

Nos inspecteurs et inspectrices sont unanimes à dire qu'il y a eu une grande diminution dans le nombre des enfants illettrés, grâce à de fréquentes inspections et une étroite surveillance. Certains manufacturiers ont complètement cessé d'employer des jeunes filles de moins de 15 à 16 ans.

Bien qu'il soit interdit aux garçons de moins de 16 ans de travailler sur les scies rondes dans les fabriques de boîte et sur les presses à étamper dans l'industrie du métal en feuille, une recrudescence dans les cas d'accidents est venue attirer notre attention toute spéciale sur ces deux industries. En dépit du fait qu'il est défendu aux jeunes ouvriers de travailler aux opérations dangereuses, la curiosité et le désir de la part des enfants d'imiter les ouvriers adultes à la dérobee donnent lieu assez fréquemment à des accidents. Un patron peu scrupuleux contre lequel des actions avaient été prises par des pères de familles dont les enfants avaient subi des mutilations sur des presses à étamper, prétendait qu'il serait impossible de continuer à faire fonctionner sa fabrique si la loi l'empêchait de faire travailler des enfants au service des presses, en raison de la forte concurrence des fabricants américains. Cette industriel sans entrailles trouvait tout naturel que des enfants de 14 ans subissent des mutilations dans l'intérêt de son commerce.

Le peu d'avenir pour les jeunes ouvriers dans ces deux industries et les dangers de mutilation auxquels ils sont exposés me verraient saluer avec satisfaction l'interdiction complète des garçons de moins de 16 ans dans ces fabriques. Interdire telle ou telle opération dans ces industries ne donne aucune satisfaction.

HEURES DU TRAVAIL

Nous venons de nouveau vous parler de la réduction des heures du travail dans les buanderies mécaniques et dans les filatures autres que celles de l'industrie du coton et de la laine, ne fût-ce que pour durant la saison d'été. Ayant déjà développé les raisons qui plaident en faveur de cette réduction dans mes rapports précédents, et notamment dans celui de 1914, et je n'en dirai pas plus long.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il a été accordé 19 permis pour autoriser les patrons à faire travailler les femmes et les jeunes garçons plus que la journée ordinaire, mais dans tous les cas, pas plus que 12 heures par jour, le travail ne devant se prolonger plus tard que 9 heures du soir. Ces demandes venaient de patrons engagés dans la fabrication d'objets destinés aux soldats. Nous avons donné à cette clause de la loi l'interprétation la plus libérale possible, étant donnée la gravité de la situation.

ACCIDENTS

Des rapports d'accidents au nombre de 656 nous ont été transmis durant l'année pour le district de Montréal seulement. 480 accidents nous avaient été signalés l'année dernière; il y a donc eu une augmentation de 176 accidents.

Comme cette augmentation porte sur toutes les catégories d'accidents et que le nombre des cas fatals a pris des proportions considérables, il pourrait paraître à première vue que les efforts de vos inspecteurs ont été stériles, ou que les précautions prises par les fabricants ne donnent pas satisfaction. Comme dans chaque cas d'accident sérieux nous avons fait une enquête, nous sommes en mesure d'expliquer cette bien triste recrudescence.

En premier lieu, la guerre actuelle a eu pour effet de créer, et cela sur une grande échelle, des industries jusqu'alors inconnues dans notre pays. Nos ouvriers canadiens se sont trouvés tout à fait inexpérimentés, de là des tâtonnements et des transformations dans l'outillage des fabriques et des modifications dans les formules des laboratoires où se fabriquent des explosifs. Nous avons eu coup sur coup des explosions sérieuses dans les fabriques d'explosifs, entraînant un nombre de pertes de vie considérable.

Dans la fabrication des obus, il fallût hâtivement transformer les usines et faire le mieux possible avec des installations de fortune. Là encore, un grand nombre de blessés par la chute de lourdes pièces ou par des fausses manœuvres dans le service de machines insuffisamment connues des ouvriers.

Parmi les accidents sérieux nous avons eu aussi un grand nombre d'accidents d'ascenseurs. Les accidents de cette catégorie semblent augmenter tous les ans, en dépit de tous nos efforts, et malgré la surveillance exercée par les inspecteurs des compagnies d'assurance chargés, eux aussi, de vérifier fréquemment si les ascenseurs sont bien entretenus. Je pourrais, en terminant, dire que les accidents d'ascenseurs sont causés pour au moins les trois quarts par l'imprudence et l'inexpérience des victimes.

TABLEAU DES ACCIDENTS

District de Montréal — Service pour 1915-1916

1915-16	Total par			
	mois	Légers	Sérieux	Fatals
Juillet	63	43	10	10
Août	51	42	5	4
Septembre	58	46	10	2
Octobre	56	46	8	2
Novembre	70	56	4	
Décembre	46	39	6	1
Janvier	53	45	4	4
Février	57	47	9	1
Mars	59	53	5	1
Avril	44	34	9	1
Mai	49	41	6	2
Juin	50	40	10	
Total	656	542	86	28

INSPECTION DES CHAUDIÈRES

L'inspection des chaudières en dehors de la ville de Montréal, menée avec vigueur, a donné d'excellents résultats.

Comme les inspecteurs avaient cette année la double mission de faire subir des examens préliminaires aux chauffeurs et ingénieurs stationnaires en vertu de la nouvelle loi, et de faire l'inspection des chaudières comme ils le font annuellement dans leurs divisions respectives, bon nombre d'industriels un peu en retard se hâtèrent d'appeler l'inspecteur afin de se mettre en règle avec cette obligation nouvelle.

Dans la seule division d'inspection de Montréal à Trois-Rivières, où il n'y avait eu que 39 inspections de faites l'année précédente, il y a eu au-dessus de 235 inspections, dont un grand nombre étaient une première visite.

Les inspecteurs ont trouvé la grande majorité des industriels favorablement disposée à l'application de la loi des ingénieurs stationnaires, réalisant que c'était une réforme du plus haut intérêt économique pour eux et destinée en même temps à hausser la valeur des hommes qui se destinent à prendre charge des appareils de chauffage ou de pouvoirs mécaniques.

Il reste cependant deux lacunes à combler touchant l'organisation de notre système d'inspection des chaudières:

1° L'inspection annuelle de chaudières de beurreries et de fromageries, et la qualification des ingénieurs chauffeurs préposés à ces installations;

2° L'adoption d'un règlement de construction des chaudières à l'instar de ceux qui sont actuellement en vigueur dans l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Anglaise.

Actuellement, les industriels, constructeurs de chaudières dans notre province, se voient refuser l'entrée de leurs chaudières dans les autres provinces, parce que celles-ci ne sont pas construites d'après les règles qui gouvernent la construction. Cela affecte l'épaisseur des plaques, le genre d'états, et les pressions permises qui sont tolérées dans notre province.

Par exemple, une chaudière dont la pression permise dans la province de Québec serait de 180 lbs, se trouvera peut-être limitée à 150 dans la province d'Ontario, ce qui équivaut, dans certains cas, à une perte complète de vente pour l'industriel de notre province. Cette réforme qui s'imposait depuis longtemps est le corollaire indispensable à notre nouvelle loi des ingénieurs stationnaires.

LOI DES INGÉNIEURS STATIONNAIRES

Comme nos examinateurs auront à vous soumettre un rapport de leurs travaux durant l'année, je n'entrerai pas en matière au sujet de l'application de cette loi. Je suis cependant heureux de confirmer les bons résultats obtenus durant cette première année de mise en force de notre loi des ingénieurs stationnaires.

Puissamment secondé par tous les officiers du département, nos examinateurs ont réussi à triompher des difficultés nombreuses qui surgissent infailliblement de l'application de toute loi nouvelle.

NOMBRE DE CHAUDIÈRES INSPECTÉES

(Division de Montréal)

Le nombre de chaudières inspectées est de 3,642. Ce chiffre se décompose comme suit:

Inspectées par les inspecteurs provinciaux.....	1,022
“ par les inspecteurs d'assurance.....	610
“ par les inspecteurs municipaux.....	2,010
Total.....	3,642

ÉDIFICES PUBLICS

Les plans de six écoles, cinq cinémas, quatorze poudrières, trois théâtres m'ont été présentés durant l'année. Un nombre assez considérable de manufactures nouvellement érigées ont pu être inspectées pour la première fois.

Deux de nos inspecteurs pour la ville de Montréal ont été occupés une bonne partie de l'année à faire l'inspection des divers édifices publics visés par la loi. Je veux parler des écoles, des couvents et des communautés. Les résultats de ces visites et les changements prescrits ont été consignés dans les rapports fournis mensuellement par ces officiers.

L'inspection générale des poudrières et des fabriques d'explosifs m'a demandé un temps considérable, cette année le développement de cette industrie a été très important; depuis deux ans le nombre des poudrières a plus que doublé.

Un grand nombre d'enquêtes d'accidents et de comparutions à la Cour du Recorder complètent pour l'année la partie de mon travail en dehors du bureau.

Je n'insisterai pas sur le volume de plus en plus élevé de la correspondance départementale et de lettres et de renseignements qui affluent dans mon bureau.

J'ai aussi à faire rapport de mon entrevue avec onze députations ouvrières autorisées par leur Union à venir se renseigner sur la mise en force des lois diverses dont nous sommes chargés. Pour la plupart, ces messieurs désiraient des changements ou des améliorations aux lois existantes; le tout, après discussion a été de nouveau référé à leurs unions particulières pour plus de renseignements.

J'ai aussi pris connaissance de 22 plaintes dont la bonne moitié était anonyme.

Enfin, Monsieur le Ministre, j'attire votre attention toute spéciale au rapport de M. le Surintendant du Bureau de Placement qui, en dépit d'une certaine perturbation dans l'industrie, s'affirme de jour en jour et reste un auxiliaire considérable dans le soulagement des ouvriers, non seulement de la ville de Montréal, mais d'un rayon considérable dans la province.

OFFICIER DES SALAIRES RAISONNABLES

Je signale à votre attention les travaux préliminaires de notre inspecteur des salaires raisonnables consignés dans un court rapport, ainsi que quelques notes qui intéresseront, sans aucun doute, les ouvriers en général.

Il n'est pas trop de dire que les ouvriers sont enchantés de la nomination d'un officier spécialement désigné pour s'enquérir des salaires payés par les entrepreneurs sur les contrats du gouvernement. Les nombreuses plaintes qui nous arrivaient de droite et de gauche, dans les années passées, et qui, bien souvent, avaient pour point de départ un malentendu, seront maintenant réglées bien plus facilement.

Veillez me croire,

Votre obéissant serviteur,

LOUIS GUYON,
Inspecteur-en-chef.

RAPPORT DE M. O.-J. MONDAY

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon dixième rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics pendant l'année finissant le 30 juin, 1916.

J'ai fait dans le cours de l'année commençant le 1er juillet 1915 et finissant le 30 juin 1916, tant dans la ville que dans la banlieue, 534 inspections, (tel qu'il appert dans les comptes-rendus de chaque mois) 390 premières inspections et 144 contre-visites.

ESCALIERS DE SAUVETAGE

J'ai ordonné dans le cours de l'année 12 escaliers de sauvetage et des réparations à 30 autres. Il y en a eu de faits sur première inspection, les autres sont encore à faire après une deuxième inspection. Les réparations ont été exécutées promptement et d'une manière satisfaisante.

ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

J'ai ordonné dans le cours de l'année des réparations à 24 ascenseurs et monte-charges qui toutes ont été faites sous le plus court délai.

AGE DES ENFANTS

Je n'ai rencontré dans le cours de l'année que deux enfants en-dessous de l'âge réglementaire, que j'ai fait renvoyer immédiatement. J'ai trouvé six enfants israélites ne sachant ni lire ni écrire.

ACCIDENTS

J'ai reçu des rapports de 55 accidents, dont un seul a été mortel. Les autres étaient plutôt légers et sans conséquence.

INSPECTIONS À LA CAMPAGNE

J'ai fait dans le cours de l'année 1915-16 des inspections dans les villes et villages suivants: Joliette, St-Gabriel de Brandon, St-Damien de Brandon, St-Jérôme, St-Charles de Mandeville, Terrebonne, Ste-Rose, Mascouche, l'Épiphanie, l'Assomption, Berthier, Ste-Élizabeth, St-Félix de Valois, Ste-Mélanie, St-Ambroise de Kildare, St-Lin des Laurentides, etc.

Dans mes différentes inspections dans la ville et les campagnes, j'ai fait le recrutement de 175 ingénieurs et chauffeurs stationnaires qui ne possédaient pas leur certificat réglementaire, ce qui a été la cause d'un surcroît de travail pour les inspecteurs, car un grand nombre d'entre eux se montraient récalcitrants, sentant sans doute leur faiblesse en vue de subir un examen. Ceci a occasionné un grand nombre de secondes visites. Cependant, personne ne se plaint de ce travail, croyant qu'il est dans l'intérêt des ouvriers comme dans celui des patrons.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur,

O.-J. MONDAY,
Inspecteur.

RAPPORT DE M. J.-E. DESLAURIERS

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon septième rapport annuel sur l'application de la loi des établissements industriels et des édifices publics dans le district de Montréal pour l'année finissant le 30 juin, 1916.

Depuis le commencement de l'année, 1er juillet 1915 au 30 juin 1916, j'ai fait 208 inspections d'établissements industriels dans la ville de Montréal, et plusieurs autres inspections dans les divers comtés de mon territoire, tels que hôtels, écoles, églises, couvents, beurreries, fromageries, moulins à scie, fonderies, salles de vues animées et salles publiques.

Comme par les années passées, je me suis appliqué à faire observer la loi avec beaucoup de soin et exclusivement dans l'intérêt public, particulièrement quant à ce qui concerne les mesures de sécurité qu'il faut souvent rappeler à l'attention de plusieurs propriétaires qui sont négligeants.

Le nombre des enfants qui ne savent ni lire ni écrire couramment et le nombre des enfants qui n'ont pas l'âge requis semble diminuer tous les ans. Je n'en ai fait congédier que huit dans le cours de la présente année.

Quinze rapports d'accidents m'ont été communiqués durant l'année,— il y en a probablement eu d'autres, mais ils ne m'ont pas été rapportés. Lorsque j'en ai été prévenu, j'ai fait une enquête dans chaque cas. Un seul de ces accidents a été suivi de mort.

Sous le rapport de l'hygiène, il y a toujours place pour des améliorations, et j'ai recommandé ce qu'il y avait à faire à tous les endroits où j'ai jugé à propos l'application de certaines réformes. Il y a eu pendant l'année qui vient de s'écouler beaucoup d'améliorations importantes de faites dans les établissements industriels.

Dans le cours de l'année, j'ai fait les rapports mensuels à mon chef, M. Louis Guyon. Il serait donc inutile pour moi d'étendre ce rapport général sur des détails déjà donnés dans mes rapports mensuels.

J'espère, monsieur le Ministre, que ce court résumé du travail que je fais parmi la classe ouvrière et que je vous sou mets humblement aujourd'hui, saura mériter votre approbation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

J.-E. DESLAURIERS,
Inspecteur,

RAPPORT DE M. L.-O. GUYON

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics dans la division d'inspection de Hull, ainsi que d'une partie de Montréal, pour le service expirant le 30 juin dernier.

INSPECTIONS

L'augmentation constante du nombre des industries dans la région de Hull, causée en partie par la réouverture de nombreuses scieries fermées depuis quelques années, et l'ouverture de nombreux établissements de confection d' habits militaires, employant de forts personnels de filles et femmes, enfin le travail intense qui se poursuit dans nos fonderies et fabriques d'obus, ont nécessité de ma part une surveillance soutenue et de fréquents voyages dans les différentes parties de ma division.

Dès l'ouverture de la saison d' printemps, je constatais la présence de bon nombre d'enfants dans les moulins à scies, occupés à la confection des lattes. Ce travail, pour facile qu'il paraît être, offre de sérieux dangers aux jeunes garçons, et la loi sagement défend l'emploi des enfants d'au-dessous de 16 ans à cette opération. Bon nombre de patrons en faute furent avertis,

et dans chaque cas les enfants ont été renvoyés ou mis à d'autres travaux moins dangereux.

Dans l'industrie du papier, j'avais constaté, l'an dernier, que l'on faisait usage de récipients en bois pour le transport des acides à divers endroits de l'usine, ce qui constituait un danger réel pour les employés: danger de suffocation, danger de brûlures sérieuses. Tout cela a été changé par l'adoption de vaisseaux en plomb, ce qui est un grand avantage et une bonne mesure de sécurité.

J'ai fait 247 inspections réparties entre les villes de Hull, Buckingham, Papineauville, Brownsburg, Lachute, Aylmer, Ste-Thérèse, etc. J'ai aussi inspecté 50 écoles à Montréal, ainsi que les théâtres et salles de vues animées de cette dernière ville. — —

ACCIDENTS

Les rapports de 57 accidents dans ma division m'ont été fournis durant l'année fiscale—soit 1 cas fatal, 10 cas sérieux, et 46 accidents légers,—ce qui est une diminution notable si l'on tient compte de l'augmentation des établissements industriels et de l'activité plus grande dans la plupart des fabriques.

Ces accidents ont donné lieu à trente enquêtes où des recherches pour trouver des moyens préventifs ont été faites avec les surintendants des usines. Dans bien des cas, ces enquêtes donnèrent des résultats très satisfaisants.

ÉCOLES

J'ai fait l'inspection et dressé les plans de l'intérieur et surtout de l'extérieur de 50 écoles, dont 11 de la commission scolaire de Montréal, 20 des commissions indépendantes et 19 d'écoles appartenant à des congrégations ou particuliers.

Il me serait impossible dans ce court aperçu de mon travail d'entrer dans de longs détails sur les lacunes constatées durant mes inspections. En général les dangers d'incendies viennent ordinairement du manque de précautions dans l'installation des chambres de chauffage. Dans bien des cas, les plafonds au-dessus des fournaies sont en mauvais état presque toujours, le crépi a été troué en mains endroits pour faire passer les tuyaux. Les tuyaux à fumée passent trop près des murs ou des plafonds, et bien souvent, il y a des accumulations de bois de chauffage à proximité des fournaies; enfin, des portes en bois très inflammables défendent mal les communications avec les autres pièces.

De nombreux changements ont été ordonnés à ce sujet dans 22 écoles.

Je recommande autant que possible l'installation des jeunes élèves dans les classes situées dans les premiers étages de la bâtisse.

L'exercice des élèves, en cas d'incendie, laisse encore à désirer, et cela bien souvent dans des écoles où les moyens de sauvetage sont loin d'être parfaits. On ne semble pas se préoccuper d'une organisation pour cette fin. C'est pourtant le plus sûr moyen de prévenir un désastre. Cette précaution semble être bien comprise par les directeurs des écoles anglaises qui exercent les élèves très souvent et dont la vigilance ne se lasse pas pour assurer une discipline parfaite dans l'évacuation des élèves. Nous insistons toujours auprès des directeurs et supérieurs d'écoles pour que des exercices fréquents soient faits.

Il a été beaucoup parlé de la fusion des commissions scolaires en ces derniers temps. J'estime que cette fusion hâterait de beaucoup les réformes qui ne s'opèrent que bien lentement. Nous avons constaté dans des établissements considérables indépendants de la commission de Montréal. La mauvaise ventilation, l'absence de moyens de sauvetage, aucune méthode pour l'évacuation de la bâtisse en cas de danger et bien d'autres défauts qui n'existent pas dans les écoles dépendant de la commission scolaire de Montréal.

THÉÂTRES ET SALLES DE VUES ANIMÉES

A Montréal, sous la pression des lois municipales et provinciales, les salles spacieuses et bien ventilées auront bientôt fait disparaître les nombreuses petites salles où il était presque impossible de faire faire des améliorations.

J'ai fait l'inspection de 89 salles de vues animées dans la ville de Montréal, et 12 salles situées à la campagne. La vérification des certificats touchant les appareils et fils électriques, a demandé un temps considérable, et l'application de la réglementation nouvelle des théâtres a singulièrement augmenté notre travail dans ces deux catégories d'édifices publics.

Ce court exposé de mon travail, joint aux rapports mensuels fournis au chef du service, constituent ma part dans la collaboration générale des officiers chargés de l'inspection du travail et des édifices publics dans notre province.

Le tout humblement soumis.

Votre obéissant serviteur,

L.-O. GUYON,
Inspecteur de la Division de Hull.

RAPPORT DE M. L.-E. REGNIER

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues, j'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics pour le terme finissant ce 30e jour de juin, 1916.

Je dois vous dire tout d'abord que le nombre de mes inspections n'a pas été aussi considérable que je l'aurais désiré, attendu que, suivant les instructions de notre dévoué chef, M. L. Guyon, j'ai dû passer quelque temps au bureau afin d'y pourvoir aux informations et autres nécessités.

Néanmoins, j'ai visité dans le cours de cette année 260 établissements, et je suis heureux de vous dire que la plupart méritent des félicitations. Sans doute, il y a bien encore des améliorations qui s'imposent, mais les suggestions que j'ai pu faire à ce sujet sont ordinairement fidèlement observées, de sorte qu'il se fait toujours un sensible progrès dans les améliorations pour le confort et la sécurité des ouvriers.

MAISONS D'ÉDUCATION

En compagnie de M. L.-O. Guyon, j'ai fait l'inspection d'un grand nombre de couvents et de collèges, et nous sommes actuellement à préparer des dossiers détaillés pour chacune des écoles de la ville de Montréal. Nous sommes très satisfaits de l'espace fourni aux élèves, ainsi que de leur système de ventilation. Leurs appareils de sauvetage sont aussi satisfaisants. Il est cependant regrettable que les autorités négligent assez généralement de faire faire aux élèves des exercices en cas d'incendie. J'en profite pour vous faire remarquer que les maisons d'éducation qui sont sous le contrôle de la commission scolaire de Montréal sont beaucoup mieux organisées que les autres.

Les quelques écoles que j'ai visitées en dehors de la ville de Montréal me laissent croire qu'il n'y a pas trop à s'inquiéter sur le système de protection pour les maisons d'éducation de nos campagnes.

THÉÂTRES

Pour ce qui concerne les théâtres, je dois vous dire qu'au point de vue de la sécurité, plusieurs laissent à désirer. Les cas les plus sérieux ont été signalés au chef du Département, M. Guyon, qui s'en occupera sans doute personnellement.

Nous constatons que les propriétaires admettent trop facilement les enfants non accompagnés de leurs parents, ce qui est très regrettable.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux faits que je désirais porter à votre connaissance.

Dans l'espérance que ce court aperçu de mes travaux rencontrera votre approbation,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

L.-E. REGNIER,
Inspecteur.

RAPPORT DE MADAME LOUISA KING

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics dans mon district, pendant l'année finissant le 30 juin, 1916.

Comme vous avez pu le constater par la liste mensuelle des établissements que je vous ai envoyée pendant l'année, j'ai soigneusement inspecté mon district.

Le nombre d'inspections faites pendant l'année est de 476, dont 76 sont des "secondes visites", 31 des "troisièmes visites", et 17 des "quatrièmes visites".

Comme j'ai pu me rendre compte par une longue expérience que la persuasion vaut mieux que la poursuite, dans certains établissements, j'ai dû faire plusieurs visites afin d'obtenir les changements que j'avais ordonnés; mais j'ai eu la satisfaction de constater que tous mes ordres avaient été exécutés.

Le nombre d'établissements où j'ai ordonné des changements est de 156.

J'ai donné une attention toute spéciale aux établissements de tailleurs, ayant inspecté 121 de ces étaliers.

Je suis heureuse de dire que le plus grand nombre est tenu conformément à la loi.

DE L'AGE D'ADMISSION

Je n'ai trouvé cette année que deux garçons et une petite fille qui n'avaient pas l'âge d'admission.

DES MAGASINS

Dans l'un de nos grands magasins où tout est habituellement à l'ordre, j'ai trouvé trois comptoirs qui n'étaient pas pourvus de sièges pour les employées, ce qui voulait dire qu'une quinzaine de jeunes filles étaient obligées de se tenir debout du matin jusqu'au soir. J'ai immédiatement fait placer quatre sièges en arrière de chaque comptoir, et j'ai eu la satisfaction, non seulement d'accomplir mon devoir officiel, mais de m'attirer la reconnaissance personnelle des employées.

Il est donc évident que l'inspectrice ne peut cesser d'exercer une surveillance active sur les établissements dont elle a charge.

J'espère, Monsieur le Ministre, que ce court rapport et les statistiques qu'il contient sauront mériter votre approbation.

Le tout respectueusement soumis,

LOUISA KING,
Inspectrice.

RAPPORT DE M^{LE} C. CLEMENT

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues, j'ai l'honneur de vous soumettre mon septième rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics pendant l'année finissant le 30 juin, 1916.

Dans ce rapport, Monsieur le Ministre, je dois porter à votre connaissance les améliorations et les progrès réalisés dans mon district.

Mes rapports mensuels, fidèlement apportés à l'inspecteur-en-chef de notre bureau, ont donné de quarante-cinq à cinquante-cinq inspections par mois, faisant un total d'à peu près cinq cents inspections pour l'année 1916.

Plusieurs contre-visites ont été exigées dans certains cas où il est assez difficile de faire observer la loi.

J'ai fait l'inspection à St-Jérôme, de deux grandes fabriques et une dizaine de petites industries et magasins.

Dans un travail consciencieux, je me suis toujours appliquée à chercher la confiance des patrons autant que celle des employées auxquelles je n'ai cessé de m'intéresser depuis sept années. Je suis heureuse des résultats obtenus.

Si vous permettez, Monsieur le Ministre, je veux bien en donner quelques exemples qui sauront, je l'espère, mériter votre approbation.

DE L'HYGIÈNE

J'ai reçu au cours de cette dernière année plusieurs plaintes touchant de grandes manufactures où l'on emploie neuf cents employés et plus.

Je me suis rendu à l'évidence de négligences absolument regrettables. J'ai de suite fait exécuter une reconstruction complète dans les chambres de toilettes de trois et quatre étages d'une même manufacture, ordonnant le blanchissage, de la lumière pendant les heures de travail, tout à la satisfaction générale des ouvrières dont la reconnaissance me fut très touchante.

J'ai aussi obtenu dans la plupart de mes manufactures des salles à manger où les jeunes filles avaient à souffrir de la malpropreté et de la

mauvaise odeur provenant des machines, recommandant la ventilation de l'atelier pendant l'heure du dîner.

DE LA SÉCURITÉ

J'ai fait mettre des affiches spéciales pour que les ouvrières portent leurs cheveux relevés pendant les heures de travail, et dans les usines de coton, de tabac et de bonbons, j'ai exigé qu'elles portent des bonnets.

Dans quelques fabriques, j'ai trouvé les fenêtres qui servaient d'issues aux escaliers de sauvetage absolument obstruées par les machines ou par des embarras quelconques. J'ai fait remarquer aux autorités ce danger pour les ouvrières en temps de panique. J'ai constaté dans mes secondes visites que mes conseils avaient été suivis et que des ordres avaient été donnés en conséquence.

DES MAGASINS

Il est assez rare maintenant que l'on ne donne pas aux jeunes filles le droit d'avoir des sièges en arrière des comptoirs. Il m'est cependant venu plusieurs plaintes à ce sujet, voir même des ennuis pour obtenir avec certains patrons le "pourquoi" de nos inspections à l'égard des jeunes filles de magasins qui n'auraient pas le confort des filles de manufactures, pourquoi nous exigeons des sièges pourvus de dossiers.

DE L'ÂGE DES ENFANTS

Le progrès est, semble-t-il, incontestable. Il m'est bien arrivé encore quelques cas où j'ai fait congédier des garçons et des filles dont l'âge et l'instruction n'étaient pas suivant la loi, article 3835. Mais avec notre surveillance absolument rigoureuse sur ce point, nous avons raison de compter sur des résultats satisfaisants.

Le tout respectueusement soumis,

CLÉMENTINE CLÉMENT,
Inspectrice.

RAPPORT DE M. P.-J. JOBIN

Québec, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics du district de Québec.

Il y a eu pendant l'année un regain très prononcé d'activité industrielle, presque toutes nos fabriques travaillant au maximum de leur rendement et de leur personnel. Dans le cas des établissements employés à fabriquer des armes et munitions de guerre, le maximum fut dépassé et le travail supplémentaire a été la règle; il en était encore ainsi à la fin de l'année.

Le nombre d'accidents industriels rapportés durant l'année est de quatre-vingt-seize, soit six de plus que l'an dernier. L'augmentation dans le nombre des employés de fabriques ainsi que le fait de ceux qui n'étaient pas initiés à ce travail et à ses dangers, sont les causes de cet excédent; mais si le nombre a augmenté, le degré de gravité de ces accidents a de beaucoup diminué, et il n'est pas rare du tout aujourd'hui pour l'inspecteur, lors d'une visite d'inspection, d'entendre le patron ou le gérant le saluer par les paroles suivantes: "Si vous voyez quelque chose dans notre établissement qui puisse être amélioré afin de donner plus de sécurité et de confort à nos employés, veuillez nous le dire". Je suis toujours fier d'une telle réception. Mon désir, en mentionnant ceci dans ce rapport, est de témoigner à ces patrons la reconnaissance qui leur est légitimement due.

Mais, malheureusement, il y en a d'autres qui pensent autrement, et je me permettrai de citer le cas suivant, c'est le seul de ce genre que j'ai rencontré pendant l'année. Le propriétaire d'un établissement industriel isolé et difficile d'accès, s'est permis d'ignorer les lois et règlements, employant des enfants en bas de l'âge, etc. Il a été découvert et aussitôt mis en demeure de se conformer à la loi. Je parle de ce cas pour démontrer la nécessité absolue des visites fréquentes de l'inspecteur, et comme contraste avec les établissements plus haut cités et dont on ne peut trop louer les propriétaires.

Dans la question de la prévention d'accidents, c'est presque toujours l'inattendu qui arrive; on peut protéger les parties dangereuses, saillantes,

tranchantes d'une machine, on peut sauvegarder les endroits dangereux par des rampes, garde-corps, enclos, etc., mais l'élément humain, la curiosité. l'accélération de vitesse, etc., sont difficiles à contrôler; une campagne d'instruction et de vulgarisation en fait de sûreté première s'impose.

Je me suis constamment appliqué à mettre les scieurs de bardeaux en garde contre l'habitude de porter une grosse mitaine de laine, (ceci en saison d'été) pendant qu'ils étaient à leur travail. Mitaine de malheur! responsable de la perte de bien des doigts; aidé en ceci par les patrons, les employés ont fini par comprendre les inconvénients résultant de l'habitude de travailler ainsi, et nous ne les voyons plus maintenant faire usage de mitaines.

J'ai aussi combattu l'habitude de porter des bottes lacées dans les fonderies; nous en voyons encore quelquefois, mais elles sont portées par des individus d'un esprit singulier, croyant qu'on attende à leur liberté si on leur dit comment ils doivent se chauffer lorsqu'ils sont occupés à ce genre de travail. Ces hommes ne conçoivent pas les souffrances causées par une goutte de fonte liquide sous le talon.

Une autre cause d'accidents à signaler est le maniement des courroies dont les machines sont en mouvement. C'est une chose si facile, on l'a faite si souvent, on y est accoutumé, on sait comment s'y prendre; mais, à un moment donné, voilà un faux mouvement, une glissade des pieds ou l'échappement des mains, et l'accident, quelquefois mortel, se produit, suivi d'une enquête du coroner. Ces observations nous disent assez fortement combien il devient nécessaire de protéger l'ouvrier contre lui-même, tâche ingrate pour un inspecteur, car il se heurte parfois à la mauvaise volonté de gens qui croient en savoir plus que lui.

TRAVAIL DES ENFANTS

Les infractions à la loi touchant le travail des enfants sont très rares; les parents et les industriels semblent réaliser que l'on est sérieux, qu'il n'y aura plus de tolérance à l'avenir; les avis ayant été donnés assez souvent, il ne peut plus y avoir de doute ou d'erreur à ce sujet. Aussi, cette année, je n'ai pas trouvé un seul enfant, garçon ou fille, âgé de quatorze à seize ans, qui, suivant la loi, article 3835, ne sut ni lire ni écrire, et j'en ai rencontré seulement qu'un n'ayant pas l'âge voulu, sauf dans le cas spécial mentionné plus haut.

La demande croissante pour des travailleurs dans nos fabriques rend nécessaire une surveillance étroite, les patrons ayant besoin d'employés n'étant pas très exigeants.

PERMIS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

Quatorze permis pour travailler plus que les heures réglementaires ont été accordés cette année. Ces permis ont tous été demandés et accordés à des fabriques employées à la production des munitions de guerre, vu les circonstances extraordinaires où nous sommes.

PLAINTES

Vingt plaintes ont été reçues durant l'année, et quand elles étaient trouvées fondées, on y voyait immédiatement. Quatre de ces plaintes concernaient des salles de vues animées, et la plupart avaient pour motif la jalousie des propriétaires, car dans ces cas particuliers, ils s'accusaient les uns les autres. Dans deux de ces cas, les salles défectueuses ont été fermées jusqu'à ce que les améliorations voulues aient été faites pour rencontrer les exigences de la loi et protéger ceux qui les fréquentaient.

J'ai reçu d'autres plaintes: l'une concernait l'emploi des enfants, une autre, les conditions de travail, une troisième le chauffage défectueux, deux, des escaliers défectueux, deux, des bâtisses dangereuses, trois, des chaudières défectueuses, et deux, des ingénieurs incompetents.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES À VAPEUR

Le nombre total d'inspections de chaudières à vapeur rapportées et déposées durant l'année, a été de 976. C'est plus que l'année dernière et cela est dû au fait que l'on a inspecté cette année deux cents chaudières de beurreries.

Je crois qu'il faudrait ajouter au nombre des inspecteurs.

La question est beaucoup plus difficile qu'on pourrait d'abord se le figurer. Le premier venu ne peut pas être inspecteur de chaudières, et quoiqu'il ne manque pas de sujets ayant toutes les connaissances techniques et pratiques nécessaires et possédant toutes les qualités voulues, ceux-ci n'accepteront pas, étant en position d'obtenir des emplois plus à leur portée et surtout plus rémunérateurs. Je souhaite que nous trouvions bientôt les moyens voulus pour remédier à cette difficulté.

ACCIDENTS

Le nombre d'accidents rapportés durant l'année a été de quatre-vingt-seize, dont quatre ont été mortels. L'un de ces derniers a eu pour cause un coup de carabine accidentel; dans un autre cas une chute, le troisième s'est

noyé dans une estacade, et le dernier s'est fait écraser entre un bâtiment et un char versant. Le degré de gravité des autres accidents rapportés est comme suit: perte de la main droite, un, perte de quatre doigts, un, perte du pouce, un, perte de deux doigts, deux, perte d'un doigt, cinq, bras fracturés, cinq, côtes fracturées, trois, jambes fracturées, épaule démise, un, hanches démises, deux, brûlures, cinq, blessures aux yeux, six, blessures et meurtrissures au corps, trois, et cinquante-six autres dont le degré de gravité n'étant pas sérieux n'entraînaient pas la perte d'une semaine de travail.

Quant à l'âge il y a eu deux victimes de quinze ans, trois de seize ans, trois de dix-sept ans, un de dix-huit ans, cinq de dix-neuf ans, quatre de vingt ans, quatre de vingt-et-un ans, cinq de vingt-deux ans, trois de vingt-trois ans, deux de vingt-quatre ans, cinq de vingt-cinq ans, un de vingt-six ans, quatre de vingt-sept ans, cinq de vingt-huit ans, dix de trente ans, quatre de trente-deux ans, un de trente-trois ans, un de trente-quatre ans, trois de trente-cinq ans, un de trente-sept ans, trois de trente-huit ans, deux de trente-neuf ans, cinq de quarante ans, un de quarante-cinq ans, un de quarante-six ans, deux de quarante-sept ans, trois de cinquante ans, deux de cinquante-deux ans, un de cinquante-cinq ans, un de cinquante-sept ans, un de soixante-quatre ans. Dans tous les cas d'accidents sérieux, il a été tenu une enquête. Vingt-trois de ces accidents ont été causés par des machines, un nombre égal par des chutes et quinze par des objets tombant sur les pieds, les mains ou les jambes et causant des blessures douloureuses; des brûlures par liquide chauffé, cinq, des yeux blessés par suite de coups subis, par l'infiltration de la poussière d'éclats, six, huit ou presque dix pour cent dans le maniement des courroies, huit par des outils et quatre en transportant des matériaux, écrasés par la chute d'objets ou frappés par le charriot.

Dans la grande majorité des établissements industriels les employés sont assurés aujourd'hui contre les accidents, et le soin de les prévenir semble prévaloir. Si le travail est dangereux et les accidents fréquents, les primes d'assurance augmentent vite, et si c'est le contraire, les primes sont modérées.

Il y va de l'intérêt du patron de prendre toutes les précautions connues et efficaces afin d'empêcher ces accidents, et il me fait plaisir d'ajouter qu'il y a des patrons qui font des dépenses et des améliorations pour protéger leurs employés et se protéger eux-mêmes.

LES ESCALIERS DE SAUVETAGE

Pendant le cours de l'année, j'ai fait plusieurs visites pour l'inspection des escaliers de sauvetage en fer ou pour désigner le lieu où ces escaliers devaient être placés sur les édifices. J'ai dû condamner deux de ces escaliers qui n'étaient pas acceptables, et ils ont été remplacés par d'autres tout à fait modernes. Le moyen le plus convaincant dans ces circonstances est de demander aux personnes ayant charge de ces établissements comment elles feraient pour se servir, au besoin, de ces escaliers. Elles comprennent alors qu'un escalier est posé sur une bâtisse non pas comme ornement, mais pour s'en servir.

Dans la question des salles de vues animées, la plus grande difficulté semble provenir de la jalousie qui existe entre les propriétaires de ces endroits, car il n'y a pas eu une seule plainte de la part des particuliers qui les fréquentent. On semble croire que les inspecteurs des édifices publics devraient se tenir sur les lieux pour être prêts à intervenir immédiatement dans toute accusation ou sujet de dispute, et beaucoup de ces contraventions dont se plaignent les intéressés, propriétaires de salles également, n'existent que dans leur imagination. La loi est également appliquée, aucune contravention n'est permise et les inspecteurs du district de Québec sont bien décidés de faire, à l'avenir, ce qu'ils ont fait dans le passé, concernant la fermeture de ces établissements, jusqu'à ce que les conditions de sécurité requises par la loi soient respectées.

La visite des hôtels n'a pas été poussée avec le même élan que les années précédentes, car aujourd'hui nous sommes soulagés d'une grande partie de ce travail par les inspecteurs d'hôtels, qui sont maintenant en pleine fonction; les seuls cas où nous avons été demandés d'intervenir consistaient dans des questions de sécurité ou moyens d'évacuation pratiques et efficaces.

Dans les écoles et les couvents, les autorités semblent avoir enfin saisi les responsabilités qui les incombent, car nous rencontrons beaucoup moins d'excuses et de prétextes et beaucoup plus de bon vouloir pour se conformer à toutes les exigences de la loi.

Je souhaite une cordiale bienvenue au nouvel inspecteur des fonderies pour le district de Québec, M. Jos. Guillaume, qui doit posséder toutes les connaissances et qualités voulues pour rendre des services très appréciables aux mouleurs et employés de fonderies dont il a la charge spéciale.

J'ai fait pendant le cours de l'année 468 visites d'inspection, et je tiens à signaler l'aide et l'appui reçus de mes collègues, M. Sam Desrochers et

Mme C.-E. Lemieux, qui, tous deux, se sont efforcés de faire observer la loi, et d'obtenir des conditions améliorées pour les travailleurs dans nos fabriques et nos usines.

Le tout respectueusement soumis,

P.-J. JOBIN,
Inspecteur.

RAPPORT DE M. SAM DESROCHERS

Québec, 30 juin, 1916.

À L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel de mes inspections d'établissements industriels et d'édifices publics dans le district de Québec.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin courant, j'ai fait 398 visites d'inspection, et j'ai été appelé à faire enquête sur 70 cas d'accidents de travail, dont 5 ont causé mort d'homme. L'énumération suivante peut offrir quelque intérêt au point de vue statistique.

Dans deux cas seulement les victimes étaient âgées de moins de seize ans, une de onze ans, l'autre de 15. De 16 à 20, 10 cas; de 20' à 30, 22; de 30 à 40, 18; de 40 à 50, 11; de 50 à 67, 7:—total 70.

Quant à la nature des accidents, les chiffres qui suivent feront voir que les cas d'extrême gravité sont heureusement la grande minorité.

Pertes de vie, 5—membres fracturés, 7;—fracture du crâne, 2;—épaules démisées, 2;—perte d'un œil, 1;—perte de quatre doigts, 1;—meurtrissures à la main ou au pied, 17;—doigts fendus, 2;—brûlures, 4;—entregelure des pieds, 1;—autres accidents de moindre importance, 28. Total: 70.

Soit une diminution de 5 sur le nombre d'accidents que j'avais à rapporter l'an dernier dans ma division d'inspection, lequel était de 75.

Cependant les établissements industriels ont notablement augmenté en nombre et en personnel, et, dans les ateliers à la campagne, les machines remplaçant de plus en plus les outils à la main, augmentant d'autant les

causes de danger. Dans les campagnes, les boutiques de menuiserie sont maintenant en grande partie actionnées par des engins à gazoline. La scie à ruban et la scie circulaire, la dégauchisseuse mécanique, appareils dont le fonctionnement demande une extrême prudence, sont devenues d'usage presque général. Tout cela devrait augmenter le nombre des accidents.

A quoi attribuer l'effet contraire ? Sans doute en premier lieu à ce que les patrons comprennent et observent de mieux en mieux les règles et mesures de sécurité que l'inspecteur est chargé de leur imposer. Les gardes placées sur les machines et sur les transmissions pour protéger l'opérateur sont de moins en moins considérées comme des obstacles, moins souvent enlevées sous prétexte d'aller plus vite. Il reste encore cependant beaucoup à faire pour prévenir les accidents. Saloppettes trop amples, mal ajustées ou déchirées, manches trop larges et flottant au hasard, autant de causes de danger que je m'efforce de signaler aux intéressés; j'ai particulièrement insisté pour faire comprendre aux ouvriers qu'ils seraient beaucoup moins exposés en travaillant en manches courtes ou retroussées.

Une autre cause de l'amélioration que je viens de signaler, c'est sans contredit la campagne de tempérance. Cela se comprend aisément sans qu'il soit besoin d'insister. L'ouvrier sobre a nécessairement la main plus ferme, l'œil plus sûr, que celui qui arrive à l'atelier avec un petit coup dans la tête.

Au cours de mes inspections, j'ai dû, pour la sécurité publique, fermer un cinéma et une salle de boxe.

Un plus grand nombre de plaintes nous sont arrivées concernant l'incompétence des ingénieurs stationnaires, par comparaison avec les années précédentes. Il y a encore beaucoup trop de gens qui s'engagent et sont acceptés comme experts pour conduire des machines à vapeur et qui n'en connaissent pas le premier mot.

En terminant, je prendrai la liberté de vous prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir presser la nomination d'un nouvel inspecteur de chaudières, car, pour ce qui concerne ce district, le nombre actuel des inspecteurs est insuffisant pour répondre aux besoins croissants de l'industrie.

Respectueusement soumis,

SAM DESROCHERS,
Inspecteur.

RAPPORT DE M^{ME} A.-D. LEMIEUX

Québec, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des inspections que j'ai faites des Établissements industriels et des Édifices publics pendant l'année finissant le 30 juin, 1916.

DES ENFANTS

Les enfants trop jeunes se font de plus en plus rares dans nos manufactures; cependant, il s'en rencontre toujours quelques-uns malgré l'étroite surveillance des inspecteurs. La faute en est imputable souvent aux parents et aux patrons; dans le premier cas, les parents remplissent eux-mêmes les certificats d'âge de leurs enfants; dans le deuxième les patrons emploient délibérément, en qualité de conducteurs d'ascenseurs, de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans.

Je ne sache pas qu'il soit permis, par raison d'intérêt personnel, de transgresser la loi, et encore moins, par simple mesure d'économie, d'exposer son prochain à des accidents tout à fait regrettables.

DE L'INSTRUCTION

J'ai constaté avec plaisir, que les enfants de 14 à 16 ans, possèdent en général l'instruction nécessaire.

DE LA SÉCURITÉ

Comme par les années précédentes, je me suis efforcé, Monsieur le Ministre, de bien faire comprendre aux employées la nécessité qu'il y a pour elles d'observer, durant les heures de travail, les règles élémentaires de la prudence. La besogne n'a pas toujours été facile: on dirait que plus les conseils sont répétés, plus il semble de mauvais aloi, surtout aux novices, qui n'accorde qu'une attention de surface aux suggestions de la plus haute importance. Aussi bien n'a-t-il pas été rare pour moi, de surprendre, en

entrant dans une salle de travail, un bon nombre de jeunes filles en train de relever leur chevelure. Si les avertissements sont nécessaires aux employées, ils ne le sont pas moins aux patrons. Dans une manufacture, j'ai donné ordre de poser aux extrémités de l'établissement des escaliers de sauvetage, afin de donner aux employées, en cas de feu, la faculté de quitter les lieux, et dans une autre, de poser une barrière à un ascenseur.

DE L'HYGIÈNE

Les règles de l'hygiène sont généralement bien observées. Il serait à désirer cependant, qu'elles le fussent partout comme dans les édifices modernes.

Suivant les instructions reçues, j'ai visité, encore cette année, les établissements industriels de Lévis, Trois-Rivières et de Lorette.

Humblement soumis,

A.-D. LEMIEUX,
Inspectrice.

RAPPORT DE M. R.-H. GOOLEY

Coaticook, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les inspections des établissements industriels et des édifices publics des Cantons de l'Est, pour l'année finissant le 30 juin, 1916.

Bien que nous traversions l'une des plus grandes crises qu'ait jamais éprouvées ce pays ou tout autre pays, j'ai le plaisir de pouvoir vous déclarer que les industries des Cantons de l'Est font des progrès, en plusieurs cas, beaucoup plus satisfaisants, au point de vue financier, qu'avant le mois d'août 1914. Dans plusieurs établissements, sans nuire à la fabrication ordinaire, on a fait des contrats à profits très satisfaisants pour la fabrication des obus.

Ce sont les industries du bois qui ont tout d'abord le plus souffert. Il y en a encore qui souffrent, mais en général il me fait plaisir d'avoir à déclarer que les industries de mon district sont dans un état très prospère.

Durant l'année, j'ai fait 137 inspections d'établissements industriels, pas autant que l'année dernière. Cela ne veut pas dire que j'ai eu moins à faire pour cette partie-là, en particulier; au contraire, il m'a fallu donner plus d'attention aux établissements, surtout aux grands, faire plus de visites, non pas toujours de simples inspections, mais des enquêtes sur des plaintes. Par exemple: les anciens employés d'un établissement deviendront jaloux des ouvriers nouveaux et sans expérience que l'on engage pour l'exécution d'un contrat d'obus ou autre, et retirant peut-être des gages plus élevés que ces anciens qui continuent de travailler aux travaux ordinaires de l'établissement. Ceux-ci demanderont d'être transférés à la nouvelle besogne, mais les patrons s'y refusent parcequ'ils veulent tenir le rendement de leur établissement sur le même pied et ne peuvent se passer du travail de leurs ouvriers expérimentés.

Je n'ai pas fait d'enquêtes sur toutes ces plaintes, mais j'ai voulu user de discrétion, et j'ai choisi pour en faire un sujet d'enquête les cas qui me paraissaient les plus sérieux, et dans bien des circonstances les plaintes étaient fondées. Un certain nombre de manufacturiers prendront de ces contrats quand déjà ils n'ont que l'espace suffisant pour les travaux ordinaires de leurs fabriques, et quand l'on commence le travail des obus avec les surnuméraires, etc., tout est sens dessus dessous. Quelques-unes des compagnies plus riches agrandiront leurs établissements, et alors les conditions seront satisfaisantes.

PERMIS DE TRAVAIL EN PLUS DES HEURES RÉGLEMENTAIRES

Cette partie de mes devoirs offre quelque chose de surprenant, car j'ai accordé plus de permis que dans toute autre année précédente. Cela n'est pas aussi surprenant pour moi que pour le public, car je savais en faisant mes inspections que les industries marchaient exceptionnellement bien. Dans certains établissements où l'on n'avait jamais demandé de permission de travail additionnel, on a fait plusieurs de ces demandes cette année. Il y a trois raisons pour cela: d'abord, les fabricants de tissus et de vêtements ont obtenu des contrats de guerre, ce qui nécessitait du travail additionnel dans leurs fabriques. Ensuite, dans certains cas, les propriétaires auraient pu agrandir leurs établissements, mais sachant qu'aussitôt que la guerre serait finie il leur faudrait en revenir à leur pied antérieur d'affaires, ils ne jugeaient pas à propos de faire ces agrandissements et

d'augmenter le personnel. Partant, ils ont demandé des permis pour faire faire des heures additionnelles de travail à leur personnel régulier.

Durant l'année, j'ai reçu 89 demandes de permis pour travail additionnel, et toutes ont été accordées.

J'ai reçu plusieurs plaintes d'employés, sur excédant d'heures de travail, et fait une enquête dans chaque cas. Quelques-uns se plaignaient que les patrons excédaient leurs droits; d'autres me faisaient part de leur peur d'être congédiés s'ils se plaignaient à leur patron. En prenant connaissance de ces sujets de plaintes, nous pouvons parfois dissiper la méfiance et les malentendus entre patrons et ouvriers, et j'ai trouvé qu'il y avait avantage à faire une enquête sur toutes ces plaintes. Cela prévient quelquefois une mauvaise impression entre supérieurs et inférieurs, et en outre, souvent, j'obtiens ainsi des renseignements que je ne pourrais avoir autrement et qui sont à l'avantage du public.

ACCIDENTS

Il me faut signaler un plus grand nombre d'accidents dans mon district que durant toute autre année précédente. A première vue, cela ne paraît pas très encourageant, mais quand nous voulons bien considérer que bon nombre d'ouvriers de premier ordre sont partis pour la guerre, et qu'ils sont remplacés par des gens inférieurs et moins expérimentés, cela n'est pas surprenant.

J'ai eu plusieurs accidents très sérieux, dont huit ont été fatals. Deux ont eu lieu dans des fabriques de tissus, deux dans des fabriques de pulpe et de papier, trois dans des ateliers de machinistes et une industrie en bois.

Il y a eu cinquante-sept accidents dans les ateliers à machines, le plus grand nombre dans les départements d'obus. On a signalé 71 accidents dans les fabriques de tissus et 18 dans les établissements où l'on travaille le bois, ce qui fait un total de cent cinquante-quatre. J'ai fait au meilleur de mon jugement des investigations sur tous ces accidents sérieux, d'abord cherchant à en déterminer la cause afin de pouvoir prévenir un semblable accident dans cette fabrique ou dans une autre, et pour faire comprendre ensuite au patron et à l'employé que nous sommes sérieux et que nos instructions doivent être observées.

TRAVAIL DES ENFANTS

L'emploi des enfants dans les fabriques des Cantons de l'Est disparaît graduellement; mais j'ai eu encore quelques plaintes, surtout l'année dernière. On peut en trouver la raison dans la rareté de la main-d'œuvre. Aussi-

tôt que je reçois une plainte à ce sujet, je m'efforce d'y voir sans retard, car l'enfant aujourd'hui sera l'homme de demain, et si nous pouvons, nous, les inspecteurs, les faire sortir de la fabrique pour les envoyer à l'école, ce sera une bonne chose; un peu plus d'éducation pour leur avenir leur vaudra beaucoup mieux que les faibles gages qu'ils peuvent rapporter aujourd'hui à leurs parents.

Je constate dans les Cantons de l'Est que les fabricants les plus prospères nous secondent aujourd'hui dans la poursuite de cette œuvre. C'est dans les petites industries que l'on tend à se montrer moins scrupuleux. Cependant, je suis heureux de pouvoir signaler un progrès marqué et avec la loi si efficace sur le travail des enfants, que vous, Monsieur le Ministre, et l'Inspecteur-en-chef avez jugé à propos d'introduire dans les statuts de la province, de même qu'avec le concours consciencieux de vos inspecteurs, il ne reste pas de raison pour que nous ne réussissions pas, avec le temps, à faire disparaître ce mal de nos fabriques.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES

Voici une partie de mes devoirs que je suis obligé d'abandonner pratiquement aux inspecteurs de chaudières eux-mêmes. Sans doute, quand je fais mes inspections, je vois toujours à ce que la chaudière soit inspectée et qu'elle ne porte pas plus de vapeur que ne le permet l'inspecteur des chaudières. Depuis que vous avez exigé que tous les mécaniciens et les chauffeurs fussent des gens reconnus compétents, je vois évidemment à ce que cela soit. A mon avis, cette loi est excellente. Non seulement elle est à l'avantage des mécaniciens eux-mêmes, mais elle protégera le public. Je ne puis parler pour les industries de Montréal et de Québec, mais dans les Cantons de l'Est, celui à qui est confié le fonctionnement de la chaudière et de la machine à vapeur dans les petites industries est le moins rémunéré des employés. Je veux parler, entendons-nous, de la scierie mécanique à la campagne, quand le propriétaire obtient lui-même un certificat et emploie ensuite disons n'importe qui, comme manœuvre pour chauffer la chaudière et en avoir soin.

C'est ce que la nouvelle loi avec le temps fera disparaître, et ainsi elle protégera à la fois et les gens compétents et le public.

Durant l'année, 510 chaudières ont été inspectées et rapport en a été fait. 231 de ces inspections ont été faites par des compagnies d'assurance accréditées, et 279 par les inspecteurs du gouvernement, soit une faible diminution sur l'année dernière. J'attribue cela au fait qu'il n'y a pas autant de petites industries en opération qu'il y en avait avant la guerre.

ÉDIFICES PUBLICS

Voici une partie de mes devoirs à laquelle je m'efforce toujours d'apporter une attention spéciale. Quand nous songeons au grand nombre de vies perdues par suite de la négligence inexcusable de ceux à qui il incombe de veiller à la protection des autres, nous devrions trouver là une leçon pour les inspecteurs. Cela n'existe peut-être pas dans les villes mais à la campagne. Ceux à qui l'on confie la construction des écoles, etc., verront, généralement, à pourvoir à toutes les commodités, sans s'occuper des moyens de sauvetage en cas d'incendie.

Dans les grands établissements, où l'on emploie un architecte, celui-ci soumet ses plans et la tâche se trouve simplifiée; mais dans les petites localités, on construit une maison d'école sans songer à la protection contre l'incendie. Premièrement, on ne croit pas au danger, puis l'on aura dépensé tout l'argent approprié et plus, et quand l'inspecteur est informé de l'état de choses, par la presse ou de toute autre manière, trop tard pour qu'il puisse intervenir dans l'érection de la bâtisse, il ne lui reste plus qu'à faire corriger le défaut en insistant pour obtenir au moins l'installation d'échelles de sauvetage.

Depuis que j'ai fait mon dernier rapport, à ma connaissance trois petites écoles ont été incendiées, et si je n'avais pas insisté fortement surtout dans deux cas, il y aurait certainement eu pertes de vies. Cela seul est déjà pour moi une grande satisfaction.

J'ai reçu aussi dix-huit rapports de maisons d'éducation et d'hôtels où l'on a sauvé la propriété grâce aux appareils que j'y avais fait installer pour prévenir les incendies.

Je n'ai pas fait autant d'inspections de nouveaux édifices que les années précédentes, mais j'ai été plus souvent appelé pour régler des difficultés et suggérer des moyens de protection dans les anciens édifices et des annexes, en quoi il est très difficile de donner satisfaction. Je trouve toujours bon de chercher, si c'est possible, à convaincre les gens du danger. Dans deux cas, j'ai dû mettre le gant de fer.

Les maisons d'éducation ne sont pas les seuls édifices qui tombent sous le chapitre de l'*Inspection des édifices publics*. Dans les districts ruraux, nous avons beaucoup d'ennuis avec la salle de vues animées. Il y a un grand nombre de gens qui se livrent à cette exploitation sans se soucier de la sécurité du public. Il n'y a peut-être pas une ville dans les Cantons de l'Est, si petite qu'elle soit, où l'on ne trouve des vues animées, non pas tous les soirs peut-être, mais de temps en temps, et ce sont là les établissements les plus dangereux.

L'année dernière, j'ai trouvé dix-huit endroits où l'on offrait des spectacles de vues animées sans même une baraque. Sans doute cela ne se voyait que dans de petites places. Quand j'apprenais la chose, je me rendais immédiatement à la ville, j'allais voir le propriétaire de la bâtisse et j'insistais pour faire installer les appareils nécessaires; car à mon avis l'on ne saurait être trop sévère quand il s'agit de la protection contre le feu. Et puis nous avons encore les théâtres ordinaires de vues animées qui ne se trouvent que dans les grandes places, et souvent ils ne sont pas bien installés; mais dans ces établissements depuis que l'inspecteur-en-chef a jugé à propos d'exiger qu'un certificat soit obtenu chaque année, les choses vont mieux.

Dans les Cantons, nous avons plusieurs villes où il se fait des exhibitions agricoles, et dans chacun de ces endroits il y a une grande estrade. Ces estrades ne sont pas comme celles que l'on voit dans les cités, qui sont d'un fréquent usage et surveillées. Elles ne servent qu'une fois l'année. Plusieurs d'entre elles ont été construites il y a des années et sont exposées au mauvais temps et, dans certains cas, n'ont pas été trop bien construites. Je considère qu'il faut y faire bien attention, et pour me protéger, moi et mon département, j'exige toujours un certificat d'un architecte ou constructeur compétent.

Nous avons aussi des patinoires dans plusieurs villes des Cantons de l'Est. Elles requièrent beaucoup d'attention, et je suis pour ces salles la même méthode que pour les estrades.

Si l'on considère que je suis seul dans les Cantons de l'Est pour faire toutes les inspections des établissements industriels et des édifices publics, je trouve que mon temps est bien employé, et je suis heureux de pouvoir annoncer un progrès marqué. Je trouve que le public accueille mieux nos suggestions. Au début, les gens dans bien des cas paraissaient être sous l'impression que nous n'avions été nommés inspecteurs que pour leur imposer des dépenses inutiles, mais, en apprenant mieux, ils ont compris que nous rendons de grands services en suggérant et en exigeant des appareils et moyens de protection, et je puis vous assurer, monsieur, qu'ils ne retardent pas à nous appeler pour avoir notre avis, etc.

Durant l'année, j'ai fait 143 inspections d'édifices publics et j'ai le plaisir de signaler une amélioration sensible chaque année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R.-H. GOOLEY,

Inspecteur.

RAPPORT DE M. ALFRED ROBERT

(inspecteur des fonderies)

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues, j'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur l'application de la loi des établissements industriels et des édifices publics, spécialement du service des fonderies et des industries du fer et de l'acier pour l'année finissant le 30 juin, 1916.

INSPECTIONS

J'ai fait dans le cours de l'année, 193 inspections et 82 contre-visites. Les fonderies et les ateliers où l'on fabrique des obus ont été l'objet d'inspections minutieuses, ce qui nécessite beaucoup de temps. L'installation de nouvelles machines, de fournaies, moteurs électriques, etc., m'oblige de retourner dans ces fabriques à des intervalles de temps assez rapprochés.

J'ai demandé des changements dans les moyens de ventilation, et dans plusieurs cas j'ai ordonné l'installation de ventilateurs centrifuges pour l'évacuation des fumées, des gaz et des poussières.

Le travail de l'inspecteur et les recommandations qu'il fait sont appréciés par certains patrons; mais d'autres sont négligents et remettent à plus tard les changements ordonnés. Ces derniers devraient comprendre que c'est dans leur intérêt et celui de leurs employés de faire ces diverses améliorations dans le plus court délai.

ACCIDENTS

Le nombre total d'accidents qui m'ont été rapportés est de 73:

Accidents fatals	8
Accidents sérieux	12
Accidents légers	53
	—
Total	73

J'ai tenu une enquête sur chacun des accidents fatals et sérieux, et j'ai fait rapport à M. Louis Guyon, inspecteur-en-chef.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

J'ai accordé durant l'année 12 permis pour des heures additionnelles aux patrons qui ont des contrats pour le compte des Alliés. Avant d'accorder ces permis, je me suis rendu à l'atelier et j'ai obtenu de la part du patron la promesse que si un employé, pour une raison quelconque, désirait être exempté de travailler certains soirs, la permission lui soit donnée, et ceci sans aucun préjudice contre lui.

AGE D'ADMISSION

Six enfants n'ayant pas l'âge requis par la loi et deux dont l'état physique laissait à désirer ont été renvoyés dans leur famille.

Les certificats d'âge émis par le Département du Travail et la visite fréquente de l'inspecteur sont la cause de la diminution des enfants au-dessous de l'âge de 14 ans dans les fabriques.

LOI DES INGÉNIEURS-STATIONNAIRES

Le recrutement des ingénieurs stationnaires et des chauffeurs dans la ville et la banlieue a pris beaucoup de mon temps. L'inspecteur est souvent obligé de parlementer avec ces derniers avant d'avoir les renseignements voulus, savoir, s'ils sont qualifiés d'après la loi provinciale de Québec.

Durant l'année, j'ai soumis au secrétaire du Bureau des Examineurs provinciaux, 368 noms d'ingénieurs et de chauffeurs qui n'avaient pas été examinés par les nouveaux examinateurs. Tous en général se sont montrés bien disposés à se mettre en conformité avec la loi, et à ma dernière visite, le certificat de compétence était exposé dans la chambre de l'engin ou des bouilloires.

REMARQUES

A ma demande, plusieurs propriétaires de fonderies, laminoirs et autres industries du fer et de l'acier ont fait la nomination d'un employé que l'on nomme Ingénieur de Sûreté, et dont le travail consiste à faire faire les améliorations demandées par l'Inspecteur; à voir à ce que les machines soient toujours pourvues de leurs gardes, et, en cas d'accident, il est appelé à donner les premiers soins aux blessés. Ceci est considéré par les ouvriers

être un avancement dans le progrès, et le but de ces patrons est de prévenir autant que possible les accidents dans leur fabrique.

En terminant, je me permettrai, Monsieur le Ministre, d'attirer votre bienveillante attention au fait que je fournis des rapports mensuels à M. Louis Guyon, inspecteur-en-chef, et il serait superflu d'étendre ce rapport sur des détails déjà donnés mensuellement.

Le tout respectueusement soumis,

ALF. ROBERT,
Inspecteur du Service des Fonderies.

VI

BUREAUX DE PLACEMENT PROVINCIAUX

BUREAU DE QUÉBEC

83, rue Du Pont

RAPPORT DU SURINTENDANT

Québec, 1er juillet, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur le fonctionnement du Bureau de Placement de Québec, pour l'année finissant le 30 juin, 1916.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que cette année les conditions du travail ont été beaucoup meilleures que l'année dernière.

Il y a eu du chômage pour les premiers mois de l'année. Un certain nombre d'établissements industriels ayant diminué leur production, une grande quantité de travailleurs se trouvaient sans emploi, et les salaires avaient une tendance à la baisse. Mais, depuis quelques mois déjà, la rareté des ouvriers de métiers se fait sentir à Québec, ce qui a fait augmenter les salaires d'une manière notable. Dans l'industrie du fer, les mécaniciens, les opérateurs-machinistes, de même que les ouvriers outilleurs, gagnent de \$3.00 à \$5.00 par jour, suivant leur habileté. Nous aurions pu placer deux cents de ces ouvriers si nous avions pu les trouver.

Dans les métiers de la construction, la condition est normale pour les briqueteurs et les tailleurs de pierre, et il ne manque pas de ces ouvriers pour les besoins actuels. Mais il n'en est pas ainsi pour les menuisiers et charpentiers. Nous avons eu une demande constante de ces artisans que nous n'avons pu remplir au gré des employeurs, vu la rareté de ces travailleurs.

Les gages sont de 35 cts de l'heure et dans bien des cas nous en avons engagé à 40 cts.

Les plombiers, les électriciens et les peintres ont été aussi en grande demande, et nous n'avons pu remplir toutes les offres reçues.

Une rareté de journaliers se fait sentir de plus en plus à Québec. Depuis le mois d'avril dernier, nous avons reçu plusieurs demandes que nous n'avons pu remplir.

Ainsi, par exemple, un contracteur nous a demandé deux cents hommes pour aller travailler en dehors de la ville, et nous n'avons pu lui en fournir que dix-huit seulement.

Une compagnie de chemin de fer a eu besoin de cent cinquante journaliers pour travailler à la construction de nouveaux embranchements. Après sept ou huit jours de recherches, nous en avons trouvé deux qui ont accepté cet engagement.

Nous aurions pu placer trois cents bûcherons et employés de moulins à scier le bois, et c'est à peine si nous en avons trouvé quinze en tout.

Cette rareté des hommes de journée a eu pour effet de faire monter les gages de ces travailleurs, et certains entrepreneurs ont dû payer jusqu'à 32½ cts de l'heure afin de pouvoir continuer l'exécution de certains travaux qui devaient se faire sans retard.

Cette condition du marché du travail est souvent embarrassante pour certains patrons qui ont des contrats pressés à remplir, mais je crois bien qu'il n'y a rien à faire présentement pour améliorer la situation sous ce rapport, tant que la guerre actuelle durera, et tant que les grands travaux en cours d'exécution, soit dans la ville ou en dehors, ne seront pas terminés.

A cause de cet état de choses, il s'en suit nécessairement que nous recevons plus de demandes qu'il nous est possible de faire de placements. C'est ce qui explique la différence qu'il y a entre le nombre des demandes qui nous ont été faites par les employeurs et celui des positions que nous avons pu donner.

Cependant, il fait bon de constater que nous avons fait des placements très avantageux, non seulement dans l'industrie mais aussi parmi la classe commerciale. Des hommes compétents s'étant trouvés sans emploi, se sont adressés à notre bureau, et par notre entremise, se sont placés dans nos bonnes maisons d'affaires à Québec, avec des salaires vraiment surprenants et cela, non sans avoir, depuis longtemps, essayé de se placer eux-mêmes.

Les opérations du Bureau, pour l'exercice qui vient de finir, ont été comme suit:

 Nombre d'employés demandés par les patrons:

Hommes	1,486
Femmes	56
Total	<u>1,542</u>

Le nombre des ouvriers qui se sont présentés au bureau pour obtenir de l'emploi, est reparti comme suit:

Hommes	1,991
Femmes	129
Total	<u>2,120</u>

Voici comment sont réparties les positions qui ont été remplies:

Hommes

Agents	37
Apprentis	25
Briqueteurs	3
Buchérons	36
Charpentiers-menuisiers	138
Conducteurs de voitures	21
Comptables	8
Commis	43
Cuisiniers	9
Domestique	1
Électriciens	9
Forgerons	2
Fermiers	9
Ingénieurs-stationnaires	33
Journaliers	329
Mécaniciens	5
Peintres	20
Plombiers	27
Typographes	3
Divers	40
Total	<u>799</u>

Femmes

Commis.....	9
Femmes de peine.....	6
Ouvrières pour fabriques.....	12
Servantes.....	8
	35
Total.....	35

Récapitulation des positions qui ont été remplies:

Hommes.....	799
Femmes.....	35
	834
Total.....	834

Humblement soumis,

FÉLIX MAROIS,
Surintendant.

MONTRÉAL

BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL

41, rue Craig-Est

Montréal, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon sixième rapport annuel des opérations du Bureau de Placement gratuit de Montréal, pour le service expirant le 30 juin, 1916, ainsi qu'un état détaillé des travaux du bureau depuis le jour de son ouverture le 3 avril, 1911, au 30 juin 1916.

Les opérations de notre bureau pour l'exercice qui vient de finir ont été très satisfaisantes et de beaucoup supérieures au chiffre des opérations de l'exercice précédent.

La situation industrielle cette année a généralement été bonne surtout durant les mois d'avril, mai et juin où toutes les classes de main-d'œuvre ont été très employées et dans plusieurs cas la demande d'ouvriers a dépassé l'offre.

Un très grand nombre de cultivateurs sont venus au bureau cette année pour engager des ouvriers de ferme; mais malgré que les salaires payés cette année aient été beaucoup plus élevés que ceux des années passées, la main-d'œuvre agricole a été rare. A la date où j'écris ce rapport la disette d'ouvriers de ferme se continue; j'en attribue la cause à l'arrêt momentané de l'émigration ainsi qu'aux nombreux enrôlements pour le service d'outre-mer.

Je crois qu'il serait superflu pour moi d'ajouter de longs commentaires à la statistique assez volumineuse que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Ministre, pour vous remercier bien sincèrement de la faveur toute spéciale que vous m'avez faite en me permettant d'assister à la convention annuelle des Surintendants des Bureaux de Placements publics de l'Amérique, tenue à Buffalo, N.-Y. Plusieurs questions importantes en rapport avec le bon fonctionnement des bureaux de placements furent traitées à cette convention par des conférenciers éminents tels que l'honorable William-B. Wilson, secrétaire du Bureau du Travail des États-Unis; l'honorable Royal Meeker, commissaire du Département des Statistiques ouvrières des États-Unis, ainsi que Monsieur Charles-F. Gettamy, directeur du Bureau des Statistiques de l'Etat de Massachusetts.

Le service des bureaux de placements publics prend de l'importance chaque jour; on aura une idée plus claire du rôle que remplissent ces bureaux, quand on saura que plus de deux cent mille individus ont trouvé l'an dernier des positions par l'intermédiaire de ces bureaux aux États-Unis et au Canada.

Veuillez me croire, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

FRANCIS PAYETTE,
Surintendant.

Tableau I

VISITES JOURNALIÈRES DES SANS-TRAVAIL AU BUREAU DE PLACEMENT
PROVINCIAL, DU 1er JUILLET 1915 AU 30 JUIN, 1916

Mois de juillet 1915	5,527
“ août “	6,091
“ sept. “	4,904
“ octobre “	4,205
“ novemb. “	5,080
“ déc. “	4,621
“ janv. 1916	4,259
“ février “	4,357
“ mars “	3,447
“ avril “	2,737
“ mai “	2,618
“ juin “	2,391
	50,237

FRANCIS PAYETTE,
Surintendant.

Tableau II

SITUATIONS OFFERTES DEPUIS LE 1er JUILLET, 1915, JUSQU'AU 30 JUIN, 1916]

DÉPARTEMENT DES HOMMES

Liste des différents métiers et occupations

A			
		Montant rapporté	66
Ajusteurs	41	Apprentis ouvriers gaziers	3
Ajusteurs mécaniciens	2	“ patissiers	2
Apprentis chapeliers	3	“ peintres	1
“ compositeurs	1	“ plombiers	7
“ électriciens	4	“ tuyautiers	2
“ machinistes	4	“ vitriers	4
“ menuisiers	11	Arimeurs	4
	66		89

B

Beurrier	1	Montant rapporté	42
Bouchers	21	Briquetiers	7
Boulangers	19	Bûcherons	33
Bourreur	1	Buralistes	16
	<hr/>		<hr/>
	42		98

C

Carriers	96	Montant rapporté	782
Charpentiers	39	Conducteurs d'ascenseurs . . .	10
Charretiers	514	Confiseur	1
Chaudronniers	5	Contremaîtres	7
Chauffeurs d'automobiles	6	Cordonniers	8
Chauffeurs de chaudières	100	Couples mariés comme domest. .	16
Collecteur	1	Couturiers	11
Commis	8	Couvreurs en ardoise	2
Commis d'entrepôts	5	Cuisiniers	156
Concierges	8	Cuisiniers aides	201
	<hr/>		<hr/>
	782		1194

D

Distributeurs	168	Domestiques	6
-------------------------	-----	-----------------------	---

E

Électriciens	7	Expéditeurs	7
------------------------	---	-----------------------	---

F

		Montant rapporté	20
Faiseurs de clous	1	Finisseurs en ciment	9
Ferblantiers couvreurs	15	Foreurs	18
Fileurs	4	Forgerons	14
	<hr/>		<hr/>
	20		61

G

Garçons d'hôtel.....	31	Montant rapporté.....	118
Garçons de table.....	87	Gardiens.....	5
	<u>118</u>		<u>123</u>

H

Hommes d'écurie.....	32	Huileurs d'engins.....	8
----------------------	----	------------------------	---

I

Infirmiers.....	6	Ingénieurs-mécaniciens.....	26
-----------------	---	-----------------------------	----

J

Jardiniers.....	21	Journaliers.....	1469
-----------------	----	------------------	------

L

		Montant rapporté.....	29
Latteurs.....	6	Laveurs de vitres.....	8
Laveurs de bouteilles.....	23	Laveurs de voitures.....	2
	<u>29</u>		<u>39</u>

M

Machinistes.....	36	Montant rapporté.....	413
Maçons.....	8	Messagers.....	190
Matelassiers.....	2	Meublier.....	1
Matelots.....	3	Meunier.....	1
Menuisiers.....	364	Mineurs.....	13
	<u>413</u>		<u>618</u>

DÉPARTEMENT DES FEMMES

Bonnes d'enfants	2
Buandière	1
Buralistes	2
Couples mariés comme domestiques	16
Couturières	8
Cuisinières	24
Cuisinières, aides	36
Empaqueuses	2
Femmes de chambre	13
Femmes de journée	92
Ménagères	8
Ouvrage général	56
Servantes	95
Servantes de tables	14
Sténographes	4
<hr/>	
TOTAL	373

FRANÇOIS PAYETTE,
Surintendant.

BUREAU DE MONTRÉAL

Régistre des Opérations

Du 1er juillet 1915, au 30 juin 1916

DEMANDES DES EMPLOYEURS

(Employés demandés)

Nombre de demandes des patrons. En ville :	2,602	Hors de la ville: 609 ...	3,211
Nombre d'employés demandés.....	7,157		
Hommes.....	6,296		
Femmes.....	861		

EMPLOYÉS DEMANDÉS Situations demandées	HOMMES			FEMMES			COLLECTIVEMENT		
	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total
Nombre de personnes solli- En ville	73	3,540	3,613	4	330	334	77	3,870	3,947
citant de l'emploi... Hors de la ville		73	73		12	12		85	85
Nombre de solliciteurs ayant quel- qu'un à charge.....		1,005	1,005		92	92		1,097	1,097
Nombre de solliciteurs n'ayant personne à charge.....	73	2,608	2,681	4	250	254	77	2,858	2,935
Nombre de personnes à charge des solliciteurs.....		3,898	3,898		223	223		4,121	4,121
Nombre de solliciteurs, Unionistes		257	257					257	257

Nombre total de demandes d'emploi enregistrées au bureau :

Hommes 3,686; Femmes 346..... 4,032

Nombre de situations offertes :

Hommes 4,549; Femmes 347; Garçons 405; Filles 28..... 5,329

Nombre par cent de personnes placées :

Hommes.....	82%	3,730
Femmes.....	77%	267
Garçons et Filles	Garçons 82% = 332; Filles 76% = 21.....	353
Grand Total.....		4,350

(Signé) FRANCIS PAYETTE,
Surintendant.

BUREAU DE MONTREAL

Régistre des Opérations

Du 3 avril 1911 au 30 juin 1916

DEMANDES DES EMPLOYEURS

(Employés demandés)

Nombre de demandes des patrons. En ville: 16,884	Hors de la ville: 3,337....	20,221
Nombre d'employés demandés.....	48,567	
Hommes.....	42,536	
Femmes.....	6,031	

DEMANDES DES EMPLOYES Situations demandées	HOMMES			FEMMES			COLLECTIVEMENT		
	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total
Nombre de personnes. En ville...	371	32,943	33,314	35	2,243	2,278	406	35,186	35,592
sollicitant de l'emploi. Hors de la ville	1	539	540	57	57	1	596	597
Nombre de solliciteurs ayant quelqu'un à charge.....	5	7,902	7,907	510	510	5	8,412	81,417
Nombre de solliciteurs n'ayant personne à charge.....	367	25,580	25,947	35	1,790	1,825	402	27,370	27,772
Nombre des personnes à la charge des solliciteurs.....	6	25,004	25,010	1,000	1,000	6	26,004	26,010
Nombres de solliciteurs unionistes	2,143	2,143	2,143	2,143

Nombre total de demandes d'emploi enregistrées au bureau:		
Hommes 33,854; Femmes 2,335.....		36,189

Nombre de situations offertes:		
Hommes 27,834; Femmes 2,302; Garçons 3,172; Filles 232.....		33,540

Nombre par cent de personnes placées:		
Hommes.....	85%	23,658
Femmes.....	81%	1,864
Garçons et Filles	Garçons 85% = 2698; Filles 80% = 187.....	2,885
Grand Total.....		28,407

(Signé) FRANCIS PAYETTE,
Surintendant.

BUREAU DE SHERBROOKE

Sherbrooke, 1er juillet, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des opérations du Bureau de Placement Provincial gratuit de Sherbrooke, depuis le 1er juillet 1915, au 30 de juin, 1916.

Je crois, Monsieur, qu'il ne serait que juste, pour démontrer toute l'importance de ce bureau, que je vous donne les détails suivants:

Le nombre des patrons qui ont pris avantage du bureau pour se procurer des employés se chiffre à 603 lesquels ont demandé 1,740 employés dont 1,342 hommes et 398 femmes. Ces différents employés étaient divisés dans les métiers suivants:

DÉPARTEMENT DES HOMMES

Barbiers	3
Buchérons	140
Boulangers	5
Charretiers	25
Cordonniers	5
Forgerons	5
Hommes de fermes	30
Journaliers	997
Menuisiers	50
Mouleurs	5
Peintres	75
Tailleurs	2
TOTAL	1342

DÉPARTEMENT DES FEMMES

Cuisinières	5
Femmes de journée	10
Servantes de tables, hôtels	15
Servantes générales	368
	<hr/>
TOTAL	398

Le Bureau a placé dans le cours de l'année: 686 hommes et 424 femmes.

Le tout humblement soumis,

F. MILETTE,
Surintendant.

BUREAU DE SHERBROOKE

Régistre des Opérations

Récapitulation depuis 1er juillet 1915 au 30 juin 1916

DEMANDES DES EMPLOYEURS

(Employés demandés)

Nombre de demandes des patrons. En ville 473	Hors de la ville 130	603
Nombre d'employés demandés		1740
Hommes		1342
Femmes		398

DEMANDES DES EMPLOYÉS (Situations demandées)	HOMMES			FEMMES			COLLECTIVEMENT		
	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total	Au-dessous de 16 ans	16 ans et au-dessus	Total
Nombre de personnes En ville	489	489	489	124	124	124	613	613	613
sollicitant de l'emploi. Hors de la ville	386	386	386	100	100	100	486	486	486
Nombre de solliciteurs ayant quelqu'un à charge	135	135	135	22	22	22	157	157	157
Nombre de solliciteurs n'ayant personne à charge	740	740	740	202	202	202	942	942	942
Nombre de personnes à la charge des solliciteurs									481
Nombre des solliciteurs, Unionistes									

Nombre total de demandes d'emploi enregistrées au bureau :

Hommes 875; Femmes 224..... 1099

Nombre de situations offertes:

Homme. 686; Femmes 424 1110

Nombre par cent de personnes placées

Hommes
Femmes
Garçons et Filles

Grand Total.....

F. MILETTE,
Surintendant.

VII

LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

LOI CONCERNANT LES CONSEILS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE POUR
RÉGLER LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS DANS LA
PROVINCE DE QUÉBEC*Rapport du Greffier pour 1915-1916*

Québec, 1er juillet, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Depuis deux ou trois ans, les conflits entre patrons et ouvriers se font de plus en plus rares. Mais cela ne veut pas dire que la situation est sans danger. L'amour du luxe et du pécuniaire ne manque pas d'occasions de se satisfaire, et la morale en souffre dans plus d'un cas. Il se crée une situation pleine de possibilités, et quoique plusieurs s'en aperçoivent, l'énormité des profits réalisés dans l'exécution de certains contrats la fait regarder avec légèreté. Il se peut que la clairvoyance parvienne à éviter les désastres qui suivront inévitablement de tels excès, mais l'effet n'en est pas moins démoralisant pour le capital et le travail également.

Les ouvriers veulent naturellement avoir leur part des profits, et ils y réussissent sans trop de difficulté. Un grand nombre de patrons traitent leurs employés avec libéralité, et ont accordé plus d'une augmentation de salaires, à cause des contrats de guerre qu'ils ont obtenus. Mais lorsque cesseront ces contrats et que les conditions redeviendront normales, la question des gages se posera aiguë; car les ouvriers, ne se rendant pas exactement compte de la situation, ne voudront pas retourner aux salaires de jadis. Il faudra trouver d'autres moyens que les grèves pour régler les disputes à propos de salaires.

Il faut donc au capital une direction large et libérale, et au travail des chefs intelligents et non prévenus. Chaque partie doit se mettre au point de vue de l'autre. L'égoïsme aveugle devrait céder la place à un intérêt personnel intelligent, et la justice devrait guider les chefs des deux partis. L'esprit d'antagonisme qui règne entre le capital et le travail est

simplement absurde et fait tort à tous les intéressés. Le capital et le travail sont nécessairement partenaires, le premier assumant les risques et la direction, tandis que l'autre fournit le travail et l'habileté. Pour les deux l'harmonie est préférable à la friction et aux disputes, et les profits se devraient diviser après des pourparlers amicaux, et non par la force brutale ou la grève.

Le coût de la vie augmente toujours, et cela avec une persistance et une rapidité à faire peur. D'après les statistiques recueillies un peu partout, le coût moyen des nécessités de la vie, pour une famille ouvrière de cinq ou six membres, est d'au moins \$60.00 par mois, et cela ne comprend que les nécessités premières de la vie. Il est bien connu que beaucoup de familles ouvrières comptent plus de cinq membres, et que le plus grand nombre des ouvriers ne gagnent pas quinze piastres par semaine. Aussi ne faut-il pas s'étonner si nous voyons un si grand nombre d'enfants obligés d'abandonner les écoles et aller au travail dès l'âge de 14 ou 15 ans. Le salaire que ces enfants rapportent est généralement bien mince, mais très souvent il est impérieusement nécessaire à l'existence de la famille.

En face de ce pénible état de choses, combien ils ont raison les patriotes sincères qui font appel au peuple de s'attacher de plus en plus au sol, et de demander à la terre sa subsistance en même temps que sa bonne et saine liberté.

Les difficultés ouvrières n'ont pas été fréquentes, cette année, et je ne suis intervenu que dans un seul différend, où j'ai réussi à obtenir un règlement qui a été accepté par les deux parties en dispute.

Le 24 avril 1916, les employés aux moulins de la Compagnie Gravel, à St-Romuald, se mirent en grève pour obtenir une augmentation de gages.

Le 26 avril, je me rendis dans la localité où je rencontrai un certain nombre de grévistes. Cette entrevue ne donna aucuns résultats.

Le 27, je retournai à St-Romuald, pour y rencontrer d'abord M. A.-S. Gravel, président de la Compagnie, à son bureau, et ensuite les ouvriers réunis en assemblée dans leur salle. Après avoir discuté la situation, avec les deux parties, dans tous ses détails, on en est venu à la solution suivante:

Les ouvriers, au nombre de trois cents, qui avaient abandonné le travail, ont accepté l'offre que leur avait faite monsieur Gravel, c'est-à-dire dix centins de plus par jour, à ceux qui gagnaient \$1.50 et plus, et cinq centins de plus par jour à ceux qui gagnaient moins de \$1.50 par jour. Ces derniers sont des jeunes gens de 15 à 18 ans et qui servent d'aides.

La demande des grévistes était une augmentation de 25 centins par jour. Monsieur Gravel considérait que cette demande était irraisonnable, parce qu'elle entraînerait une dépense supplémentaire de \$22,000.00 qu'il

était impossible de rencontrer, en se basant sur les prix des contrats obtenus.

Quelques jours plus tard, les grévistes modifièrent leur demande et n'exigeant que quinze centins de plus par jour, mais cette deuxième demande ne fut pas acceptée, et les Directeurs de la Compagnie persistent dans leur offre de dix centins de plus par jour, et, par mon intermédiaire, les ouvriers consentirent à l'accepter.

En accordant cette augmentation, la Compagnie Gravel aura encore à faire face à une dépense additionnelle de \$10,000.00 par année.

La nouvelle entente, qui a mis fin à la grève, restera en vigueur jusqu'au 1er mai, 1917.

Non seulement les intéressés, patrons et ouvriers, ont été heureux de ce règlement qui a fait renaître l'activité dans ce grand établissement industriel, mais aussi la population de St-Romuald, l'industrie en général, le commerce qui, à la suite de ce chômage forcé, aurait eu à faire face à une situation plus difficile.

Je dois féliciter les ouvriers d'avoir attendu avec calme le redressement de leurs griefs, et c'est tout à leur avantage de dire que durant la grève ils ont été paisibles, se bornant à discuter entre eux, sans violence. Ce sont de bons ouvriers qui ont compris leur intérêt, et s'ils n'ont pas gagné leur point sur toute la ligne, ils ont montré beaucoup de bonne volonté et de jugement en acceptant les offres qu'on leur a faites.

Le 28 avril, tous les employés étaient retournés au travail, et les moulins de la Compagnie Gravel reprenaient leur pleine activité.

Les plaintes suivantes m'ont été transmises par écrit, par le Secrétaire du Conseil Fédéré des métiers et du travail, avec prière de m'adresser à qui de droit pour en obtenir un redressement:

"Depuis un certain temps, depuis le printemps dernier pour être plus précis, le Dominion Arsenal, propriété du Gouvernement Fédéral, fait travailler ses ouvrières pendant douze heures par jour, c'est-à-dire de 8 heures du matin à 9 heures du soir avec une demie heure pour chaque repas du midi et du soir, et cela en dépit de la loi de la province de Québec qui défend de faire travailler les femmes plus de 9 heures par jour dans aucun établissement industriel.

"Ce qui rend encore plus grave l'abus de la Dominion Arsenal, c'est que ses ouvrières pour un bon nombre sont des fillettes de 14, 13 et même de 12 ans, alors que la loi prescrit l'âge de 16 ans pour le travail des jeunes filles.

"Nous espérons qu'il suffira de porter ces faits à votre connaissance pour voir cesser cet abus."

Afin de porter ces faits à la connaissance des autorités compétentes, j'ai demandé et obtenu une entrevue avec le Surintendant de l'Arsenal, le

colonel Lafferty, et son assistant, le major S.-S. Weatherbie. Après avoir expliqué la nature des plaintes et leur avoir demandé de faire cesser les abus dont se plaignait le Conseil Fédéré des Métiers et du Travail, le colonel Lafferty s'empressa de me déclarer qu'à sa connaissance, aucun garçon ni fille, en bas de l'âge fixé par la loi, n'était employé à l'Arsenal.

Quant à la durée des heures de travail pour les filles, à cause des nécessités de la guerre, le colonel Lafferty a admis qu'elles sont un peu plus longues qu'à l'ordinaire, mais les employées sont libres de ne pas travailler si elles le préfèrent. Ce travail supplémentaire est volontaire et n'est imposé à aucune ouvrière. Et le Colonel a ajouté qu'il ne pouvait rien de plus dire, mais qu'il soumettrait ces plaintes aux autorités fédérales.

Quelques jours après cette entrevue, j'ai reçu la lettre suivante:

"DOMINION ARSENAL

"Québec, 21 juillet, 1915.

"Monsieur Félix Marois,
"Dept Travaux publics,
Québec.

"Monsieur,

"A l'égard de votre communication au sujet du travail à l'arsenal du gouvernement nécessité par les besoins de la guerre, j'ai l'honneur de vous informer que le colonel Lafferty m'a donné instruction de vous écrire qu'il est à étudier cette question avec les autorités fédérales, à Ottawa.

"La décision des autorités fédérales vous sera communiquée soit directement ou par l'entremise du Surintendant de l'Arsenal.

"J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

"S.-S. WEATHERBIE, MAJOR,

"*pour le Surintendant de l'Arsenal.*"

Cette décision des autorités fédérales n'est pas encore venue, et je crois bien qu'il n'en sera jamais donnée.

Conformément aux instructions que vous m'avez données, j'ai porté des plaintes contre plusieurs compagnies industrielles qui ont violé la loi

du dimanche, en faisant travailler leurs employés à des ouvrages qui n'étaient pas de nécessité urgente. J'ai aussi porté des plaintes contre un certain nombre d'employés, pour avoir travaillé le dimanche. Au fur et à mesure que les jugements seront rendus par les tribunaux, je vous en ferai rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FÉLIX MAROIS,

Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage.

VIII

CONSTRUCTION DES PONTS MÉTALLIQUES

Liste des ponts en fer construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le Gouvernement de la province de Québec depuis 1908 à venir au 30 juin 1915.

PONTS CONSTRUITS

Comtés	Municipalités	Rivières
Argenteuil.....	Grenville.....	King Gay Creek.
	“	“ “ “
	Arundel.....	Bavin's Creek.
	St-Jerusalem.....	Du Nord.
Arthabaska.....	St-Louis-de-Blandford ..	Bécancourt.
	Arthabaska.....	Gosselin.
	Warwick.....	Aux Pins.
	“	“ “
	Ste-Anne du Sault.....	Du Portage.
	St-Paul de Chester.....	Nicolet.
	Canton Stanfold.....	Blanche.
Bagot.....	St-André d'Acton.....	Blanche.
	St-Pie.....	Yamaska.
	St-Hugues.....	Grand-Ruisseau.
	St-Ephrem d'Upton	Blanche.
	“ “	“
	Acton Vale.....	Moose.
	Ste-Christine (Desmarais)	“
	St-André d'Acton.....	“
	“ “	“
	St-Hugues (Picard).....	Grand Ruisseau.
	“ (Comtois).....	Chibouette.
	St-Pie (Fontaine)	Yamaska.
	St-Théodore d'Acton ...	Moose.
	St-Pie.....	Rang St-François.
	Ste-Hélène.....	Bras de Vie.
	Ste-Christine (Nadeau)..	Moose.
	“ “	“

Comtés	Municipalités	Rivières
Beauce	St-François	Le Bras.
	Ste-Martine-Courcelles	Aux Bluets.
	St-Joseph	Chaudière.
	St-Georges	"
	St-Martin	"
	Beauceville	De Léry.
Beauharnois	Ste-Cécile	St-Louis.
	St-Louis-de-Gonzague	"
Bellechasse	St-Cajetan d'Armagh	Fourche.
	St-Charles	Boyer.
	"	"
	"	Bouchard.
	St-Michel	Beaumont.
	St-Raphaël	Le Bras.
	St-Raphaël	Du Gravier.
	Beaumont	Ruisseau Labrecque.
	"	Deuxième Ruisseau.
	N.-D. de Buckland	Des Pointes.
Armagh et Ste-Euphém.	Fourche du Pin.	
St-Camille	Daaquan.	
Bonaventure	Matap. & Restigouche	Restigouche.
	Matapédia	Matapédia.
	St-Bonaventure	St-Bonaventure.
Berthier	Berthier	Chicot.
	Lavaltrie	St-Jean.
	St-Cuthbert	Chicot.
	Lavaltrie	Pointe du Jour.
	St-Barthélémy	Grand St-Jacques.
Brome	Brigham	Yamaska.
	Brome Corner	Moulin Nadeau.
	East Brome	Rockwell Mill.
	Sutton	Alder Brook.
	" (O'Brien)	" "
	East Farnham (Wright)	" "
	Town'p Brome	B. S. O. Yamaska.
	Town'p Sutton	B. N. Missisquoi.
	Village Sutton	" "
	Town'p Potton	Missisquoi.
Adamsville	Yamaska.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Champlain.....	Champlain.....	Champlain.
	St-Théophile-du-Lac....	La Rouille.
	Ste-Anne de la Pérade..	Chenal St-Ignace.
	St-Tite.....	Le Bourdais.
	".....	Mékinac du Nord.
	Ste-Geneviève.....	A Veillette.
	St-Narcisse.....	Des Chôtes.
	St-Stanislas.....	Des Envies.
	St-Séverin.....	" "
Chambly.....	St-Bruno.....	Ruisseau Massé.
	Chambly & Richelieu...	Richelieu.
	Boucherville.....	Sabrevois.
Charlevoix.....	Ste-Étienne de Malbaie.	Malbaie.
Châteauguay.....	Très St-Sacrement....	Châteauguay.
	St-Joachim.....	Petite Rivière St-Jean.
	St-Martine.....	Esturgeon.
	".....	Châteauguay.
Chicoutimi.....	St-Clothilde.....	Norton Creek.
	St-Alphonse.....	A Mars.
	Ville Chicoutimi.....	Aux Rats.
" "	Du Moulin.	
Compton.....	Learned Plain.....	Du Nord.
	" "	New Mexico.
	Lingwick.....	Moffet's Brook.
	St-Agnès.....	Chaudière.
	Town'p Compton.....	Moes.
	Bury.....	Bown Brook.
	Sherman.....	Sherman.
	Clifton.....	Salmon.
	Compton.....	Coaticook.
	Newport.....	Allan Brook.
Scotstown.....	Salmon.	
Dorchester.....	St-Isidore.....	Du Bras.
	St-Maxime de Scott....	Chaudière.
	St-Anselme (Queb. Cent)	Etchemin.
	St-Anselme (Société)...	"
	Ste-Claire.....	"
St-Malachie.....	"	

Comtés	Municipalités	Rivières
Deux-Montagnes	St-Eustache	Duchêne.
	St-Benoît	Au Prince.
	St-Eustache (Lauzon) . .	Duchêne.
	“ (Barbeau)	“
Drummond	“	Chicot.
	Grantham	Noire.
	N.-D. du Bon Conseil . .	Du Nègre.
	St-Cyrille de Wendover	Des Saults.
	“ “	Généreux.
	Canton Wendover	Étang Salois.
Frontenac	St-Lucien et Ste-Cloth. .	Nicolet.
	St-Germain de Grantham.	Noire
	Woburn	Arnold.
Gaspé	Anse du Cap et Percé . .	Anse à Beaufile.
Huntingdon	Huntingdon	Châteauguay.
	“	Fair Ground.
	Dewetville	Châteauguay.
	Town'p Godmanchester .	Beaver Creek.
	Huntingdon	Cowan Brook.
Iberville	“	Châteauguay.
	St-Athanase	Hazen.
	“	Hood.
	St-Georges de Henryv. . .	Du Sud.
	St-Sébastien	“ “
Joliette	Ste-Anne de Sabrevois . .	Jones
	Ste-Mélanie	Assomption.
	St-Paul (Beaudoin)	“
	“	Ouareau.
	“	Ruisseau St-Pierre.
	“ (Bonneman)	“ “
	“ (Laurin)	“ Ouareau.
	“	Rouge.
	“	Coulée Gouger.
	“ (Morin)	Ruisseau St-Pierre.
Ste-Mélanie et Ste-Éliz.	Assomption.	
St-Ambroise de Kildare		
	(4e rang) Gd Ruisseau	
	“ (5e rang) “	
Ste-Béatrice	Des Dalles.	

Comtés	Municipalités	Rivières	
Kamouraska.....	Kamouraska.....	Kamouraska.	
	St-Pacôme.....	Ouelle.	
	St-Pascal.....	Kamouraska.	
	".....	Plate.	
	St-Louis.....	L'Embarras.	
	Ste-Anne de la Pocatière	St-Jean.	
	Labelle.....	St-André Avelin.....	Petite Nation.
		St-André & Ste-Angél- Ripon.....	" "
		Mont-Laurier.....	Villemaire.
	Lac St-Jean.....	St-Ls de Métabetchouan	Ouiatchouan.
Roberval.....		Ouiatchouaniche.	
St-Joseph d'Alma.....		Petite Décharge.	
St-Prime.....		Aux Iroquois.	
St-Prime & St-Félicien..		A l'Ours.	
St-Jérôme.....		Couchepeguéniche.	
St-Bruno.....		Bédard.	
".....		"	
" (8e rang).....		"	
" (6e rang).....		"	
" (4e rang).....		"	
N.-D. de la Dorée.....		Aux Saumons.	
Hébertville Station.....		Bédard.	
St-Amédée de Péribonka		Petite Péribonka.	
St-Félicien.....		Eusèbe.	
Normandin.....	Thiquapé.		
Hébertville Village.....	Des Aulnais.		
St-Edwidge.....	Soucy.		
Laprairie.....	St-Jacques.....	St-Jacques.	
	St-Constant.....		
	".....	Delson.	
".....	La Tortue.		
L'Assomption.....	L'Assomption.....	L'Assomption.	
	St-Roch Achigan.....	Achigan.	
	St-Lin.....	Petite Rivière.	
	St-Gérard Magella.....	L'Assomption.	
	" ".....	Vacher.	
Laval.....	L'Assomption (Dorval)	Achigan.	
	St-Vincent de Paul.....	Meunier.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Lévis	St-Lambert	Chaudière.
L'Islet	St-Jean Port-Joli	Port-Joli.
	Ste-Louise	Ferrée.
	Ste-Perpétue	Ouelle.
Lotbinière	St-Jean des Chaillons	Duchêne.
	St-Antoine de Tilly	Bourré.
	" " " " " "	" " " " " "
	St-Louis de Lotbinière	Gagné.
	" " " " " "	Domaine.
	St-Jean et St-Pierre	Boisclair.
	Ste-Philomène	Duchêne.
	" (N. Paris)	"
	" " " " " "	Creuse.
	Deschaillons	Duchêne.
	Ste-Croix	Barbin.
Maskinongé	Rivière du Loup	Du Loup.
	St-Alexis des Monts	" "
Matane	St-Octave de Métis	Petit Métis.
Mégantic	St-Adrien	Ragged.
	Somerset Nord	Bécancourt.
	Ireland S et Halif. Sud	Thames.
	N.-D. de Lourdes	Bécancourt.
	" " " " " "	Noire.
	Thetford	Thetford.
	Ste-Anastasie de Nelson	Perdrix.
	Ste-Anastasie de Lyster	Bécancourt.
	Laurierville	Noire.
Mégantic	Laurierville	Ruisseau.
	Village d'Amiante	Thetford
	Somerset Nord	La Barbue.
	Black Lake	Thetford.
	Somerset Sud	Blanche.
	St-Antoine de Pontbrian	St-Laurent.
Missisquoi	St-Ignace de Stanbridge	Perceton
	N.-D. de Stanbridge	Canal Desrivières
	Stanbridge East	Riveburg
	Fanham (Paradis)	Morpion
	" (Berwick)	"
	N.-D. de Stanbridge	"

Comtés	Municipalités	Rivières
Montcalm.....	St-Liguori.....	Ouareau.
	St-Esprit.....	St-Esprit.
	St-Patrick de Rawdon..	Ouareau
Montmagny.....	St-François.....	Du Sud.
	“ (Tremblay) ..	“ “
	Montmagny.....	Du Sud.
Montmorency.....	Ste-Euphémie.....	La Loutre.
	Ste-Anne et St-Joachim.	Grande-Rivière.
	St-Jean, I. O.....	Lafleur.
	St-Laurent, I. O.....	Maheux.
	Ste-Brigitte.....	Gaudreau.
Napierville.....	St-Ferréol.....	Larose.
	“.....	Des Roches.
	St-Cyprien.....	Petite Riv. Montréal.
Nicolet.....	“ (La Savane) ..	“ “ “
	Village de Napierville..	Petite Riv. Montréal.
	St-Edouard.....	La Tortue
Nicolet.....	Gentilly.....	Gentilly.
	St-Samuel de Horton... .	Noire.
	Ste-Sophie de Levrard. .	Aux Orignaux.
	St-Grégoire le Grand... .	Marguerite.
	St-Léonard.....	Nicolet.
	St-Célestin.....	Blanche.
	St-Pierre les Becquets... .	Coulée.
	Ville et Paroisse Nicolet... .	Nicolet.
Ottawa.....	Bouchette & Cameron ..	Gatineau.
	Plaisance.....	Petite Nation.
	Gracefield.....	Pickanock.
Portneuf.....	N.-D. des Anges.....	Batiscan.
	St-Casimir.....	Blanche.
	“.....	“
	“ (Trottier) ..	Nigaret.
	“ (St-Ubald) ..	“
Portneuf.....	Ste-Catherine.....	Jacques-Cartier.
	Ste-Christine.....	Ste-Anne.
	Ste-Christine.....	Ste-Anne
	“.....	Jacquot.
	Stc-Jcanne de Neuville .	Jacques-Cartier.
St-Thuribe.....	Blanche.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Portneuf.....	St-Thuribe.....	Nigaret.
	Cap Santé.....	Jacques-Cartier.
	St-Alban.....	Ste-Anne.
	N.-D. de Portneuf.....	Portneuf.
	Comté Portneuf.....	Ste-Anne.
Pontiac.....	Waltham.....	Noire.
Québec.....	Valcartier.....	Jacques-Cartier.
	".....	Mill Hill Brook.
	N.-D. des Laurentides..	St-Charles.
	" ".....	Jaune.
	St-Gabriel Ouest.....	Aux Pins.
	St-Ambroise.....	St-Charles.
Richelieu.....	St-Ours.....	Laplante.
	".....	"
	" (Comeau).....	"
	".....	Rhimbault.
	St-Roch.....	Laprade.
	St-Aimé.....	Leveillé.
	".....	Lavallée.
	St-Victoire.....	Vilandray.
	" " (Paulhus).....	St-Joseph.
	" " (village).....	"
Richmond.....	Bromptonville.....	St-François.
	Melbourne.....	Horse Brook.
	Town'p Shipton.....	Nicolet.
	" " (Belliveau).....	Clark Creek.
Rimouski.....	Ville de Rimouski.....	Rimouski.
	St-Fabien.....	St-Mathieu.
Rouville.....	Ange-Gardien.....	Yamaska.
	St-Hilaire.....	Bernard.
	".....	Côte du Brûlé.
	".....	Jeannotte.
	Marieville.....	Ruisseau Barré.
	St-Césaire.....	Lac Barbue.
" (Jackman).....	" "	
	St-Marie Monnoir.....	Grande Décharge.
St-Hyacinthe.....	St-Damase.....	Yamaska.
	St-Judé.....	Salvail.

Comtés	Municipalités	Rivières
St-Hyacinthe.....	Ville de St-Hyacinthe (Barsalou)	Yamaska.
	“ “ (Moris.)	“
	“ “ (Soc.)..	“
	St-Hyacinthe le Conf.	Perreault.
St-Jean et Iberville	St-Jean et Iberville.....	Richelieu.
	Ste-Marguerite.....	Pet. Riv. Montréal.
St-Maurice.....	St-Élie de Caxton.....	Yamachiche.
	Ville Shawinigan.....	St-Maurice.
	St-Étienne et St-Barn. .	Yamachiche.
	Ville et Baie Shawinigan.	Shawinigan.
	Yamachiche (Panneton).	Pet. Riv. Yamachiche...
Saguenay.....	Tadoussac	Ravin.
Shefford.....	Ste-Cécile de Milton....	Noire.
	Roxton Falls.....	“
	“ “	“
	Lawrenceville.....	Moulin.
	St-Valérien.....	Noire.
	Valcourt.....	“
	West Shefford.....	Lac Brome.
	Waterloo.....	Yamaska.
	St-Valérien.....	Reynold.
	Town'p Shefford.....	Chemin Foster.
Sherbrooke.....	Town'p D'Ascot.....	Dorman.
	“ “	“
	“ “	Bergeron.
	Town'p D'Orford.....	Cherry.
Soulanges.....	Coteau du Lac.....	Le Ru; sseau.
	“ “	Rouge.
	“ “	Delisle.
	Rivière Beaudette.....	Beaudette.
	St-Zotique.....	“
	St-Télesphore.....	“
	St-Polycarpe.....	Delisle.
Stanstead.....	Coaticook.....	Coaticook.
	Magog.....	Magog.
	Barnston.....	Du Nègre.
	“ “	“ “
	Rock Island.....	Tomifobia.

Comtés	Municipalités	Rivières
Terrebonne.....	Terrebonne.....	Mille Iles.
	Ste-Anne des Plaines ...	La Corne.
Trois-Rivières.....	Trois-Rivières.....	Millette.
	“ “	St-Maurice.
Vaudreuil.....	Ste-Marthe.....	La Raquette.
	“	“
	“ (Campeau) ..	“
	Ste-Madeleine.....	De Rigaud.
	“	La Raquette.
Verchères.....	Très St-Rédempteur	Le Ruisseau.
	N.-D. de Varennes.....	Varennes.
	“ “	Picardie.
	“ “	Petite Prairie.
	“ “	Petit Bois.
	Verchères.....	Verchères.
	St-Antoine.....	Coulée Village.
	“	Coderre.
	Village Verchères	Verchères.
	Verchères.....	“
Wolfe.....	St-Marc.....	Beleoil.
	Beloil (Malo).....	Haut des Trente.
	“ “	Bernard.
	Wotton.....	Nicolet.
	Dudswell.....	Bishop's Crossing.
Yamaska.....	Ham Nord.....	Nicolet.
	Marbleton.....	Moulin Landry.
	St-Michel d'Yamaska ...	Petit Chenal.
	“ “	St-Louis.
	“ “	Collet.
	St-Bonav. d'Upton.....	Aux Vaches.
	“ “ (3e r.) ..	“ “
	“ “	Lauzon.
	Baie du Febvre.....	Benoit.
	“ “	La Cavée.
La Visitation.....	Nicolet.	
St-François du Lac.....	Pécasso.	
“ “	Des Gill.	
“ “	Aux Vaches.	
St-Guillaume.....	Des Chênes.	

Comtés	Municipalités	Rivières
Yamaska.....	St-Guillaume-St-David	David.
	N.-D. de Pierreville....	Chenal Tardif.
	St-Zéphirin	St-Zéphirin.

PONTS EN CONSTRUCTION

Argenteuil.....	Lachute.....	Du Nord.
Bagot.....	St-Hugues (Bazinet)....	Chibouette.
	Ste-Hélène.....	"
	St-André-d'Acton	Blanche.
Beauce.....	St-Côme.....	Du Loup.
Bellechasse.....	St-Philémon	Fourche du Pin.
Brome.....	Town'p Sutton (Curley) .	Missisquoi.
	Village " (Lafleur) "	"
	Town'p de Brome.....	Brome Lake.
	Town'p Potton.....	Missisquoi.
Bernier.....	Lavaltrie.....	St-Jean.
	St-Barthélémy.....	Petit St-Jacques.
	"	Ruisseau Noir.
Champlain.....	Ste-Anne de la Pérade...	Charest.
	St-Tite (Prénovost)....	Bourdais.
Châteauguay.....	Ste-Clothilde.....	Norton Creek.
	Ste-Martine.....	Des Fèves.
	" (Eglise)....	Châteauguay.
Drummond.....	N.-D. du Bon Conseil ...	12e rang Simpson.
	" " " "	12e rang Wendover.
	Cantons Wendover & Simpson.....	Chapdelaine.
	Cantons Wendover & Simpson.....	Fromagerie.
Iberville.....	St-Athanase.....	Barbotte.
Joliette.....	St-Paul.....	Beauséjour.
	St-Ambroise de Kildare..	Blanche.
L'Assomption.....	St-Henri de Mascouche..	St-Pierre.
	" " " ..	Cabane Ronde.
	" " " ..	Ruisseau Noir.
	" " " ..	Beauregard.
	L'Epiphanie.....	St-Esprit.
	L'Assomption (Roberval)	L'Assomption.

Comtés	Municipalités	Rivières
Lotbinière	Ste-Croix	Gaspard.
	Ste-Agathe	Neal.
	“ “	Bernard.
Missisquoi	St-Pierre de Véronne	Pike River
	“ “ “	“
Mégantic	N.-D. de Lourdes	Blanche
Montmagny	St-Thomas	Du Sud
	“	Des Prairies
	St-François	Morigeau
Montmorency	St-Tite	Gde Décharge
	St-Jean, I. O.	Bellefine
Nicolet	Nicolet	Fourche.
Portneuf	St-Alban	Des Bertrand.
	Donacona	Jacques-Cartier.
	St-Bazile	Chaude.
	N.-D. de Portneuf	Portneuf.
	St-Jeanne de Neuville	Aux Pommés (Fossam).
“ “ “	“ (R. Guén.)	
“ “ “	“ (R. Moulin)	
Québec	Spencer Wood	Coulée.
	St-Félix du Cap Rouge	Cap Rouge.
Richelieu	St-Pierre de Sorel	Du Marais.
Richmond	Town'p Shifton	Clark Creek.
Rouville	Ste-Angèle de Monnoir	Gde Décharge.
	Ste-Marie Monnoir	Des Hurons.
	St-Césaire	Sud-Ouest.
Shefford	Town'p d'Ely	Noire
Stanstead	Town'p Stanstead	Nigger.
	Barnston	Ladd's Mill.
	Town'p d'Orford	Red Brook.
Témiscouata	Fraserville	Pet. Riv. du Loup.
Vaudreuil	Ste-Marthe	La Raquette.
Verchères	Verchères	Verchères.
Wolfe	Wotton	Nicolet.
Yamaska	Baie du Febvre	Décharge Colbert.
	Comté Yamaska	David.

Département des Travaux publics et du Travail,
 Québec, 30 juin, 1916.

LOUIS-A. VALLÉE,
Ingénieur.

IX

ABOLITION DES CHEMINS A BARRIÈRES ET DES PONTS DE PÉAGES

CHEMINS ET PONTS DE PÉAGES RACHETÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1916.

Pont Dorchester, sur la rivière St-Charles, entre la cité de Québec et l'ancienne municipalité de Limoilou. Rachat des débetures au montant de \$100,000.00. Date de l'achat: 25 octobre 1910. (Voir Statut 1 Geo. V, chap. 3, 2e session, sanctionné le 24 mars, 1911.

Pont Plessis, sur la rivière Etchemin, à St-Henri de Lauzon, comté de Lévis, 2 Geo. V, chap. 2, sanctionné le 3 avril 1912. Date de l'achat: 21 mai, 1912. Prix \$11,500.00.

Pont Viau et Lachapelle et les chemins macadamisés de l'Île Jésus, qui relie l'Île Jésus à l'Île de Montréal. Date de l'achat: 24 janvier 1912. Prix, \$90,000.00 (Voir Statut 2 Geo. V., chap. 3, sanctionné le 3 avril 1912.).

Ponts sur la rivière Yamaska, appelés ponts Barsalou, Morrison et de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe. (Voir Statut 3 Geo. V., chap. 7, sanctionné le 21 décembre 1912.).

Pont de St-Casimir, sur la rivière Ste-Anne, comté de Portneuf, 2 Geo. V., chap. 2. Date: 6 septembre 1912. Prix \$6,000.00.

Pont Mackenzie, sur la rivière St-François, entre la ville de Richmond et le village de Melbourne, 2 Geo. V, chap. 2. Date de l'achat: 23 avril, 1913. Prix: \$27,000.00.

Chemin à Barrière de la Savane de Ste-Brigide, comté d'Iberville, 2 Geo. V, chap. 2. Achat: 21 juin, 1913. Prix \$4,500.00.

Pont de Drummondville, sur la rivière St-François, 2 Geo. V, chap. 2, 10 mai, 1913. Prix: \$16,500.00.

Pont du Gravier, sur la Rivière du Sud, à St-Raphaël, comté de Bellechasse, 4 août 1913, prix d'achat: \$800.00.

Ville de Dorval, 3.144 milles de chemin de péages rachetés de la Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, \$9,432.00, 24 septembre, 1913.

La Corporation de la Cité de Lachine, 0.905 mille racheté de la Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, \$2,715.00, 24 septembre, 1913.

Pont Roy, sur la rivière Etchemin, à Ste-Claire, comté de Dorchester, \$800.00, 15 octobre, 1913

Ville de la Pointe Claire, comté de Jacques-Cartier, 4 milles de chemin rachetés de M. Wilfrid Schetagne, de la Pointe Claire, \$3,859.59, 24 novembre, 1913.

Pont Fontaine, sur la rivière Yamaska, à St-Pie, comté de Bagot, payé à M. Damase Fontaine pour l'abandon de ses droits à percevoir des péages, \$200.00, 24 février, 1914.

Ville de la Pointe aux Trembles, depuis les limites est de la ville de Montréal-Est, jusqu'au bout de l'Ile, 4.795 milles, \$14,385.00,—5 juin 1914.

Barrière de péage sur le chemin conduisant de St-Louis-de-Blandford à Ste-Marie de Blandford, comté de Nicolet, \$1,500.00 payées à M. Albert Lainesse en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir à maintenir la dite barrière, 12 juin 1914.

Pont de Windsor et Brompton, entre la ville de Windsor et St-François-Xavier de Brompton, comté de Richmond, transféré aux Corporations de la ville de Windsor et de la paroisse de St-François-Xavier, contribution du gouvernement au prix d'acquisition: \$12,775.00, 24 juin, 1914.

Chemin qui commence aux limites de la ville de Beauharnois et qui traverse les municipalités des paroisses de St-Clément, de St-Étienne et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, sur une longueur de sept milles, appartenant à la Compagnie des Chemins macadamisés du Comté de Beauharnois et transféré aux municipalités ci-dessus nommées. Prix: \$7,200.00, date: 28 décembre, 1914.

Chemin conduisant de St-Hubert à Boucherville et appartenant à la Compagnie du chemin à barrières de St-Hubert et de Boucherville, distance: 4 milles 6 arpents, racheté par les municipalités de St-Hubert et de Boucherville le 19 mai 1915. Prix: \$3,428.44.

"Pont Magenta", sur la rivière Yamaska, paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, \$75.00 payées à M. Joseph Chabotte, de la ville de Farnham, en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le dit pont.

Ponts de péage (deux) dans la cité des Trois-Rivières, sur la rivière St-Maurice. Abolition autorisée par la loi 5 Geo. V, ch. 10. Acte de conventions signé à cet effet le 26 juin 1915, par lequel le gouvernement s'engage à payer, à l'acquit de la dite cité, une somme annuelle égale aux deux tiers de l'intérêt et du fonds d'amortissement, lesquels intérêts et fonds d'amortissement sont de \$8,604.00, sur les débetures au montant de \$150,000.00 émises par la dite cité pour la construction de ces deux ponts, et ce jusqu'à l'extinction finale et complète des dites débetures.

Ville de Lasalle, 4.84 milles de chemin de péage rachetés des Commissaires des chemins à barrières de Montréal, 5 août 1915. Prix: \$15,680.13.

"Pont Dion", sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de St-Malachie, comté de Dorchester, 14 février 1916. Prix d'achat par la municipalité: \$500.00.

Chemin de Lachine,—villes de Montréal-Ouest et de St-Pierre;—0.953 mille, part contributoire du gouvernement: \$2,859.00; 8 avril, 1916.

Chemins et barrières de péage contrôlés par les Compagnies Gatineau Macadamized & Gravelled Road et By-Town & Aylmer Union Turnpike Road, et abolis dans la ville de Hull, 3 mai, 1916. Part contributoire du gouvernement: \$26,722.50, plus la proportion des intérêts et des frais d'expropriation, savoir: \$2,583.06 le tout tel que déterminé par la Compagnie des Services d'Utilité publique de Québec. Distance: 3.58 milles.

Abolition des chemins et barrières de péage de la Rive Nord de Québec, 78 milles, 15 mai 1916. \$97,200 au pair pour débetures privilégiées, et \$60,385.65 étant 20% de la valeur des débetures ordinaires s'élevant à \$301,928.00. (Voir Statut 6, Geo. V, chap. 2.).

X

INCENDIES.—RAPPORT DU COMMISSAIRE

Québec, 1er juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur l'application de la loi pour prévenir les incendies.

Lors de ma nomination au poste de commissaire, j'avais d'abord eu l'intention,—sachant que la loi 3 Geo. V, ch. 38 était toute nouvelle et, par conséquent, peu connue,—d'entreprendre une campagne d'éducation au moyen d'annonces, de manière à pouvoir mieux faire comprendre aux municipalités l'intérêt qu'il y avait pour elles de se protéger contre le fléau d'incendie en se soumettant aux dispositions de cette loi, et ainsi bénéficier des avantages que son application offrait. Je dois vous dire, toutefois, qu'il n'a nullement été nécessaire de mettre cette idée à exécution car, depuis que l'organisation de notre Bureau est complétée, les demandes d'aides se font toujours de plus en plus nombreuses, chose que je prévoyais dans mes rapports précédents.

Aussi, le Gouvernement, reconnaissant tout le bien que pourrait faire cette loi, a-t-il, à la dernière session, porté la prime de \$10,000.00 qu'elle était à \$25,000.00, soit une augmentation de 150 pour cent.

Nous avons reçu, cette année, vingt-neuf demandes. Il reste deux municipalités qui, l'année dernière, ont acheté les appareils nécessaires,—lesquels ont subi une épreuve satisfaisante,— et se sont soumises à toutes mes recommandations, mais n'ont pu recevoir la somme qui leur avait été promise parce que les fonds votés à cette fin étaient épuisés; il y a, également de l'année dernière, deux autres applications de la part de villages qui, eux, prennent beaucoup de temps à se décider à faire les sacrifices nécessaires.

En se basant sur ces données, nous pouvons facilement prédire que le montant dont la Commission dispose pour l'année fiscale 1915-16 sera épuisé bien avant la fin de l'exercice financier. J'ajouterai même qu'il s'écoulera quelque deux ou trois ans avant que le budget s'équilibre, si les

trente-trois municipalités qui nous ont adressé des demandes d'octrois se rendent toutes à mes exigences.

Je constate que quelques-unes de nos municipalités agissent avec une extrême lenteur lorsque la question de faire des sacrifices financiers dans leur propre intérêt se présente. Ceci résulte probablement du fait que les frais d'acquisition et d'installation d'un système quelconque de protection efficace contre les incendies représentent des dépenses plutôt onéreuses pour un petit village. Tout en admettant cela, je ne crois pas cependant qu'il serait avantageux, et pour le gouvernement et pour les municipalités, d'augmenter le pourcentage accordé dans les dépenses que les municipalités doivent encourir.

Le but de cette politique est d'empêcher la destruction des propriétés et de contribuer ainsi au bonheur et au bien-être du peuple, résultat qui ne peut être atteint sans son aide et son concours.

Si une municipalité est tentée par l'aide généreuse, sans être excessive, que le Gouvernement accorde pour assurer une protection efficace, elle y trouvera tout à son avantage et par le secours qu'elle en obtiendra et par les soins qu'elle aura à donner, pour en assurer la durée, à des appareils qui lui auront coûté sa quote-part.

Je considère donc que le pourcentage que le Gouvernement accorde pour les dépenses qu'une municipalité fait, devrait rester tel qu'il est établi; mais je repète ce que je disais dans mon dernier rapport annuel à l'effet qu'une somme supplémentaire devrait entrer dans l'estimé du Commissaire pour les cas des systèmes de protection au moyen d'aqueduc.

Les conduites d'eau d'un aqueduc servant seulement à l'alimentation n'exigent pas qu'elles soient de dimensions aussi fortes que si ce même système était appelé à servir comme protection. Il est bien vrai que le creusage des tranchées et la pose des tuyaux ne coûteront pas plus cher dans un cas que dans l'autre, mais le coût de ces tuyaux n'est certainement pas le même.

La différence actuelle du prix des tuyaux en fonte est comme suit: le tuyau de 8" de diamètre est de 44% plus cher que celui de 6" et le tuyau de 10" de diamètre est de 86% plus cher que celui de 6", soit 36% de plus que celui de 8".

Dans cette énumération, il n'est pas fait mention du tuyau de 4", qui ne suffit que pour des embranchements et dont le prix coûtant est, règle générale, dix à vingt pour cent plus cher par tonne que ceux des dimensions ci-dessus données.

Le travail du Commissaire n'est pas toujours des plus faciles et souvent il lui faut agir avec diplomatie, surtout quand il a affaire à des gens qui

prétendent tout connaître et qui cependant n'ont que des connaissances limitées des moyens et systèmes de protection. Par exemple, en faisant des exercices d'essai avec des pompiers nouvellement organisés, il arrive parfois que le bon vouloir de ces derniers excède de beaucoup leur habileté et que l'on reçoit des douches d'eau froide.

Néanmoins, ces inconvénients passagers sont amplement compensés par les succès obtenus et, comme preuve, je citerai quelques municipalités qui ont rempli les formalités requises et où le feu ayant éclaté au cours de l'année, il y a été prouvé que l'organisation contre l'élément destructeur était d'une absolue efficacité.

Dans le mois d'août 1915, le même jour, on a eu à combattre à St-Casimir deux incendies qui, malgré le grand vent qu'il faisait, ont été maîtrisés grâce à l'efficacité de la pompe à incendie et à l'habileté des pompiers volontaires, sauvant ainsi le village de destruction. A Courville, le 3 mars 1916, entre 10 et 11 heures du soir, un feu menaçant a été éteint par les pompiers volontaires aidés des appareils à leur disposition. A St-Raymond, même expérience et même succès quelques jours plus tard. Le 3 avril, à St-Ferdinand d'Halifax, le feu ayant pris naissance dans la chapelle du collège fut confiné à son lieu d'origine, la bâtisse principale étant, de ce fait, sauvée de destruction.

Je cite ces faits sans fausse modestie mais avec une légitime satisfaction, afin de démontrer que, grâce à la prévoyance et à la générosité du Gouvernement, j'ai pu aider ces différentes municipalités à se munir des moyens de protection qui ont démontré leur efficacité, lorsque l'occasion s'est présentée.

ENQUÊTES

Au cours de l'année, j'ai dû tenir quatre enquêtes pour établir les causes d'incendie, trois de ces enquêtes ayant été demandées par des compagnies d'assurance intéressées.

Ces investigations présentent toujours des difficultés, car on semble croire d'abord que l'on soupçonne quelqu'un d'avoir mis le feu, et, ce qui exige beaucoup de tact et de patience, c'est que ce sont souvent ceux-là mêmes qui sont portés à parler le plus qui connaissent le moins.

Dans un cas, il a été établi que l'incendie avait eu pour cause une cheminée défectueuse; dans les trois autres, des poêles surchauffés.

Le véritable coupable, c'est l'insouciance, car il n'est besoin d'être ni savant, ni ingénieur, pour savoir que le bois surchauffé s'enflamme. Il ne serait pourtant pas difficile de protéger les boiseries autour des poêles et des tuyaux au moyen de pièces d'amiante ou de métal; mais non, on laisse le

tout sans protection et, quand viennent les froids et que l'on chauffe les poêles, on les laisse bien pleins de combustible avec les clefs ouvertes. L'on vous dit ensuite: "On avait bien l'intention de fermer les clefs et de modérer le poêle aussitôt qu'il serait bien pris, mais d'autre chose a surgi et le poêle a été oublié".

Voici maintenant les montants payés, de même que les dépenses encourues, au cours de l'année 1915-16:

Plessisville	\$ 3,130.50
Notre-Dame de Charny	900.00
Bagotville	1,500.00
Rivière du Moulin	654.00
St-Casimir-Est	2,640.00
Total	\$ 8,824.50
Salaires du Commissaire et du Secrétaire	\$ 900.00
Dépenses de voyages	275.50
Grand total	\$10,000.00

Ces cinq municipalités ont dépensé \$29,835.00.

Restaient dues, la prime de \$10,000.00 étant épuisée, les sommes suivantes:

St-Jacques l'Achigan	\$ 2,700.00
St-Raymond	2,000.00
Total	\$ 4,700.00

Ces deux municipalités ont dépensé \$15,660.00.

Le Bureau des Statistiques, qui s'occupe directement de cette question de la protection contre les incendies, transmet aux municipalités des formules de questions dont les réponses donnent généralement la partie essentielle des informations requises pour arriver à une décision quant au système de protection à adopter. Cette manière de procéder fait connaître admirablement bien aux municipalités intéressées le bien que peut faire la loi des incendies.

Il serait cependant désirable que les dispositions nécessaires soient prises, de manière à ce que le rapport du secrétaire-trésorier de chaque village contienne le chiffre des pertes annuelles par incendie, le montant des

assurances affecté aux bâtisses incendiées, de même que la différence existant entre la perte subie et la somme versée par les assureurs.

L'esprit progressif, ainsi que les sacrifices que s'imposent nos municipalités, font certainement honneur à nos villages qui se pourvoient d'appareils de protection et on doit en tenir compte.

Il faudrait aussi qu'une campagne d'éducation, pour démontrer les avantages de la prévention, soit entreprise, car nous sommes trop portés à laisser faire. Des arguments comme "ça jamais pris en feu", ou encore "ça toujours été de même", devraient disparaître pour faire place à "la sécurité avant tout".

Les cheminées défectueuses devraient être réparées et les entourages des poêles ou fournaies convenablement et efficacement protégés. Les allumettes ne seront pas laissées à la traîne, ni jetées à n'importe quel endroit, encore moins déposées dans un lieu accessible aux jeunes enfants, car le manque de cette dernière précaution a souvent pour résultat le creusage de bien des petites fosses dans nos cimetières. Le maniement et le remplissage des lampes à pétrole est une autre source de dangers qui peut être évitée. Quand une lampe est nettoyée et remplie à la lumière du jour, que les brûleurs sont nettoyés et remplacés lorsqu'ils deviennent trop usés, qu'on la transporte d'un lieu à un autre avec attention, le péril devient alors bien minime.

Dans l'éclairage au gaz acétylène, il ne faut jamais oublier que l'on ne doit pas chercher une fuite de gaz au moyen de la lumière d'une chandelle ou d'une lampe à pétrole. La seule lumière qui ne présente pas de danger en ces circonstances est le flambeau électrique, à défaut de quoi la fuite sera cherchée par l'odeur et réparée à la noirceur.

Les travaux d'installation d'éclairage à l'électricité seront confiés à des ouvriers habiles et expérimentés, de façon à ce que les règlements des assureurs soient bien suivis.

Comme dernier conseil, je dirai aux parents de ne jamais permettre à leurs enfants de jouer avec le feu. Apprenez-leur donc plutôt que cet élément, si utile et si nécessaire au genre humain, devient un des plus dangereux, des plus destructeurs aussitôt qu'on en perd le contrôle. Il n'est pas besoin de m'étendre bien longuement sur ce point, car l'on sait parfaitement bien que lorsqu'il n'y a plus de contrôle, tout brûle: maison, meubles, village ou ville. Si les parents savent bien faire comprendre à leurs enfants qu'avant d'allumer le feu, il faut avant tout posséder les moyens nécessaires pour le contrôler et l'éteindre, un grand pas sera fait dans la diminution des pertes, malheureusement trop désastreuses, causées annuellement dans la Province par les incendies.

Humblement soumis,

P.-J. JOBIN,

XI

INSPECTION DES HOTELS

RAPPORT DE M. S.-O. RIVERIN

Québec, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport annuel sur l'application de la loi relative à l'inspection des hôtels et maisons de pension pour le district de Québec.

J'ai couvert seize mille milles de terrain cette année pour des fins d'inspection. Inutile de vous dire que je suis obligé d'aller souvent plus d'une fois au même endroit. J'ai fait au-delà de 600 inspections. Je n'ai pas eu même le loisir de prendre une vacance, depuis que j'ai commencé mes inspections. Comme je le disais dans mon premier rapport, j'ai été tolérant autant que possible la première année envers les propriétaires d'hôtels ou de maisons de pension, et sur leurs promesses de faire les améliorations demandées, j'attendais à une autre visite; mais cette année, j'ai été obligé de sévir; j'ai refusé des certificats à plus de quarante hôteliers et propriétaires de maison de pension. Je dois dire cependant qu'en général les hôteliers comprennent que c'est leur intérêt de se conformer à la loi, et ils y mettent beaucoup de bonne volonté. Cette nouvelle loi est toujours de plus en plus appréciée par les voyageurs.

Dans mon district, j'ai obtenu beaucoup d'améliorations. Mais dans plusieurs cas mes efforts ont été paralysés par les conseils municipaux qui ont refusé d'accorder des permis à des hôteliers qui avaient un bon local pour les donner à d'autres qui n'étaient pas si bien aménagés, et qui ne connaissent pas du tout la ligne d'hôteliers. Je vous citerai des exemples au besoin.

Il faut aussi comprendre que l'hôtelier qui tient son établissement conforme à la loi, a droit à une protection. Si, par exemple, nous demandons à un hôtelier des améliorations pour un montant considérable, et qu'il se soumet de bonne grâce, il est tout à fait injuste pour lui que le conseil, dans le but de plaire à un ami, lui refuse sa licence sans aucune raison. A venir

jusqu'à présent cela a été le seul empêchement à une amélioration générale et plus complète. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait que la loi fût amendée de manière que quand l'hôtelier (tempérance) tient son établissement conformément à la loi, l'inspecteur lui donne un certificat, et que le conseil ne puisse lui refuser son permis; avec cet amendement à la loi, les hôteliers n'auront plus de raisons de ne pas faire d'améliorations, étant certains d'avoir toujours leur licence pourvu qu'ils soient en loi, et que l'hôtel soit tenu proprement. En vous soumettant ces quelques considérations, Monsieur le Ministre, je n'ai en vue que le bon fonctionnement de cette loi d'inspection, qui est appelée à rendre de grands services au public voyageur.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

S.-O. RIVERIN,

Inspecteur

RAPPORT DE M. W^M MURRAY

Montréal, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des hôtels de ma division d'inspection

Le rapport que j'ai soumis le 30 juin, l'an dernier, ne couvrait que quelques mois de l'année précédente, mais celui-ci est le premier rapport annuel.

J'ai fait, durant l'année, huit cent soixante-trois inspections, et j'ai grand plaisir à vous informer que j'ai constaté un progrès très remarquable dans la tenue des hôtels de mon district.

Il n'y a peut-être pas d'industrie commerciale dans cette province sur laquelle les effets de la guerre se soient plus fortement fait sentir que celle des hôteliers, ainsi que sur le mouvement des voyageurs.

Si l'on tient compte du succès et de la prospérité dont la province a joui même en temps de guerre, par contre le sentiment du public à l'égard des hôtels licenciés a tellement influé sur ce commerce que l'incertitude sur la permanence des licences qui ont été accordées a inspiré de grandes craintes aux hôteliers.

La plus grande difficulté que j'ai rencontrée dans l'exercice de mes devoirs provenait de la libéralité avec laquelle les municipalités locales accordent des certificats de licences. Dans plusieurs cas, il y a trois ou quatre hôtels de tempérance dans de petites villes où, d'après les statistiques, la demande n'est pas suffisante pour rémunérer même un seul hôtel de tempérance bien tenu. Il s'ensuit que l'hôtelier n'a pas les moyens de faire des améliorations importantes, et gagne à peine assez d'argent pour payer l'approvisionnement de la table.

De plus, quant aux hôtels de tempérance, l'hôtelier est bien indifférent à la pénalité à encourir, savoir, le refus d'un certificat que je pourrais lui opposer, et dans bien des cas, peu lui importe avoir à fermer ou non son hôtel.

Le fait que j'ai reçu moins de vingt-cinq plaintes du public voyageur durant toute l'année semblerait indiquer que les voyageurs, de même que tous les passants, se trouvent mieux hébergés.

Sur les six cent cinquante hôteliers qui ont reçu des certificats—dont quelques-uns n'étaient que des certificats temporaires accordés en attendant que certaines améliorations fussent faites,—il n'y en a que six qui n'ont pas pris les dispositions hygiéniques voulues, je veux parler de l'installation des cabinets d'aisances dans la maison.

J'ai dû faire des exceptions dans le district non organisé de la partie nord de la province, où ces hôtels ne sont ouverts que durant une courte période de l'année aux gens des chantiers, et où les conditions se refusent pratiquement à l'installation de cabinets de ce genre.

La propreté et la condition, ainsi que la qualité des repas servis se sont grandement améliorées, et n'eût été le grand nombre de licences que l'on a annulées cette année, je crois que nous aurions eu un système d'hôtels qui auraient pu avantageusement soutenir la comparaison avec ceux de n'importe quelle autre province. Mais la fausse impression de l'hôtelier qui perd sa licence et s' imagine que tout le monde lui en veut, n'est pas de nature à l'encourager à faire de grandes dépenses en améliorations.

J'ai consacré beaucoup de temps, cette année, à l'amélioration des hôtels de Montréal, et plusieurs établissements qui avaient été tenus aupara-

vant sur un pied fort repréhensible sont aujourd'hui aux trois-quarts au moins améliorés.

En terminant, je puis dire que nous recevons beaucoup d'encouragement des voyageurs qui paraissent fort apprécier ce qui a été fait, et si les conditions deviennent normales l'année prochaine, j'espère pouvoir vous soumettre un excellent rapport, vous faisant voir que les hôtels de ma division d'inspection pourront, si l'on tient compte de la population des villes en question, soutenir la comparaison avec ceux de toute autre partie du Canada.

Comme autre indice de l'influence salutaire exercée par ce bureau, j'ai l'honneur de vous représenter que plusieurs touristes américains logeant dans les principaux hôtels nous ont demandé des informations sur les hôtels de certains districts, et j'ai pu leur donner les renseignements nécessaires. Là où les hôtels ne se trouvaient pas sur le pied voulu, il m'a été permis d'en trouver l'explication dans les conditions locales, et d'indiquer plusieurs endroits où l'on pouvait obtenir un hébergement de première classe. Les visiteurs ont paru très satisfaits de ces renseignements.

Les hôteliers ont répondu avec beaucoup d'affabilité à mes suggestions, et bien souvent l'on m'a demandé des conseils sur les changements que l'on voulait faire.

En vous renouvelant l'assurance de l'intérêt que je porte à cette œuvre et à l'accomplissement de mes devoirs avec le plus de fidélité possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM MURRAY,
Inspecteur.

XII

EXAMINATEURS DES INGÉNIEURS STATIONNAIRES

RAPPORT DE MM. EPHREM VALIQUET et R. MARCHAND

Montréal, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau des Examineurs pour le service expirant le 30 juin, 1916.

Pour donner suite au rapport que vous présentait monsieur le Directeur du service, l'année dernière, et qui couvrait une courte période de quelques mois où nous en étions encore au stage d'organisation, il nous fait plaisir de vous assurer que nous constatons tous les jours que les anciens ingénieurs qui redoutaient de se présenter aux examens ont repris confiance, et que, depuis l'abolition de la loi municipale surtout, cette crainte, bien facile à comprendre, a complètement disparu.

En dépit de la forte opposition que nous avons eue dès la promulgation de la loi nouvelle de la part des officiers municipaux, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que le nombre des ingénieurs augmente tous les jours. Cet essor de nos jeunes ingénieurs vers l'enseignement technique ne peut qu'avancer la perfection du métier d'ingénieur dans notre province, et être une source de profit pour les propriétaires manufacturiers du pays.

Pour compléter et rendre plus efficaces encore les prescriptions si sages de la loi nouvelle, il nous resterait la création d'une loi pour régulariser la construction des chaudières, comme cela se pratique dans les autres provinces. Invités à étudier un projet à cette fin par notre directeur, nous n'avons pu, faute de temps, consacrer que peu d'instant à ce travail, ayant eu à faire face aux demandes présentes du Bureau des Examineurs.

Nous avons profité de la convention des ingénieurs-stationnaires tenue à Montréal pour discuter d'une entente possible en ce qui concerne la construction des chaudières, avec les officiers représentant les différentes autres

provinces, et nous sommes heureux de vous informer que des bases solides ont pu être jetées pour la création prochaine d'une entente inter-provinciale propre à faciliter la tâche de vos officiers, inspecteurs aussi bien qu'examineurs, et rendre de grands services aux fabricants de moteurs et de chaudières.

Le nombre suivant de diplômes ont été émis depuis le 30 juin, 1914, dans le district de Montréal.

Inspecteur de chaudières.....	1
Ingénieurs de la 1ère classe.....	40
Ingénieurs de la 2e classe.....	90
Ingénieurs de la 3e classe.....	357
Ingénieurs de la 4e classe.....	785
Chauffeurs.....	686
	1959
Total.....	1959

Bon nombre d'ingénieurs possesseurs de diplômes émis par les autorités municipales durent être baissés d'un ou deux degrés selon le cas, soit pour manque d'instruction, soit pour manque d'expérience pratique, et cela, sans soulever de mécontentement bien sérieux. Bon nombre d'ingénieurs dans ces cas nous ont quittés promettant de suivre les cours donnés à l'École Technique l'hiver prochain.

Veillez croire, monsieur le Ministre, que nous continuerons à accomplir les devoirs si délicats de notre charge avec toute la considération possible pour nos ingénieurs, jeunes et anciens, afin que la loi des ingénieurs stationnaires apporte la plus grande somme de satisfaction et de progrès aux ouvriers et aux manufacturiers de notre province.

Veillez nous croire,

Vos obéissants serviteurs,

EPHREM VALIQUET ET R. MARCHAND,

Examineurs.

RAPPORT DE M. ALPHONSE GUILMETTE

Québec, 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Bureau des Examineurs des Ingénieurs et des Chauffeurs-Stationnaires, division de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1916.

Ce rapport couvre les opérations du Bureau depuis sa mise en fonction jusqu'au 30 juin, et vous pourrez constater vous-même que les résultats sont assez satisfaisants, bien qu'il y ait encore quelque hésitation et mauvais vouloir de la part de quelques intéressés. Le travail que j'ai été à même de faire pour bien faire comprendre l'importance de cette loi, tant auprès des patrons que des employés, n'a pas été inutile, et j'ai même le plaisir de vous dire, qu'il a eu pour effet d'arrêter certaines critiques qui se faisaient ci et là.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous dire que cette loi a besoin d'une sanction efficace pour donner toute sa force et accomplir le bien qu'on en attend. Cette sanction est d'ailleurs généralement demandée dans les cercles industriels ou maintenant patrons et employés semblent avoir mieux compris la nécessité et l'utilité de cette loi.

Généralement, les ingénieurs et chauffeurs-stationnaires de Québec ont bien accueilli cette loi et s'y sont conformés sans récriminations, ce qui prouve bien que la loi comble aujourd'hui une lacune.

Je suis sincèrement convaincu que l'œuvre de cette loi provinciale sera mieux comprise par le public et plus particulièrement par les industriels et les ouvriers directement intéressés.

Les diplômes suivants ont été émis depuis l'ouverture du bureau dans la ville et le district:

Ingénieurs de première classe	14
" de deuxième classe	57
" de troisième classe	107
" de quatrième classe	336
" d'appareils portatifs et de locomobiles ..	46
Chauffeurs	138
Total	<u>698</u>

Il me plaît d'ajouter, en terminant, que je continuerai de travailler, de remplir mes devoirs si importants avec tout le dévouement dont je suis capable et avec toute l'habileté que j'y pourrai mettre afin que les intéressés soient toujours satisfaits.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

ALPHONSE GUILLETTE,

Examineur.

XIII

SALAIRES RAISONNABLES

RAPPORT DE M. G.-R. BRUNET

Montréal, le 30 juin, 1916.

A L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions qui m'ont été transmises, j'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel comme officier des salaires raisonnables.

Ayant été nommé en novembre 1915, ce premier rapport ne saurait être que bien sommaire, étant donné que les contrats accordés par le gouvernement depuis cette date ne furent pas nombreux, et, par conséquent, peu de plaintes me furent adressées.

Cependant, une plainte transmise par les employés occupés aux réparations du palais de justice, ouvriers-couvreurs, qui se plaignaient d'une diminution dans leur salaire, et, d'un autre côté, la préparation d'une échelle des salaires applicable aux contrats exécutés par la Cie de Construction de St-Maurice, prirent une partie de mon temps.

En premier lieu, après avoir fait une enquête au sujet des ouvriers du palais de justice, j'ai eu l'honneur de recommander le remboursement de l'arrérage aux hommes employés sur ce contrat, et, je suis heureux de vous dire que les patrons se prêtèrent à ma recommandation. La somme de \$122.00 fut remboursée aux six hommes qui s'étaient plaints.

Annexée au présent rapport, vous trouverez une copie du rapport concernant cette affaire.

Quant à ce qui regarde la préparation de la cédule ou échelle des salaires, une copie de laquelle accompagne ce rapport, je m'empresse de vous dire qu'elle a été transmise aux intéressés et qu'elle a été trouvée satisfaisante par les patrons des ouvriers.

En terminant ce court exposé je prends plaisir à vous informer que dans chaque cas où j'ai eu occasion de rencontrer des entrepreneurs, ceux-ci m'ont toujours témoigné toute la courtoisie possible, et, d'après ce que je

peux en juger, il semble exister entre les employés et les patrons chargés des contrats du gouvernement une très bonne entente.

Je me permettrai de recommander bien respectueusement l'adoption d'un règlement définissant la situation de l'officier des salaires des ouvriers et des patrons en ce qui regarde les travaux que l'officier des salaires raisonnables serait appelé à faire. Ceci, je crois, faciliterait ma besogne et donnerait plus de force aux décisions que je serais appelé à rendre à l'avenir.

Veillez me croire, monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

G.-R. BRUNET,
Inspecteur des salaires raisonnables.

APPENDICE N° 1

ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DEROUSELLE, DANS LE QUARTIER BORDEAUX,
CITÉ DE MONTRÉAL

L'an mil neuf cent quinze, le premier jour du mois de décembre.

Devant Mtre J.-Armand Hamelin, notaire, pour la province de Québec résidant et pratiquant en la cité de Montréal.

A comparu :

M. Alexis Derousselle, employé civil, de la cité de Montréal.

Lequel a, par les présentes, vendu, avec les garanties de droit au Gouvernement de la province de Québec, corps politique ayant sa place d'affaires en la cité de Québec, ici représenté et agissant par l'honorable L.-Alexandre Taschereau, Conseil du Roi, Ministre des Travaux publics et du Travail, dûment autorisé aux fins des présentes, par et en vertu d'un ordre du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en date du 22 septembre 1915, dont copie dûment certifiée et demeurée annexée à la minute des présentes, signée *ne varietur*, par les parties et le Notaire soussigné, le dit Gouvernement de Québec, à ce présent et acceptant acquéreur, savoir :

DÉSIGNATION

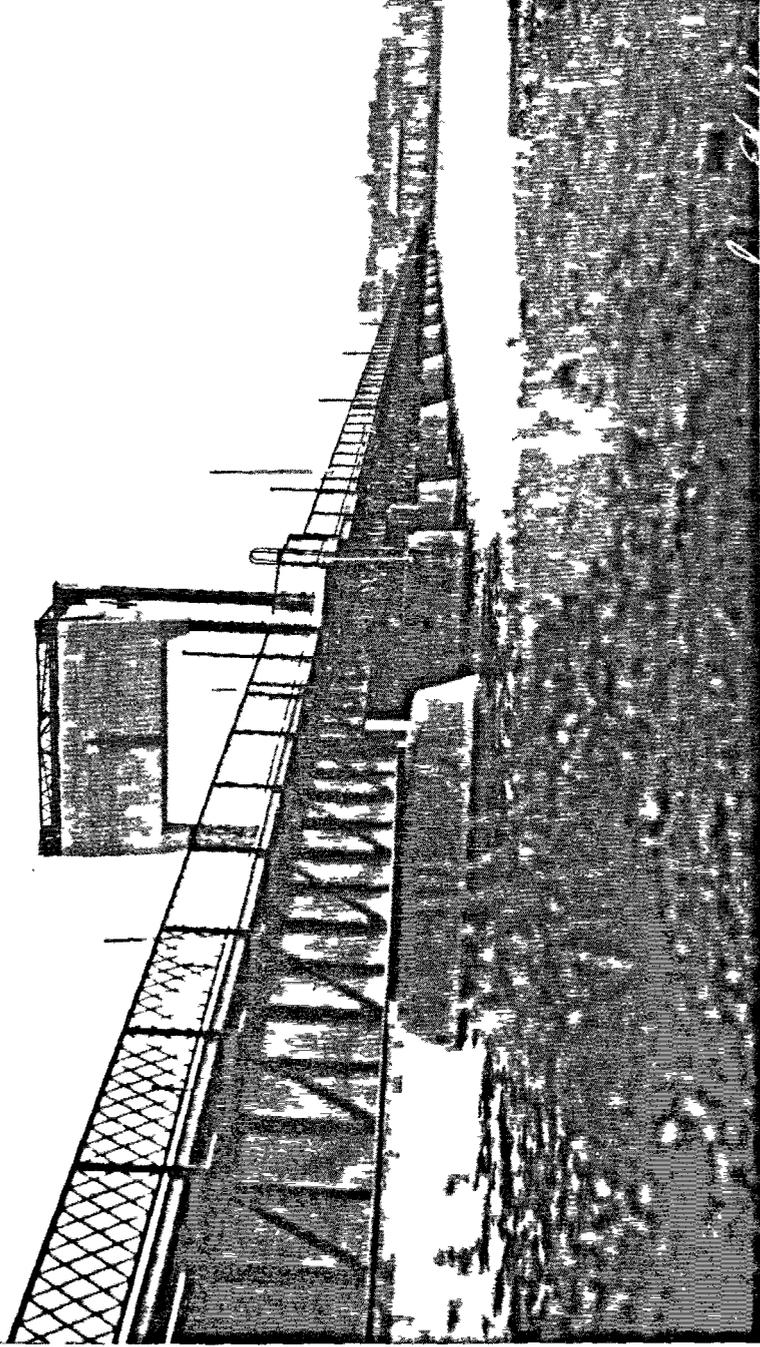
Un emplacement situé dans le quartier Bordeaux, cité de Montréal, ayant front sur la rivière des Prairies, contenant un quart d'arpent de largeur sur un arpent de profondeur, soit toute la profondeur qu'il y a à partir de la rivière des Prairies, à la ligne de profondeur du dit emplacement, avec une maison, portant le numéro dix neuf cent vingt-huit (1928), du Boulevard Gouin et dépendances y érigées.

Cet emplacement est connu est désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-un (281), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet et est borné comme suit: en front par la dite rivière des Prairies, en arrière par les subdivisions du lot N° 287 du dit plan, d'un côté par le lot N° 280 du dit plan et de l'autre côté par le résidu du dit lot N° 281.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur.

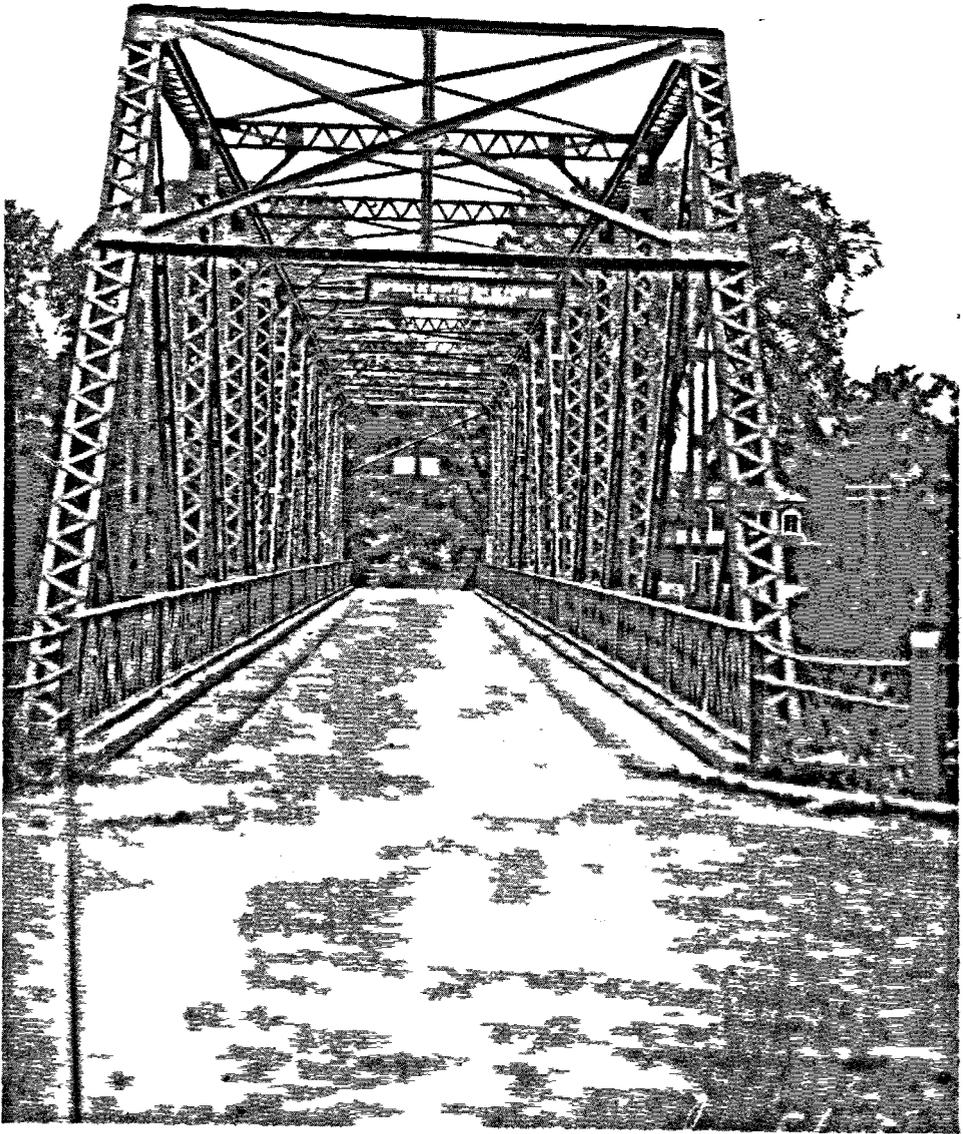
TITRE

Le vendeur a acquis le susdit emplacement de M. Dieudonné Lorrain, suivant acte de vente à lui consenti le 3 janvier, 1907, devant L. Bélanger,



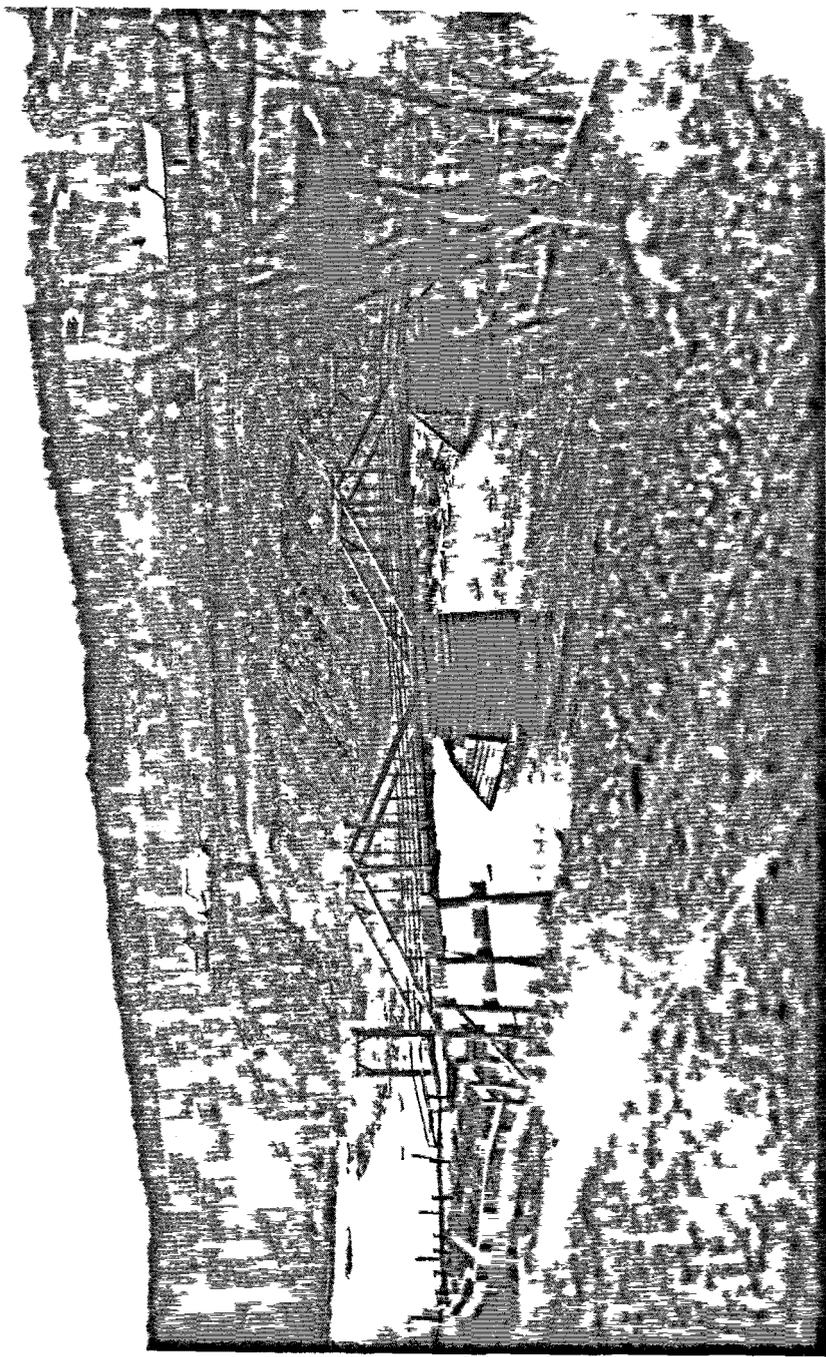
PONT SUR RIVIÈRE RICHELIEU, ENTRE ST-JEAN, Co. ST-JEAN ET IBERVILLE, Co. IBERVILLE
(Vue prise du côté d'Iberville.)

Ce pont est formé de 17 travées en poutres pleines de 80 pieds, c. à c. et de 2 travées à bascule dont l'une sur le canal du côté de St-Jean, et l'autre sur la rivière du côté d'Iberville; le tout formant une longueur totale de pont de 1,520 pieds face à face des culées. La voie charretière de ce pont est de 17 pieds, avec trottoir suspendu de 4 pieds de chaque côté. Ce pont a été érigé en 1916.



PONT SUR LA GRANDE-RIVIÈRE, ENTRE STE-ANNE ET ST-JOACHIM,
COMTÉ MONTMORENCY

Une travée de 184 pieds avec petit viaduc d'approche en pente à une
extrémité. Ce pont a été érigé en 1907.



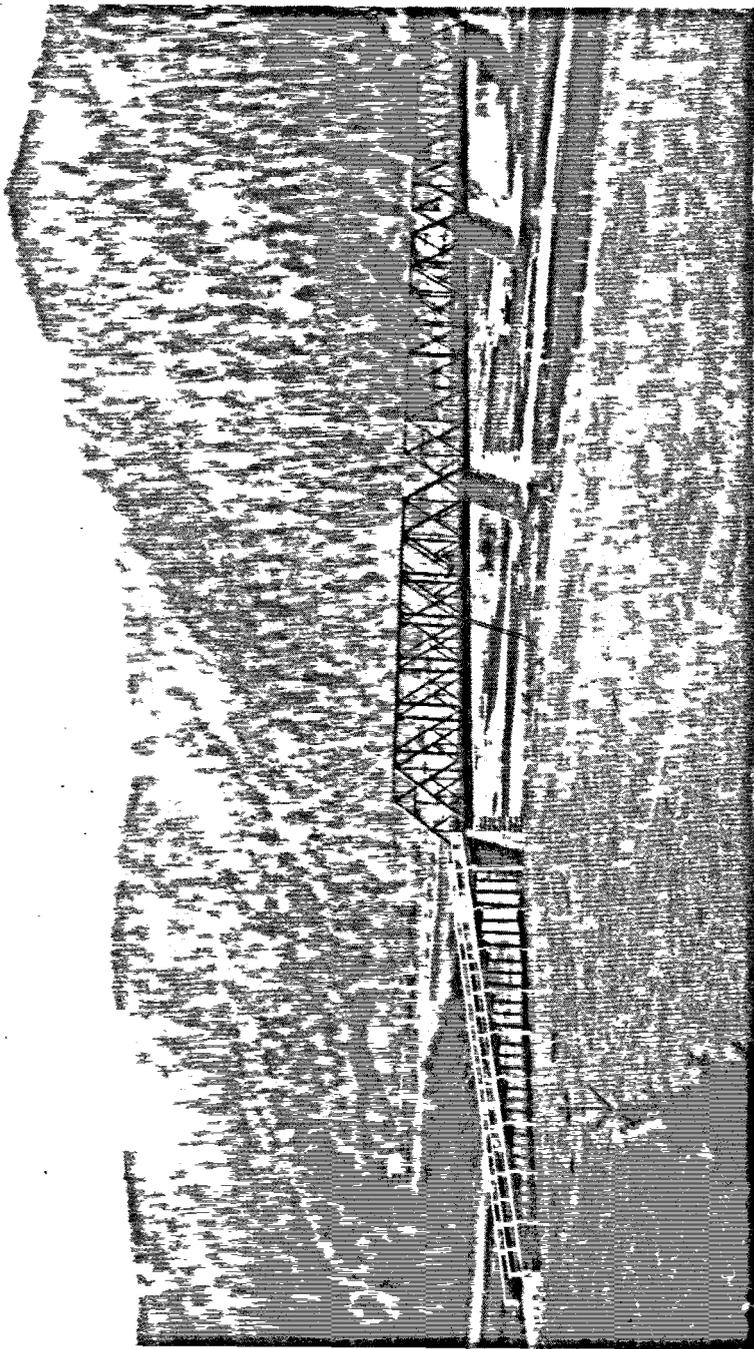
PONT EN BOIS SUR LA RIVIÈRE NICOLET, À ST-PAUL DE CHESTER, COMTÉ ARTHABASKA

On avait accès à ce pont par deux côtes plus ou moins sinueuses à rampes très fortes. Ce pont a été remplacé par le pont métallique que l'on voit sur la gravure suivante.



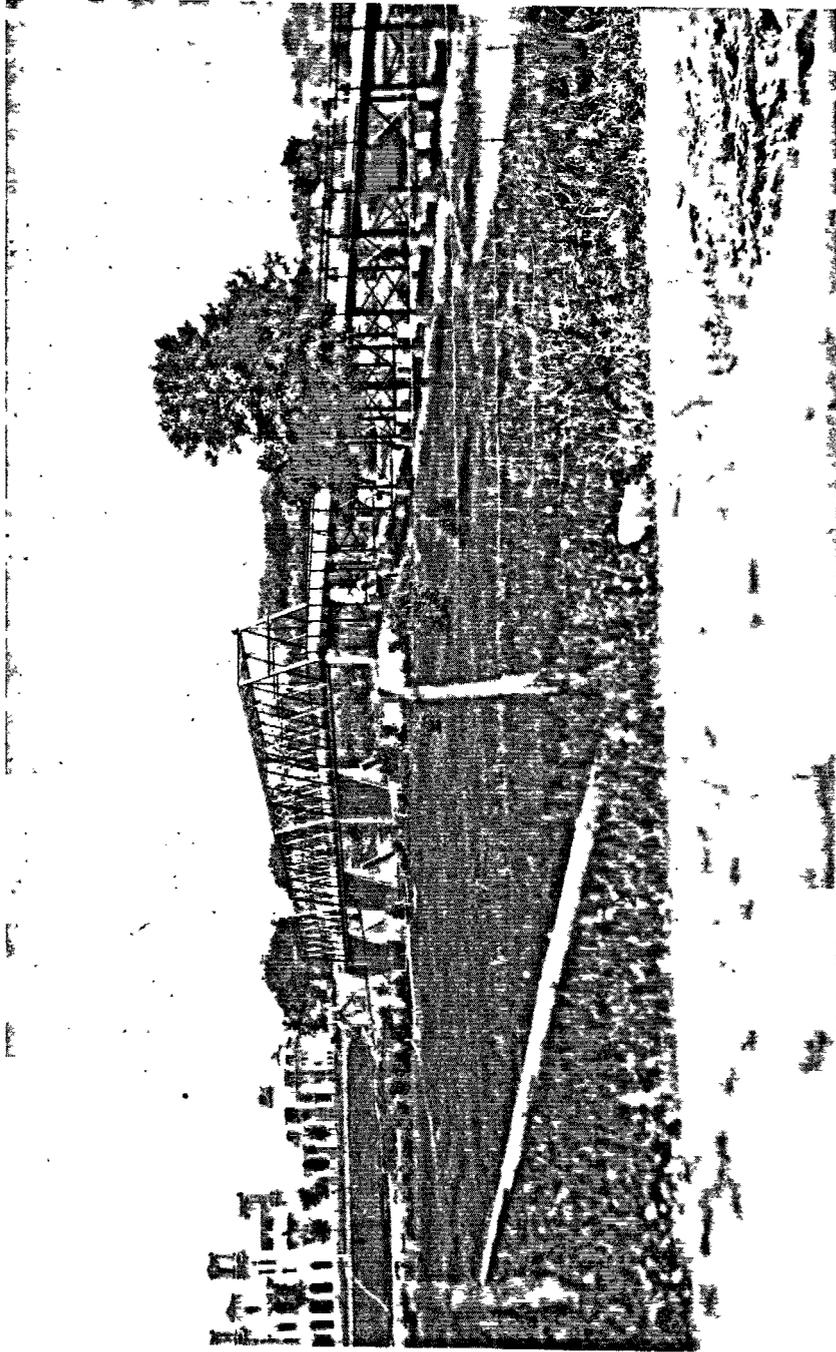
PONT SUR RIVIÈRE NICOLET, À ST-PAUL DE CHESTER, COMTÉ ARTHABASKA

Longueur: 627 pieds 6 pouces, face à face des culées, formée de 2 travées "deck" au centre de 202 pieds clairs chacune, et 200 pieds de viaduc sur chevalets métalliques. Le plancher de ce pont est à 57 pieds au-dessus du niveau des eaux basses. Ce pont est maintenant d'accès très facile par suite de la suppression des côtes. On voit à gauche une partie de la côte conduisant au vieux pont. Ce pont a été érigé en 1915.



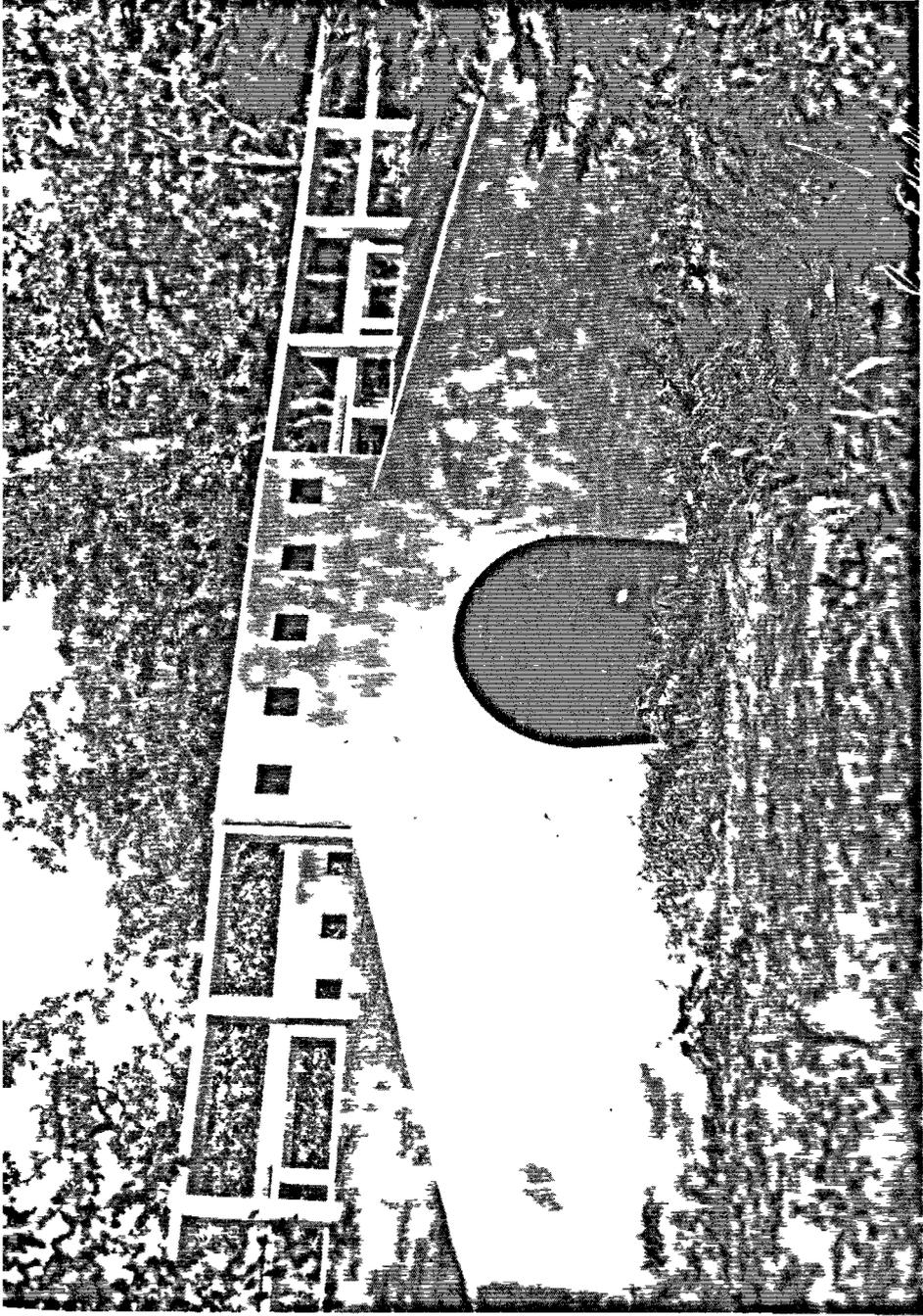
PONT SUR LA RIVIÈRE MATAPÉDIA, À ST-LAURENT-DE-MATAPÉDIA, COMTÉ DE BONAVENTURE

Longueur totale avec approches: 809 pieds 6 pouces; donnant une longueur face à face des culées de 570 pieds 6 pouces répartie en 3 travées libres de 185 pieds chacune. Ce pont a été érigé en 1905.



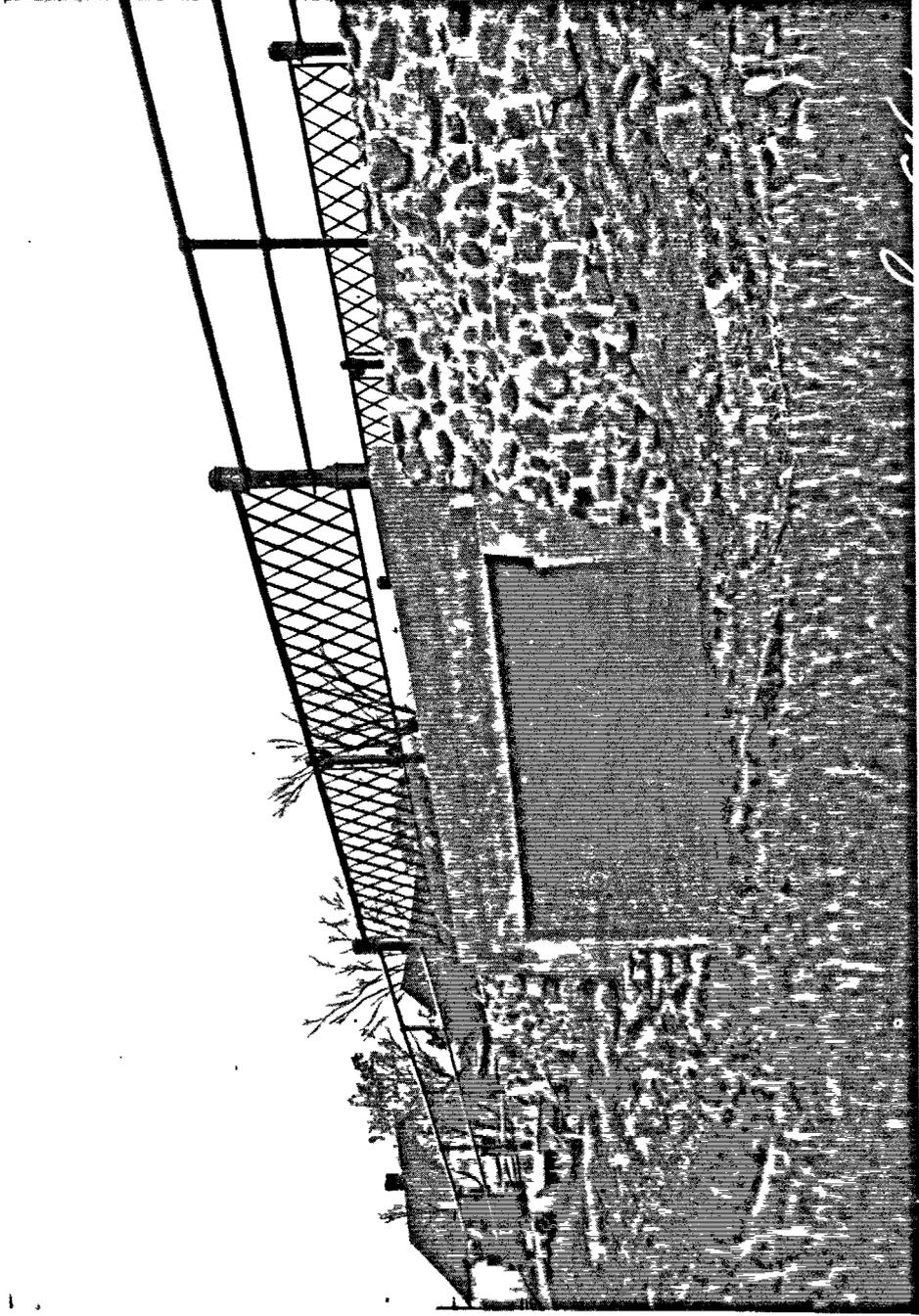
PONT SUR LA RIVIÈRE NICOLET EN FACE DE LA CATHÉDRALE, ENTRE LA VILLE ET LA PAROISSE DE NICOLET, COMTÉ NICOLET

Longueur totale y compris les approches: 1534 pieds donnant une longueur de superstructure de 1,161 pieds face à face des culées répartie en 4 travées dont 3 de 245 pieds chacune et une de 55 pieds clairs en plus d'un viaduc d'approche de 345 pieds clairs, lequel est formé de 8 travées de 30 pieds et 7 tourelles de 15 pieds. Le plancher de ce pont est à 40 pieds au-dessus du niveau des eaux basses. Ce pont a été érigé en 1916.



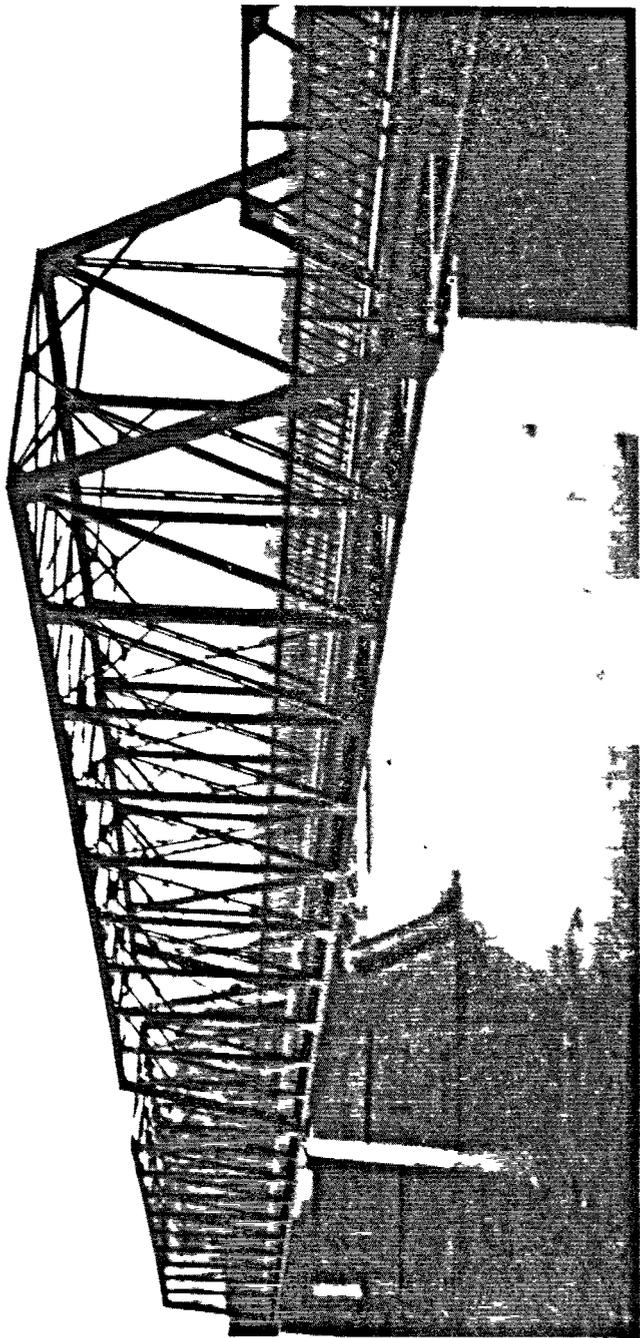
PONCEAU EN BÉTON ARMÉ DE 8 PIEDS D'OUVERTURE SUR LE RUISSEAU ST-DENIS, DANS LE COMTÉ DE QUÉBEC

Pont construit en 1916.



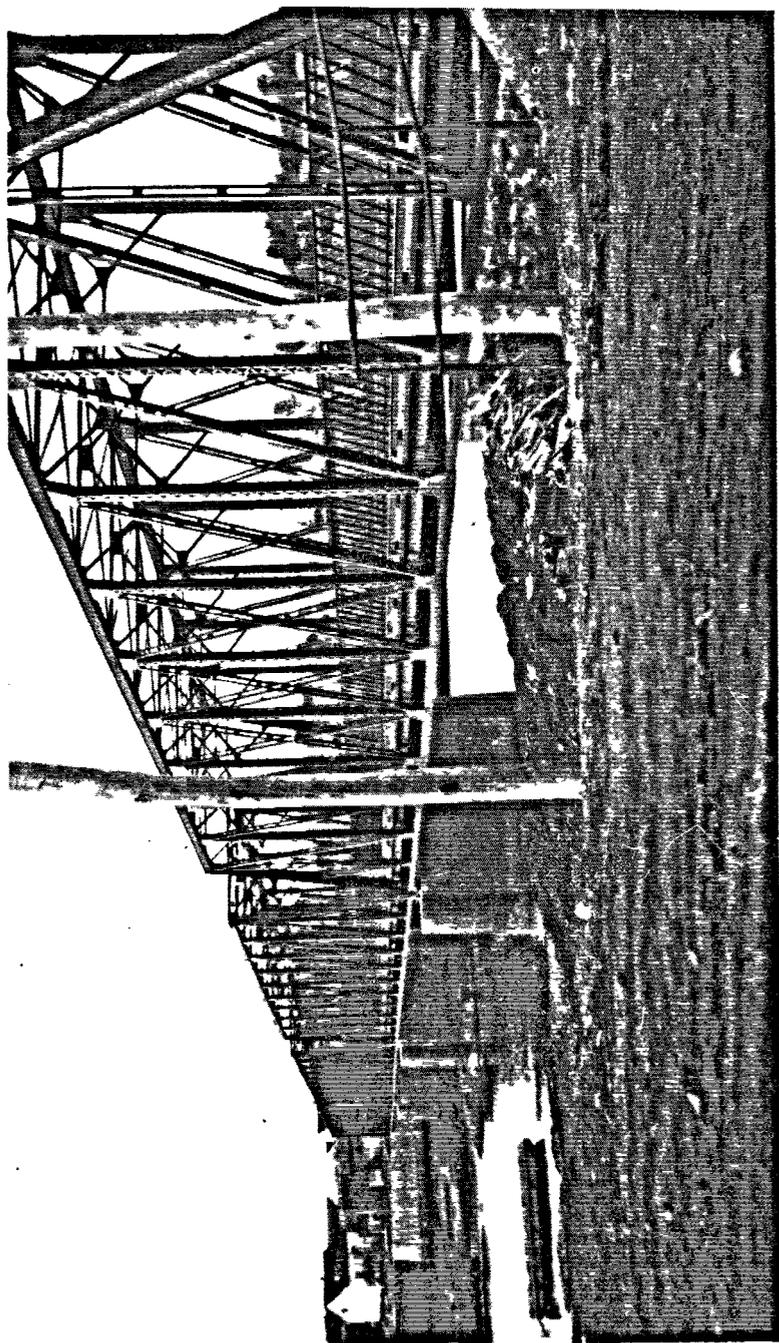
PONT EN BETON ARMÉ SUR LE RUISSEAU BRAS-DE-VIE, À STE-HÉLÈNE, COMTÉ BAGOT

Une travée libre de 25 pieds. Ce pont a été érigé en 1916.



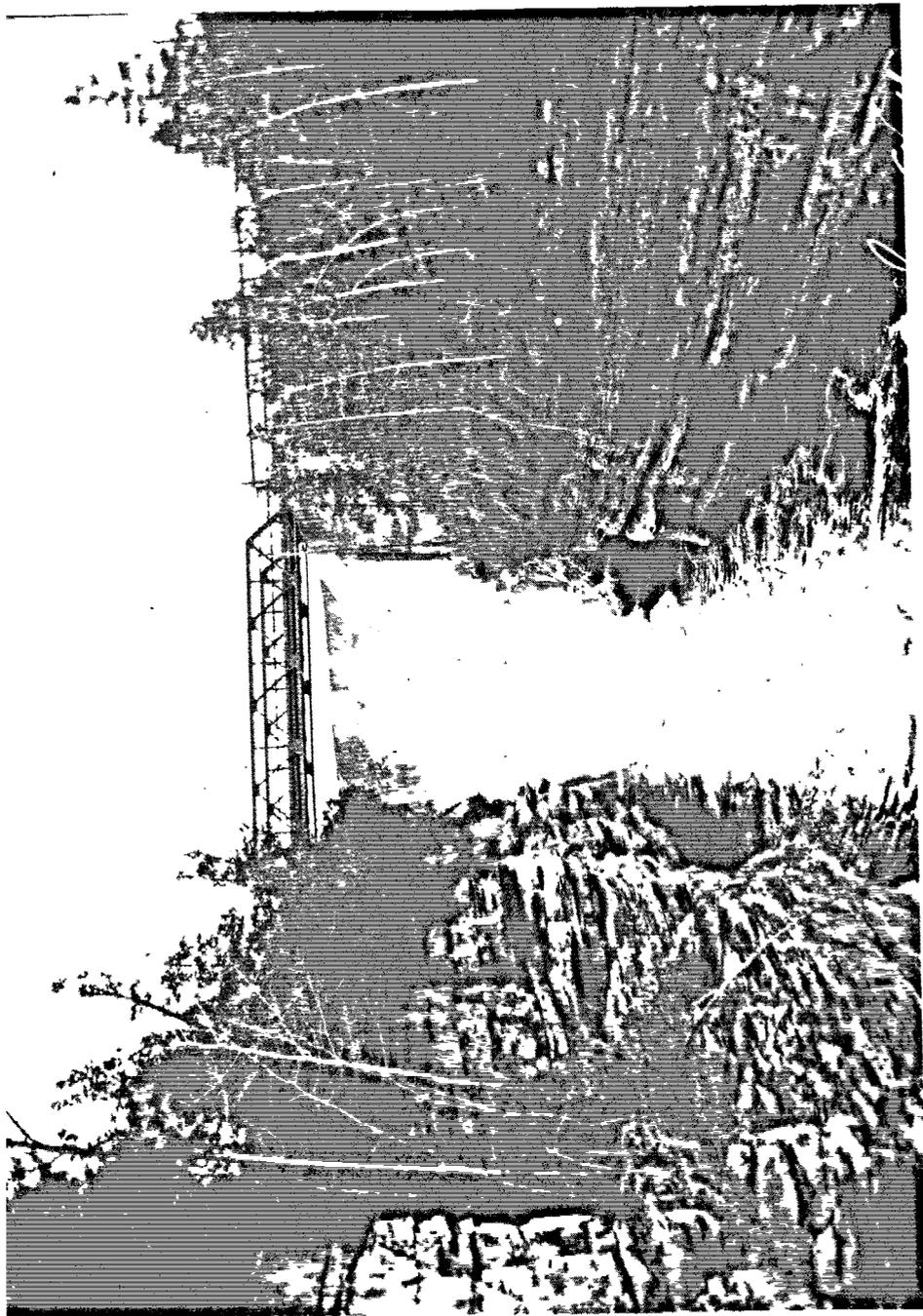
PONT DIT DU PORTAGE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION, A L'ASSOMPTION, COMTÉ L'ASSOMPTION

Composé de 4 travées libres dont 2 de 146 pieds et 2 de 40 pieds formant une longueur de 386 pieds face à face des culées. Ce pont a été érigé en 1909.



PONT SUR LA RIVIÈRE RIMOUSKI, A RIMOUSKI, COMTÉ RIMOUSKI

Composé de 4 travées libres de 145 pieds chacune formant une longueur de 601 pieds face à face des culées.
Ce pont a été érigé en 1911.



PONT SUR LA RIVIÈRE SÈE-ANNE, PAROISSE DE ST-ALBAN, COMTÉ DE PORNEUF

Une travée libre de 70 pieds. Le plancher de ce pont est à 60 pieds au-dessus de la surface des eaux
Ce pont a été érigé en 1915.

notaire et enregistré au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, le lendemain, sous le N° 129253.

DÉCLARATION DU VENDEUR

Le vendeur déclare:

1.—Que le dit emplacement est tenu en *franc alleu roturier*, ayant été commué, suivant acte de commutation en date du 6 mars 1876, devant E. Lafleur, notaire.

2.—Que le dit emplacement est franc et quitte de toutes charges et hypothèques.

3.—Que son état civil n'a pas changé depuis qu'il a acquis le susdit emplacement et qu'il est marié sous le régime de la séparation contractuelle de biens avec Dame Reine Larue.†

POSSESSION ET CONDITIONS

Au moyen des présentes, l'acquéreur pourra jouir et disposer comme bon lui semblera de ce que sus-vendu et il en aura la possession, à compter de ce jour, à la charge:

1.—De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières, tant générales que spéciales, y compris tous versements à échoir à l'avenir sur toutes répartitions spéciales, à compter du 1er de mai 1915, en considération de l'abandon par le vendeur des stores des fenêtres actuellement dans la maison.

2.—De payer les frais et honoraires des présentes et leur enregistrement.

3.—De permettre au vendeur d'habiter gratuitement la maison et les dépendances érigées sur le dit emplacement d'ici au premier de janvier 1916.

PRIX

La présente vente est en outre faite pour et en considération des prix et somme de douze mille cinq cents piastres (\$12,500.00), que le vendeur reconnaît avoir eues et reçues, à la date des présentes, dont quittance finale.

Dont acte fait et passé à Montréal, sous le numéro onze cent dix-sept. Et, lecture faite, les parties ont signé avec moi, Notaire.

(*Signé*) L.-A. TASCHEREAU,
ALH. GAGNON,
Sec. Dept T. p. et du T.,
A. DEROUSSELLE,
J.-A. HAMELIN, N.P.,

Vraie copie de la minute des présentes, demeurée en mon étude.

(*Signature du notaire*) J.-A. HAMELIN, N.P.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre du ministre des Travaux publics et du Travail à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur	III
I— <i>Edifices publics</i> —Rapport de l'architecte-directeur des travaux publics	1
II— <i>Recettes et dépenses</i> —Rapport du comptable du département . .	13
III— <i>Assurances</i> du gouvernement contre les incendies. Divisions de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke	16
IV— <i>Chemins de fer</i> —Rapport de l'ingénieur-directeur des chemins de fer	20
V— <i>Inspection des établissements industriels et des édifices publics</i> — <i>Organisation</i>	56
Rapport de M. Guyon	57
Rapport de M. Monday	66
Rapport de M. Deslauriers	68
Rapport de M. Ls-O. Guyon	69
Rapport de M. L.-E. Régnier	72
Rapport de Madame Louisa King	73
Rapport de Mlle Clémentine Clément	75
Rapport de M. P.-J. Jobin	77
Rapport de M. Sam Desrochers	82
Rapport de Madame A.-D. Lemieux	84
Rapport de M. Gooley	85
Rapport de M. Robert, inspecteur de fonderies	91
VI— <i>Bureaux de placement provinciaux</i>	94
VII— <i>Les différends industriels</i> —Rapport du greffier des Conseils de conciliation et d'arbitrage	109
VIII— <i>Construction des ponts métalliques</i>	114
IX— <i>Abolition des chemins à barrières et des ponts de péages</i>	126
X— <i>Incendies</i> —Rapport du Commissaire	129
XI— <i>Inspection des hotels</i> :—	
Rapport de M. S.-O. Riverin	134
Rapport de M. W.-C. Murray	135
XII— <i>Examineurs des ingénieurs-stationnaires</i> :—	
Rapport de MM. Valiquet et Marchand	138
Rapport de M. Alphonse Guillemette	140
XIII— <i>Salaires raisonnables</i> —Rapport de M. G.-R. Brunet	142
Appendice N° 1—Achat de la propriété Derousselle, dans le quartier Bordeaux, cité de Montréal	144